

REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple - Un But – Une Foi

Ministère de l'Education

ETUDES ET FORMATIONS
APRES
LA CLASSE DE TERMINALE

Centre National de l'Orientation Scolaire et Professionnelle

Boulevard du sud x G, Point E

BP: 5089 Dakar - Fann

Tel : 824 19 83 / 824 54 40

Fax : 824 54 40

E mail: cosp@sentoo.sn

Edition 2003

AVANT PROPOS

Notre enseignement supérieur est en train de traverser des moments importants de son évolution à travers le développement de filières universitaires, la création de centres universitaires régionaux et de nouvelles filières professionnalisées pour répondre aux impératifs de développement du pays.

Devant une telle situation chaque élève doit construire son parcours en définissant une stratégie pour atteindre son objectif et exercer plus tard le métier de son choix.

Dans cette dynamique la nécessité d'une bonne information retrouve tout son sens. En effet l'information constitue de nos jours un outil d'affranchissement et participe à faire des choix réalistes.

C'est conscient de ce souci de mieux informer que le CNOSP a entrepris la mise à jour de la brochure « Etudes et Formations après la classe de terminale » afin par ailleurs de compléter l'information donnée aux élèves lors des séances collectives d'information animées par les Psychologues conseillers dans les établissements.

Vous trouverez dans ce guide des informations utiles pour mieux préciser votre orientation ou enrichir l'éventail des choix professionnels.

Toutes les possibilités sont à étudier mais il est préférable d'avoir au préalable un projet professionnel cohérent pour vous donner les moyens de choisir en connaissance de cause.

L'intérêt de nos élèves est de se renseigner régulièrement auprès des Psychologues conseillers, spécialistes de l'information et de la relation d'aide, qui exercent dans les Centres d'Orientation Scolaire et Professionnelle (CNOSP et CROSP).

Nous remercions Monsieur le Ministre de l'Education et ses principaux collaborateurs pour leur soutien constant.

Nos remerciements vont également à l'endroit des Inspecteurs d'Académie, aux Inspecteurs Départementaux de l'Education, aux Chefs d'établissements (proviseurs et principaux), aux enseignants et aux parents d'élèves.

Nous souhaitons vivement que cette brochure réponde à l'attente de nos chers élèves et qu'elle constitue le point de départ d'une information personnalisée afin de les affranchir des préjugés et clichés liés à certains métiers ou formations.

Le Directeur du CNOSP

ARONA NGOM

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION

- Etudes après le baccalauréat
- Les études supérieures
- Les métiers et les carrières
- Les métiers et les carrières
- Les commissions d'admission dans les universités
- Les bourses

LES FACULTES ET LES UFR

- Inscription à l'université – services communs de l'université
- Examen spécial d'entrée en Faculté

LES FACULTES DE L'UNIVERSITE CHEIKH ANTA DIOP :

- Faculté des Sciences et Techniques
- Faculté des Lettres et Sciences Humaines
- Faculté des Sciences Juridiques et Politiques
- Faculté des Sciences Economiques et de Gestion
- Faculté de Médecine, Pharmacie et d'Odontostomatologie

LES UFR DE L'UNIVERSITE GASTON BERGER DE SAINT-LOUIS

- UFR de Sciences Juridiques
- UFR de Sciences Economiques et de gestion
- UFR de Sciences Appliquées et de Technologie
- UFR de Lettres et Sciences Humaines

LES CENTRES UNIVERSITAIRES REGIONAUX

- Le Centre Universitaire Régional de Bambey

LES ETABLISSEMENTS DE FORMATION

ADMINISTRATION – FONCTION PUBLIQUE :

- Ecole Nationale d'Administration (ENA/ cycle B)
- Ecole Nationale d'Economie Appliquée (ENEA)
- Centre de Formation Judiciaire (CFJ)

AGRICULTURE

- Ecole Inter-Etats des Sciences et Médecine Vétérinaires (EISMV)
- Ecole Nationale Supérieure d'Agriculture (ENSA)
- Centre national de Formation des Techniciens des Pêches Maritimes (CNFTPM)
- Ecole Nationale des Cadres Ruraux (ENCR)

ARMEE – DOUANE – POLICE

- Ecole Militaire de Santé (EMS)
- Ecole Nationale des Douanes (END)
- Ecole Nationale de Police (ENP)
- Les Grandes Ecoles Militaires :

- Françaises
- Américaines
- Marocaines

ARTS

- Ecole Nationale des Arts (ENA)

COMMUNICATION

- Centre d'Etudes des Sciences et Techniques de l'Information (CESTI)
- Ecole des Bibliothécaires, Archivistes et Documentalistes (EBAD)

ENSEIGNEMENT

- Volontaires de l'Education (VE)
- Ecole Normale Supérieure (ENS)
- Ecole Supérieure Polytechnique (ESP) ex ENSETP

SCIENCES – TECHNIQUES – INDUSTRIES

- Ecole Supérieure Polytechnique (ESP)
- Ecole Nationale de Formation Maritime (ENFM)
- Institut des Sciences de la Terre (IST)
- Institut Africain d'Informatique (IAI)
- Ecole des Techniciens Supérieurs de l'Hydraulique et Equipement Rural ETSHER
- Ecole Africaine de la Météorologie et de l'Aviation Civile (EAMAC)
- Sonatel
- La Poste
- Centre d'Entreprenariat et de Développement Technique (CEDT le G-15)
- Centre de Formation Professionnelle et Technique (CFPT Sénégal-Japon)

SANTE – SCIENCES SOCIALES

- Ecole Nationale de Développement Sanitaire et Social (ENDSS)
- Ecole Nationale de Formation en Economie Familiale et Sociale (ENFEFS)
- Ecole Nationale de Travailleurs Sociaux Spécialisés (ENTSS)

GESTION (Commerce – Secrétariat – Assurances -Hôtellerie)

- Institut Supérieur de Gestion (ISG)
- Centre de Formation Professionnelle et Commerciale (CFPC)
- Institut International des Assurances (IIA)
- Ecole Nationale de Formation Hôtelière et Touristique (ENFHT)

SPORTS

- Institut National de l'Education Populaire et du Sport (INSEPS)
- Centre National de l'Education Populaire et Sportive (CNEPS)

Annexes :

- Informations générales sur l'admission des bacheliers dans les établissements
- Liste d'établissements privés d'enseignement supérieur agréés par le M.E /DES
- Formulaire de demande d'admission à l'UGB de Saint-Louis
- Formulaire de demande d'admission à l'UCAD de Dakar
- Sigles

INTRODUCTION

ETUDES APRES LE BACCALAUREAT

Comparé au premier diplôme du baccalauréat délivré, la valeur de l'actuel parchemin a considérablement évolué, d'une part à cause de l'extension rapide de l'enseignement, d'autre part à cause de l'évolution économique du pays. Actuellement, le bac se présente comme un examen de « masse » (**24.627 candidats en 1997 et presque 31 000 candidats en 2003**) et n'est plus destiné, comme il y a quelques années, à dégager une « élite » de cadres supérieurs.

Cependant les bacheliers pensent presque tous, à juste titre, continuer leurs études.

En effet, sauf pour les baccalauréats de technicien, qui devraient permettre, en théorie, l'accès direct à des fonctions de niveau « technicien », les baccalauréats donnent un enseignement général ne préparant pas à l'entrée directe dans la vie active.

Actuellement, les bacheliers sont admis pour une poursuite d'études, par des commissions d'admission qui se tiennent au niveau des Facultés et des **UFR**.

Disposer de **2, 3 voire 6 ou 7** années pour apprendre et pour acquérir des outils pour comprendre et agir sur son environnement, constitue une chance que l'on n'a pas le droit de gâcher.

Il s'agit donc de ne pas subir ses études, mais de les construire, de ne pas être formé mais de se former.

Cette prise en charge, par soi-même, de sa formation et de son avenir commence par la prise en charge de son orientation.

S'en remettre au hasard, aux conseils fragmentaires des parents ou amis pour remplir à la hâte sa « demande d'admission » et laisser toute la responsabilité de la décision aux commissions d'admission, n'est pas une bonne solution.

Bien sûr, lorsqu'on est lycéen, il est difficile d'avoir des idées précises sur la vie active et les professions qui vous attendent, mais il est cependant possible de réduire les incertitudes, pour accroître sa marge de liberté et d'autonomie de choix.

TOUT D'ABORD PARTIR DE SOI.

La nécessité est de faire un bilan scolaire, année par année, matière par matière, lucidement.

* Quelles sont mes faiblesses, et par conséquent les portes fermées, quelles sont les voies les plus largement ouvertes, celles qui seraient accessibles avec des efforts ?

* Quelle est ma capacité de travail ? Suis-je autonome, c'est à dire capable de me prendre en charge et de mener des études libres (comme à l'université) ou ai-je encore besoin d'un encadrement (comme au lycée) ?

* Quelle est ma marge de liberté matérielle ? Aurai-je absolument besoin d'une bourse (voir chapitre « bourses ») ? Quelles seraient les autres possibilités de financement de mes études ? Ma situation familiale m'incite t-elle à vouloir être rapidement productif ou à viser le plus haut possible ?

* Il faut aussi faire entrer dans ce bilan tout ce qui est extérieur aux motivations mais qui compte aussi dans la vie d'étudiant : âge, problèmes de logement, de transport, activités annexes (sport, mouvements de jeunes, etc.) Enfin, essayer de préciser ce que vous aimeriez faire et ou ce que vous n'aimeriez pas faire

- Travailler dans un bureau ou en plein air ?
- Travailler seul ou en équipe ?
- Exercer ou non ses responsabilités importantes ?
- Travailler en « manuel » ou sur « papier » etc.

A ce stade, ces préférences ne vous apportent bien sûr que des indications, mais elles seront précieuses au moment des décisions.

Ensuite, c'est à ce stade que cette brochure va jouer un rôle important pour **faire l'inventaire des choix possibles** en tenant compte de certains critères restrictifs (série du bac) et d'autres comme la durée des études.

Bien sûr, les choix seront compliqués par des inconnues. Inconnues à l'entrée (la sélection est souvent très dure), inconnues à la sortie : fluctuation du marché de l'emploi...

En fonction de votre bilan personnel et de ces inconnues, il faudra faire non pas un seul choix mais plusieurs, prévoir à chaque stade, des solutions de rechange, pour au besoin, se mettre en position d'utiliser au maximum les possibilités offertes. Pour cela, nous vous rappelons ces quelques conseils pratiques :

- ❖ Ne vous attachez pas uniquement au diplôme ou au débouché. Bien sûr, le diplôme signe les études, mais il n'est pas tout, et les employeurs rechercheront plutôt l'efficacité que les titres (et se plaignent souvent de ce que les titres ne soient pas toujours garants de cette efficacité).
- ❖ N'oubliez pas que l'essentiel des études supérieures, au-delà de la somme des connaissances acquises, vise l'acquisition d'une méthode de travail, de capacités de réflexion et d'adaptation, de bases pour une formation permanente.

L'intérêt, le désir d'apprendre toujours plus, de devenir le plus efficace possible, d'accroître sans cesse sa valeur personnelle, devront être vos moteurs essentiels, votre ligne de conduite vers la réussite.

Et enfin que vos études aussi théoriques et absorbantes qu'elles soient ne doivent pas vous couper de votre environnement puisque leur finalité en somme est de vous préparer à vous y insérer.

LES ETUDES SUPERIEURES

I - LES ECOLES DE FORMATION :

Elles sont nombreuses et couvrent pratiquement tout le champ de l'activité économique du pays.

Elles offrent une formation théorique et pratique permettant aux étudiants d'acquérir et de maîtriser les techniques d'une branche professionnelle ou d'un métier. Elles comportent un apprentissage professionnel plus important que la place laissée aux enseignements généraux.

Elles sont en liaison directe avec une profession : insertion prévue dès l'entrée à l'école (fonctionnaires) cependant l'embauche n'est plus automatique pour la plupart d'entre elles.

Les études y sont de durée variable, mais souvent « courtes » (1 à 3 ans).

Elles offrent souvent des possibilités de promotion après un passage dans la profession.

Les élèves peuvent être boursiers durant leurs études mais cependant la bourse n'est plus automatique.

Le taux d'obtention des diplômes de sortie est élevé (échecs rares)

Ces écoles ont toutes une sélection à l'entrée qui est parfois très dure car un nombre important d'élèves choisissent ces voies et se présentent parfois au plus grand nombre possible de concours.

A côté des établissements publics de formation professionnelle, il existe beaucoup d'établissements privés (voir annexes) qui viennent compléter l'effort de l'Etat, il faudra se renseigner directement auprès de ceux-ci pour connaître celui qui répondra le mieux à vos attentes.

II - LES ETUDES UNIVERSITAIRES :

Elles ont la particularité, sauf en ce qui concerne la Faculté de Médecine et certains instituts spécialisés, de ne pas préparer à des métiers précis, ni même à des professions ou carrières définies, mais à amener les étudiants à un haut niveau de culture générale dans un domaine donné (lettres - sciences - droit - sciences économiques etc.).

Elles se caractérisent :

- ❖ Par une sélection sur dossier à l'entrée (bulletins des classes de seconde, première, terminale et relevé de notes au baccalauréat)
- ❖ Par des études longues et difficiles (taux élevé d'échecs, nombre d'étudiants élevé en première année).
- ❖ Par une certaine insécurité dont il faut être conscient pour la dominer :
 - Insécurité pédagogique - travail et rythme différents du lycée, encadrement professoral plus lointain, importance du travail

personnel ;

- Insécurité psychologique : isolement, surtout au début, pour ceux qui viennent des régions ;
- Insécurité matérielle : les études coûtent cher et leur financement est souvent aléatoire ;
- Insécurité devant l'avenir : inquiétude au sujet des débouchés ;
- Diplôme parfois peu « rentable » sur le marché du travail ;
- Baisse de la qualité des enseignements due aux fréquents mouvements de grève. Cependant, ces aspects négatifs ne doivent pas faire oublier que l'université est un creuset.

L'ex-lycéen s'y prend en charge, y devient autonome et y vit une période essentielle de mûrissement et d'élargissement. L'université reste l'anti-chambre de l'enseignement et de la recherche et est à la base de l'accès vers de nombreux postes d'encadrement et de responsabilité dans tous les domaines de la vie économique du pays. Le cursus universitaire s'organise en étapes, chacune d'elles sanctionnée par un diplôme, à la fois validation du cycle accompli et porte d'entrée du cycle suivant.

Le bachelier obtiendra d'abord un DUEL, un DUES ou un DEUG au bout de deux ans (voir facultés et UFR).

C'est un diplôme de **1^{er} cycle** de formation générale sans finalité professionnelle qui :

- ❖ autorise surtout à continuer en second cycle pour approfondir les matières abordées
- ❖ ou prépare aux concours post- universitaires.

Le second cycle prépare en un an à la Licence et en deux ans à la Maîtrise, diplômes ouvrant les voies de l'enseignement, de l'administration, du troisième cycle.

Avec **le troisième cycle**, on aborde le secteur des spécialisations finies et le domaine de la recherche (DESS, DEA).

TABLEAU DES DIFFERENTS CYCLES D'ETUDES

RECHERCHE	Thèse de	Doctorat d'Etat Doctorat de 3 ^{ème} cycle
	Thèse de	
3 ^{ème} CYCLE	6 ^{ème} année	DEA
	5 ^{ème} année	DEA, DESS
2 ^{ème} CYCLE	4 ^{ème} année	Maîtrise
	3 ^{ème} année	Licence
1 ^{er} CYCLE	2 ^{ème} année	DEUG, DUES, DUEL, PCEM...
	1 ^{ère} année	DUEL, PCEM...

LES METIERS ET LES CARRIERES

I - ADMINISTRATION - FONCTION PUBLIQUE

La fonction publique est constituée de l'ensemble des agents au service de l'Etat dans les administrations centrales, les services extérieurs, les établissements et entreprises publiques.

Nous ne parlerons ici que des fonctions administratives.

L'accès aux emplois spécialisés de la fonction publique sera évoquée secteur par secteur (enseignement, agriculture, technique etc ...)

Les emplois de la fonction publique sont classés en catégories correspondant à des niveaux d'études et de fonctions.

Catégorie A : fonctions d'études générales, d'encadrement, de conception, de direction. Le recrutement s'opère au niveau de l'enseignement supérieur (licence, maîtrise).

Catégorie B : fonctions d'application. Ces emplois sont accessibles aux titulaires du Bac.

Catégorie C : personnel d'exécution recruté à un niveau inférieur à celui du Bac.

Recrutement :

Le recrutement se fait selon deux voies :

- ❖ Concours direct ou externe ouvert à toutes les personnes remplissant les conditions d'âge, de diplôme, de santé...
- ❖ Concours professionnel ou interne ouvert à des agents de la fonction publique ayant une certaine ancienneté, pour leur permettre de changer de catégorie.

II - AGRICULTURE

L'agriculture est un ensemble de domaines divers employant des professionnels très diversement spécialisés. On peut être formé à l'agronomie (culture, élevage, protection sanitaire, hydrologie, etc.) et exercer soit au niveau de la protection soit au niveau de la recherche.

On peut être spécialisé dans l'encadrement du monde rural ou la commercialisation de produits ou dans un secteur para-agricole - entretien et exploitation des forêts - protection et exploitation des produits des forêts - protection et exploitation des produits de la mer - industries alimentaires (abattoirs, conserveries, etc.) - protection et amélioration de l'environnement, etc.). Toutes ces branches d'activité ont un point commun : les débouchés des fonctions d'encadrement (techniciens et ingénieurs) se situent dans le secteur public ou para-public. Les formations sont principalement d'ordre scientifique, donc proposées le plus souvent aux bacheliers des séries S₁, S₂, S₃

III - ARMEE - DOUANE - POLICE - GENDARMERIE

L'armée a pour objet d'assurer en tout temps, en toutes circonstances et contre toutes formes d'agression, la sécurité et l'intégrité du territoire ainsi que la vie de la population. A côté des missions proprement défensives, l'armée a donc un rôle d'aide à la collectivité nationale (interventions sur les lieux des catastrophes, sauvetages, lutte anti-pollution etc.). Les armées de terre, air, mer disposent de forces spécialisées (infanterie, artillerie, train, génie, transmission, unités aériennes et maritimes)... et de services (intendance, santé). Elles emploient un personnel diversement qualifié formé dans leurs structures. Les carrières de l'armée se caractérisent par la hiérarchie et la discipline mais offrent des possibilités de promotion bien organisées, une grande variété et mobilité d'emplois, la sécurité de l'emploi, la possibilité fréquente d'entreprendre une seconde carrière après la fin de l'engagement. Les services des Douanes, de la Police, bien que dépendant d'autres ministères présentent les mêmes caractéristiques.

IV - ARTS

Le terme professions artistiques englobe des domaines si variés qu'il semble abusif de les rapprocher. A côté de ceux qui produisent les œuvres durables que l'on peut vendre, acheter, échanger : peintres, sculpteurs, graveurs, artisans d'art (ébénistes- potiers- vanniers- maroquiniers- bijoutiers- tisserands...) il y a ceux qui produisent un spectacle éphémère : Musiciens-chanteurs, danseurs, acteurs (cinéma, théâtre, télévision). Ne songent à se lancer dans ces carrières que ceux qui se sentent des dons affirmés. Mais cela n'est pas suffisant, il leur faudra, en plus, recevoir une formation approfondie et faire partie des meilleurs pour trouver une audience. On peut donc, à leur propos, parler véritablement de vocation. Les obstacles à bousculer sont nombreux et le talent ne suffit pas pour assurer la vie quotidienne d'un artiste.

Mais à côté de ces carrières incertaines, il y a des emplois qui paraissent mieux structurés parce que, tout en faisant appel aux techniques artistiques, ils appartiennent à un autre domaine

- ❖ la publicité, c'est de l'art au service du commercial
- ❖ l'architecture c'est de l'art dans le bâtiment
- ❖ L'édition, le cinéma, la télévision, ces professions demandent donc souvent une double formation et, malgré tout, les emplois offrent peu de sécurité, les débouchés sont rares, les gains irréguliers, car ces domaines sont encore en friche, n'étant pas toujours considérés comme faisant partie des priorités. Cependant, à long terme, on peut - être, prévoir une expansion de ce secteur car, dans la société actuelle, l'occupation des loisirs prend de plus en plus de place dans la vie de chacun.

V - COMMUNICATION

La maison d'idées, de nouvelles, de connaissances provenant d'horizons aussi divers que lointains ne cesse de croître. Les besoins d'information des individus, des groupes, des entreprises, sont de plus en plus importants.

Il faut donc des professionnels pour :

- Rechercher l'information, la mettre en forme (journalistes de presse écrite, de la radio ou de la télévision).
- La communiquer au public (édition -librairies- publicité-relations publiques)
- La conserver (documentalistes -bibliothécaires-archivistes).

Ces professions ne font pas seulement appel aux capacités d'expression écrite ou orale mais à des techniques bien précises (mise en page, impression pour les journaux, techniques audiovisuelles pour le cinéma, la radio, la télévision, etc.).

En effet elles demandent une formation spécialisée assez longue. Ce sont des professions récentes, dans un secteur en expansion, mais la masse d'emplois offerte ne sera jamais importante à cause des caractéristiques même du secteur de l'information où un seul document produit (sonore ou visuel peut et doit atteindre un large public.

Remarques :

Dans certains domaines, la formation directe n'est pas assurée (publicité-édition librairie-interprétation - traduction etc.) Il revient aux étudiants intéressés par ces domaines de se construire un itinéraire de formation adapté à leurs buts. Un bon niveau d'études supérieures (licence- maîtrise) est toujours une bonne base de spécialisation. Les professions de la communication, bien qu'en expansion certaine, n'offrent pas une masse d'emplois mais permettent à des individus actifs, bien insérés dans leur temps de faire des carrières intéressantes.

VI - ENSEIGNEMENT :

L'enseignement est un secteur que les élèves croient bien connaître puisqu'ils en sont les utilisateurs, mais souvent, ils n'en voient qu'un aspect fragmentaire et ignorent la variété des professions offertes dans ce domaine. Les enseignants et éducateurs sont chargés de l'éducation de tous les enfants, de l'âge de la maternelle à l'entrée dans la vie active, ce qui signifie non seulement qu'ils leur communiquent des connaissances, mais qu'ils guident leur développement physique affectif, et intellectuel.

Le travail des enseignants, en plus du temps d'enseignement proprement dit, comporte toujours une part importante d'organisation, de préparation des leçons ou des exercices, de mise à jour du savoir personnel, de corrections ou même de travaux administratifs.

Il y a aussi des temps de concertation avec les autres enseignants, avec les

parents etc...

Les enseignants ont eu longtemps un rôle de moteur dans la vie au village ou de la cité. Bien qu'un peu affaibli, ce rôle existe toujours et demande que les enseignants soient des hommes ouverts à tous les problèmes de leur temps.

Actuellement, le système éducatif est encore en expansion et on a besoin d'enseignants dans tous les domaines.

Les enseignants sont le plus souvent des fonctionnaires : leur carrière est bien tracée et les conditions de recrutement, de formation, de rétribution, de promotion, d'exercice de la profession sont en général très bien définies.

VII - SCIENCES - TECHNIQUES - INDUSTRIES :

Cette rubrique répertorie tout ce qui est en rapport avec le secteur secondaire, c'est - à -dire la production industrielle. Dans ce domaine, les niveaux de qualification professionnelle accessibles après le bac sont ceux de techniciens supérieurs (bac+2) ingénieurs des travaux (bac+3) , ingénieurs de conception (bac+ 4 ou 5).

Un ingénieur est un professionnel qui a acquis des connaissances le rendant apte à diriger des travaux scientifiques et techniques. Dans une entreprise, il a un rôle technique, mais il doit également savoir tenir compte des impératifs financiers et commerciaux, des besoins du marché, de l'organisation du travail. Il a de plus une fonction sociale d'encadrement du personnel, et doit permettre et organiser la circulation de l'information. Il y a aussi un rôle de conseil et d'animation. Il peut être employé dans les secteurs de la recherche, des bureaux d'études, de l'organisation, de la production, des essais et contrôles, et de l'entretien. Il peut travailler dans le secteur public ou privé.

Les techniciens supérieurs sont les collaborateurs des ingénieurs et des cadres administratifs. Leur rôle est de transmettre et d'interpréter les instructions des responsables et d'en suivre l'exécution.

AGRO- ALIMENTAIRE :

C'est la transformation industrielle des produits agricoles pour la consommation (oléagineux, sucres, conserves de poissons, brasseries, etc.)

Ce secteur comporte aussi bien des filiales de multinationales que des petites entreprises familiales.

Il a besoin, pour son expansion, de personnel qualifié.

BATIMENT ET TRAVAUX PUBLICS :

C'est la construction des édifices, bâtiments et logements ainsi que les travaux d'entretien et de rénovation de bâtiments existants. Les travaux publics se chargent de la construction de tous les ouvrages d'utilité publique : routes-

ponts - barrages-aérodromes- voies ferrées- centrales électriques, etc.
Les géomètres et les topographes étudient les terrains. Les architectes établissent les plans de construction.

BIOLOGIE- CHIMIE :

C'est un secteur difficile à cerner, car la Biologie et la Chimie sont présentes dans un grand nombre d'activité ; la production d'engrais, les industries agro - alimentaires, la fabrication de produits de toilettes et d'entretien, de peinture, de produits pharmaceutiques font appel aussi bien à des chimistes qu'à des biologistes.

ELECTRICITE :

C'est la production de l'électricité, son transport, son stockage et sa distribution (secteur géré par la SENELEC), l'installation et l'entretien du matériel (usines, éclairage, signalisation etc.)

ELECTRONIQUE :

Montage et réparation de radios, téléviseurs, magnétophones, chaînes HI -FI , appareils électroménagers.

Installation d'appareils industriels (hôpitaux, radio télécommunications, secteur naval, etc.).

La micro-électronique au carrefour de l'électronique, de l'information et de la physique est un secteur de pointe qui continue de prendre de l'expansion (ordinateurs etc.)

Ce secteur réclame des professionnels très qualifiés, capables d'adaptation rapide à des matériels qui changent régulièrement.

LES TELECOMMUNICATIONS :

Elles ont pour finalité la transmission à distance de l'information sous forme de signaux (sons, images) ou de données (informations numérisées).

C'est aussi un secteur en pleine transformation et en expansion, qui fait appel à l'électronique, à l'information, aux techniques d'organisation et de gestion.

MECANIQUE ;

A partir des pièces métalliques, les industries mécaniques fabriquent des équipements variés pour tous les secteurs de l'économie : usinage et assemblage, mais aussi réparation et entretien des mécanismes.

Secteurs : aviation -automobile -construction navale -machines diverses. La micromécanique (exemple : Tableau de bord -compteurs etc.) est un secteur de pointe.

MINES - ENERGIES :

La géologie (étude des terrains) participe à la recherche de gisements et à

la gestion des ressources du sous-sol. Les formations vont de la prospection à l'exploitation et à la mise en œuvre de produits. La recherche et l'utilisation d'énergies nouvelles sont des secteurs de pointe où les professionnels sont encore des chercheurs.

METALLURGIE :

Ce sont des procédés et techniques d'extraction des métaux à partir de minerais et leurs traitements (fontes, coulage, etc.) .Les besoins sont limités car le pays est peu équipé en industrie lourde.

OPTIQUE :

Science de la lumière, branche principale de la physique. Dans ce secteur, la recherche trouve de plus en plus de possibilités d'applications industrielles (laser). Les débouchés sont limités mais intéressants.

TRANSPORTS :

Ce secteur fait autant partie du domaine des services que du domaine industriel. Il inclut :

- La conduite, le contrôle et la régulation des trafics ;
- L'entretien et le maintien en état des appareils ;
- Et de nombreux emplois administratifs et commerciaux

INDUSTRIES TEXTILES : (fabrication textile et confection).

Ce secteur offre peu de débouchés à l'heure actuelle.

VIII - LA SANTE :

Nous avons regroupé sous cette rubrique les professions médicales et para - médicales qui ont pour but de prévenir et de soigner les déficiences physiques et mentales de l'homme. Ces professions sont légalement organisées. Leur exercice est subordonné à l'obtention de diplôme et à une « autorisation d'exercer » du Ministère de la Santé. Elles peuvent s'exercer à titre libéral ou salarié. L'orientation actuelle de la couverture médicale vise à favoriser la prévention par les « soins de santé primaire ».

LES MEDECINS :

Ils peuvent être généralistes ou spécialistes (ophtalmologue -psychiatre - gynécologue - pédiatre - orthopédiste - cardiologue - urologue etc.). Au cours de leur carrière, ils peuvent avoir l'occasion d'exercer en hôpital, de participer à des actions de santé publique, d'enseignement, de recherche, etc.

LES CHIRURGIENS DENTISTES :

Ce sont les spécialistes de toutes les affections de la bouche et des mâchoires. Ils exercent dans le secteur public ou privé.

LES PHARMACIENS :

Ils fabriquent et/ou vendent les médicaments, tout en jouant un rôle de conseiller auprès de la clientèle. Ils peuvent travailler dans le secteur public (hôpitaux - recherche) ou privé (officine).

LE PERSONNEL DE SOINS :

Le personnel technique et le personnel d'appareillage (techniciens et techniciens supérieurs de la santé).

Les sages- femmes et les infirmiers sont formés en trois ans à l'Ecole Nationale de Développement Sanitaire et Social (E.N.D.S.S) dont le concours est ouvert aux titulaires de BFEM, mais beaucoup de candidats sont titulaires du baccalauréat.

Les manipulateurs en radiologie sont formés selon les besoins à l'ENDSS :

- ❖ Spécialisation du métier d'infirmier après quatre années de service ou une année préparatoire après le Bac.
- ❖ Les techniciens supérieurs de laboratoire d'analyses sortent de l'E.S.P. ou sont formés sur le « tas » à partir d'un baccalauréat F6 (Chimie).

Les personnels d'appareillage (audioprothésistes- orthoprothésistes - prothésistes dentaires - opticiens) sont formés aussi selon les besoins souvent à partir d'une formation initiale d'infirmier.

Les personnels de réadaptation et de rééducation (orthophonistes -psycho ré éducateurs diététiciens), sont actuellement peu nombreux. Une formation à l'étranger dans ces domaines ne doit être entreprise que si un itinéraire précis d'insertion a pu être tracé.

A l'ENDSS, il existe un département d'études en sciences de la santé pour former des techniciens supérieurs en deux ans dans les sections suivantes :

- Anesthésie- Réanimation
- Biologie
- Imagerie médicale
- Odontologie
- Ophtalmologie
- Kinésithérapie.

IX - LA GESTION :

Nous avons regroupé ici les secteurs qui touchent directement au fonctionnement des entreprises, soit parce qu'ils emploient essentiellement des gestionnaires (assurances - banques), soit parce que, tout en nécessitant une formation dans un domaine précis, ils sont inclus dans la gestion elle-même (secrétariat-comptabilité).

Toute entreprise, telle quelle soit, et même si le profit n'est pas son but (administration publique par exemple), a besoin d'une gestion rentable, qui conditionne sa survie.

La gestion recouvre toutes les activités nécessaires pour assurer la bonne marche de l'entreprise et élaborer son développement en tenant compte de son impact sur l'environnement économique et social. Elle suppose des actes d'analyse, de prévention, d'animation, de commandement, de contrôle. Elle s'exerce, dans les grandes entreprises, à travers diverses fonctions :

- Fonction administration et gestion générale, épaulée par la fonction financière et comptable,
- Fonction production (y compris achat, approvisionnement),
- Fonction commerciale (vente produits),
- Fonction personnel,
- Fonction recherche,
- Fonction juridique et fiscale,
- Fonction contrôle

Dans les entreprises plus petites, plusieurs de ces fonctions sont regroupées dans un même service ou même exercées par une même personne.

Les emplois de la gestion sont nettement diversifiés. Mais les formations le sont moins, car elles présupposent de larges bases communes permettant une circulation incessante d'informations entre les services. La spécialisation nécessaire s'acquiert parfois pendant la formation, mais très souvent aussi sur le « tas », après l'embauche.

L'introduction de l'informatique dans les méthodes de gestion des entreprises et des administrations apporte actuellement des changements considérables à l'intérieur de la fonction de gestion. La gestion demande un esprit apte à l'analyse et à la synthèse et nécessite des aptitudes mathématiques, statistiques et informatiques.

Elle met aussi à profit les connaissances acquises dans le domaine du comportement des hommes individuellement ou en masse.

INFORMATIQUE

Ce mot désigne les techniques du traitement automatique de l'information. L'outil de l'informatique est l'ordinateur qui exécute sur-le-champ les opérations les plus complexes.

Actuellement la tendance est à l'utilisation personnelle de l'ordinateur, après une initiation. Les informaticiens ne sont pas seulement ceux qui utilisent l'ordinateur, ni ceux qui le fabriquent (électroniciens), mais ceux qui en permettent l'emploi c'est - à - dire qui :

- Conçoivent et réalisent les systèmes et proposent des programmes,
- Exécutent les programmes et font fonctionner le matériel,
- Vendent les ordinateurs et assurent le service après vente,
- Les installent chez le client et les entretiennent,

- Contrôlent les performances et l'efficacité du matériel et des programmes.

Pour le moment, l'informatique est dans sa phase d'extension, et des débouchés sont ouverts dans l'administration (Ministère des Finances), dans les sociétés de conseil en informatique, chez les représentants des constructeurs et dans d'autres secteurs(grandes entreprises, recherche, etc..)

NB : La formation en informatique peut-être comme un plus à ajouter à une autre spécialisation (gestion par exemple) ;

ASSURANCES

Les sociétés d'assurances et les mutuelles ont pour objet de couvrir les risques divers des particuliers ou des entreprises. Les fonds qu'elles collectent à cette fin constituent une épargne, qui est utilisée dans les circuits financiers.

Dans ce secteur, on trouve une très grande diversité d'emplois. Ceux-ci sont en majorité des emplois de bureau, mais quelques uns sont en rapport avec le public (courtiers - démarcheurs).

Comme dans tous les secteurs classés sous la rubrique « gestion », la qualification demandée est du domaine des assurances proprement dites (production, sinistres, actuariat, etc.)

Mais avec une formation de base en gestion.

C'est une spécialisation des études de sciences économiques ou de droit ou d'études mathématiques (actuariat). La formation est actuellement prise en charge par la profession à partir d'études en sciences économiques.

BANQUES :

Les banques sont un lieu de création, de collecte, d'échange de la monnaie. Leur rôle essentiel consiste donc à collecter des fonds qui constituent leurs ressources et à utiliser sous forme de prêts ou de crédits.

Les formations bancaires peuvent être très souvent ouvertes sur le secteur économique ou très spécialisées dans les techniques bancaires.

Formation : elle est actuellement assurée par les banques elles-mêmes, à partir d'études universitaires de sciences économiques, de droit ou de mathématiques ou d'un D.U.T.

STATISTIQUES :

C'est « l'art d'observer les faits », ce sont les méthodes de traitement et d'interprétation des phénomènes susceptibles d'une évolution numérique.

Elle trouve ses applications dans toutes les disciplines et toutes les techniques. Dans le domaine de la recherche comme dans les secteurs économiques, le statisticien doit :

- ❖ Rechercher les données (enquêtes)

- ❖ Elaborer ses données
- ❖ Analyser les résultats et les interpréter en vue de faire éventuellement des prévisions. La démographie est une branche de la statistique appliquée aux flux humains.

Les débouchés se trouvent essentiellement dans les organismes de recherche, dans l'administration (Plan), etc.

COMPTABILITE :

Elle est au service de la gestion. Elle permet d'établir et de contrôler les mouvements d'argent et les opérations économiques d'une entreprise et son bilan en fin d'année.

Elle permet de contrôler les coûts, de déterminer les prix de revient et surveiller la rentabilité de chaque secteur. L'introduction de l'informatique entraîne un grand changement dans les techniques comptables et va demander de plus en plus des doubles formations (comptabilité-informatique).

D.U.T : voir page sigle

L'expert comptable est le professionnel extérieur à l'entreprise auquel on fait appel pour organiser et contrôler la comptabilité, analyser la situation financière. Les tâches des comptables sont très variées selon le secteur où ils opèrent et la taille de l'entreprise.

SECRETARIAT :

Son objectif général est de participer à l'élaboration, la mise en forme et conservation de l'information, à l'intérieur d'une entreprise, d'un établissement, d'une administration. Il doit assurer une bonne circulation et coordination de l'information, d'une part au sein de l'entreprise, d'autre part entre l'entreprise et l'extérieur : enregistrement et tri du courrier, sténographie, dactylographie, classement réception des fournisseurs et clients, contacts téléphoniques, rédaction de rapport etc.

Ce mot peut recourir des réalités très différentes selon la taille de l'entreprise et son secteur d'activité, mais aussi selon le niveau de responsabilité du ou de la secrétaire.

Pour être opérationnel, il faut se spécialiser dans le secteur où il exerce (secrétaire médical, secrétaire-assistant d'ingénieur). Le plus souvent c'est l'expérience professionnelle qui lui permet d'acquérir cette spécialisation.

Les machines électroniques de plus en plus perfectionnées (bureautique) vont diminuer le nombre des emplois peu qualifiés au profit des emplois plus qualifiés.

LE COMMERCE :

Que l'on parle des entreprises dont l'unique fonction est la vente au consommateur (magasins) ou des services commerciaux des entreprises industrielles,

on trouve des spécialités identiques ; seules l'échelle varie :

- Exploitation du magasin
- Action marchande
- Fonction achat (approvisionnement)
- Fonction vente (prospector la clientèle élargir le marché)
- Fonctions technico-commerciales
- Administration-gestion
- Logistique (approvisionnement, stockage, conditionnement, manutention, cheminement des produits)
- Etudes et recherches (pour améliorer tous les secteurs ci-dessus)

Le commerce moderne a besoin de personnel très qualifié, tantôt très spécialisé, tantôt polyvalent. Mais la réussite dans le secteur de la vente s'appuie aussi sur des qualités personnelles (dynamisme, sens du contact, adaptation rapide etc.).

X - HOTELLERIE - RESTAURATION - TOURISME :

Les activités liées aux formes traditionnelles de l'hospitalité (accueillir, héberger, nourrir) évoluent en fonction des nouvelles réalités sociales.

L'hôtellerie assure trois services (hébergement, restauration, vente de boissons) soit groupés soit dans des établissements distincts.

Dans un hôtel on distingue diverses fonctions : direction, services administratifs et financiers, réception hall, service des étages, restauration, cuisine, etc.

A côté des petits hôtels « familiaux », on voit se développer la grande hôtellerie (véritables entreprises industrielles en chaînes industrielles internationales).

Le tourisme, c'est le déplacement des personnes qui veulent pour un temps, voir du nouveau, vivre autrement, quitter leur routine.

Les professionnels employés dans ce secteur sont donc chargés d'organiser les voyages, l'accueil, l'animation des centres de loisirs.

Ils travaillent dans les agences ou bureaux de voyages, les services touristiques des grandes compagnies de transport, les centres de loisirs. Ils sont sédentaires pour la plupart ou itinérants (guides interprètes - accompagnateurs - concepteurs de circuits).

L'exercice de ces professions de service où le contact avec le public est permanent, suppose un sens développé des relations humaines, de l'initiative et du dynamisme, alliés à une grande tolérance, une bonne aptitude aux langues et une bonne résistance physique.

XI - SPORTS :

Le sport attire d'autant plus les jeunes qu'aucun diplôme n'est nécessaire pour réussir. Cependant, le domaine du professionnalisme sportif est souvent un leurre.

D'une part, pour y accéder, il faut émerger du lot et être en mesure de tout sacrifier au sport. D'autre part, l'âge de la retraite vient très vite (la trentaine). Enfin, les avantages financiers mirobolants dont parle la presse au sujet des vedettes internationales n'existent pas ici.

Cependant, il est possible, lorsqu'on aime le sport, de se préparer à un métier ayant un aspect dominant.

Secteurs d'activités :

- L'enseignement : professorat d'éducation physique et sportive
- Les emplois dans le secteur de la jeunesse et des sports (animateur, instructeur, entraîneur).
- Chaque sport a sa réglementation particulière définissant à quelles conditions on peut y encadrer les plus jeunes.
- Les emplois dans le secteur du tourisme, les centres de vacances, les clubs de loisirs et les grands hôtels utilisent parfois les services d'animateurs de club de loisirs. Ces emplois sont souvent temporaires et exercés par des jeunes qui n'en feront pas leur véritable activité professionnelle.

XII - SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES

Ce terme de sciences sociales définit les disciplines qui étudient les rapports de l'homme et de la société ou de l'homme et du milieu dans lequel il vit. Par leur contenu même, qui est toujours plus théorique que pratique, les sciences humaines n'offrent qu'un nombre limité de débouchés, situés à un niveau élevé d'études et inclus dans l'enseignement, dans la recherche ou dans un travail pluridisciplinaire. Dans ce dernier cas, les études en sciences humaines, si elles sont complétées par une spécialisation pratique précise, permettent parfois une meilleure insertion dans la vie professionnelle.

Les études en sciences humaines peuvent être abordées par la philosophie, l'histoire ou la géographie (débouchés assurés dans l'enseignement) ou par la linguistique, la psychologie, la sociologie (débouchés très restreints dans la recherche (IFAN), le secteur social et médical, l'industrie, l'éducation.

Les sciences comme l'archéologie, l'ethnologie, sont des spécialisations de troisième cycle universitaire et peuvent uniquement déboucher sur la recherche.

Le terme sciences sociales, au contraire, désigne des formations préparant à l'intervention directe dans la vie sociale des individus ou des groupes dans une optique préventive ou curative.

L'assistant social, par exemple, a pour tâche d'apporter une aide psychologique et sociale aux personnes, familles, groupes ou collectivités, pour leur permettre d'accroître leur capacité à assurer et à améliorer leurs conditions de vie. Il exerce dans le secteur public, auprès diverses administrations (ministère de la justice, par exemple) ou établissements et peut aussi être employé dans les grandes

entreprises du secteur privé.

Ces formations, tout en ayant d'importantes bases théoriques, ont un aspect pratique beaucoup plus développé. De plus, elles demandent des qualités humaines très développées (grande ouverture aux autres, disponibilité, maturité).

L'éducateur spécialisé a une formation assez similaire. Il exerce une fonction éducative auprès d'enfants ou d'adolescents inadaptés. Il peut travailler dans le secteur de la prévention (en milieu ouvert) ou dans un établissement en milieu fermé.

XIII - SCIENCES JURIDIQUES :

Les juristes ont leur place dans bon nombre d'activités mais surtout dans le secteur judiciaire et juridique.

Les magistrats : ils jugent, veillent à la bonne observation des lois, dans les cours d'appel et les tribunaux. Ils dépendent directement du Ministère de la Justice, garde des Sceaux. Ils sont formés en deux années après une maîtrise en sciences juridiques au Centre de Formation Judiciaire (voir fiche administration)

Les greffiers : ils ont la responsabilité de tous les actes et documents juridiques. Ce sont des fonctionnaires. Ils sont formés en deux années après le baccalauréat. (voir fiche administration)

Les huissiers : ils exécutent les décisions de justice. C'est une profession libérale. On y accède par des études de droit (DEJPG*, Licence) suivie d'un stage de longue durée chez un huissier.

Les avocats : ils plaident, assistent, représentent, conseillent dans le domaine juridique et judiciaire. C'est une profession libérale. On y accède par des stages dans des cabinets d'avocats après une maîtrise en droit et un concours.

Les notaires : ils sont des officiers publics dont la mission est d'authentifier certains actes, de les conserver, d'en délivrer copies. C'est une profession libérale. La formation s'entreprend après des études de droit, dans une école de notariat (en France par exemple).

Dans toutes ces professions, on y rencontre aussi des clerks (de notaire, d'huissier). Ils sont employés et assistent leurs employeurs dans leurs tâches. Pour ces fonctions, le recrutement est direct après des études de droit.

Les juristes peuvent aussi être employés dans le secteur des entreprises privées (Gestion, banques, assurances, distribution, secteur immobilier, conseil juridique et fiscal, contentieux, etc.) ou dans l'administration. Mais ces professionnels auront d'autant plus de chances d'être appréciés qu'ils aient su ajouter à leur formation de base en sciences juridiques une spécialisation dans le domaine précis où ils veulent exercer.

- **IFAN, DEJGP : voir sigle page ...**

LES COMMISSIONS D'ADMISSION :

- ❑ En 1994, la commission nationale d'orientation des bacheliers a cédé la place aux commissions d'admission à la suite de la concertation nationale sur l'enseignement supérieur dont l'une des recommandations est de considérer le baccalauréat comme un passeport de sortie de l'enseignement secondaire et non un visa d'entrée pour l'université. Ces commissions d'admission dans les facultés et les UFR ont été créées par deux arrêtés du Ministère de l'Education Nationale :
- ❑ L'arrêté n° **7914 MEN/DES** du 09 septembre 1994 portant procédure d'admission des bacheliers sénégalais à l'université Gaston Berger de saint-Louis.
- ❑ L'arrêté n° **7996 MEN/DES** du 13 septembre 1994 portant procédure d'admission des bacheliers sénégalais à l'université Cheikh Anta Diop de Dakar.
 - L'article 1 de ces deux arrêtés stipule que : l'admission (à l'UGB et à l'UCAD) se fait sur la base d'une sélection.
 - L'article 5 arrête la composition des commissions dont les doyens de facultés ou les directeurs d'UFR* sont les présidents
 - L'article 6 définit les critères généraux d'admission :
Les candidats sont sélectionnés par ordre de mérite et dans la limite des places disponibles parmi les élèves titulaires du baccalauréat de l'enseignement secondaire de l'année en cours.

LES DOSSIERS DE CANDIDATURE :

(arrêté n° 07996 MEN/DES du 13.09.1994) article 3)

- Une fiche d'admission à l'université dûment remplie et signée par le candidat ;
- Une copie légalisée de la carte nationale d'identité ;
- Les bulletins de notes des deux semestres de la classe de terminale ;
- Les bulletins de notes du dernier semestre de la classe de première ;
- Les bulletins de notes du dernier semestre de la classe de seconde ;
- Un relevé de notes du baccalauréat délivré par l'office du bac ;
- Une enveloppe timbrée portant l'adresse exacte du candidat.

LES BOURSES

La Direction des Bourses, est située au Building Maginot, 143 avenue Lamine Guèye

Téléphone : 821. 38. 22. Elle reçoit le public les lundis, mercredis, vendredis, de 14h à 16h, exclusivement dans ses trois divisions :

- Division des Bourses Nationales
- Division des Bourses Etrangères
- Division des Bourses Arabes.

La Direction des Bourses :

- détermine le nombre de bourses nationales à attribuer, en fonction du budget prévue et du nombre d'étudiants qui arrivent au terme de leurs études,
- reçoit les offres de bourses étrangères,
- assure la publication des bourses disponibles auprès des intéressés, soit par des annonces publiques (journaux - radio), soit par des contacts directs avec les établissements scolaires.
- Reçoit les dossiers de candidature :
- Des bacheliers et étudiants pour des bourses d'études ;
- Des travailleurs (fonction publique ou secteur privé) pour des bourses de stage ;
- Fixe les critères d'attribution et sélectionne les bénéficiaires parmi les candidats en commission ;
- Prépare les commissions nationales d'attribution et de renouvellement de bourses ;
- Ordonnance le paiement des bourses auprès des organismes gestionnaires ;
- Les bourses d'études sont destinées aux bacheliers et étudiants.
- Ce sont des allocations ont peut accorder des bourses entières ou demi-bourses
- Aucun cumul avec une autre bourse, traitement ou salaire, n'est permis.

Elles sont accordées pour un établissement déterminé et pour un cycle d'études ou de formation définis à l'avance, effectués dans des conditions précises (durée et résultats).

Il existe aussi des aides scolaires attribuées ponctuellement (pour un an).

LES BOURSES NATIONALES :

A) Pour les études au Sénégal :

L'attribution se fait selon le mérite au niveau de chaque faculté, UFR ou école de formation en fonction du nombre de bourses offertes.

B) Pour les études à l'étranger :

- Les dossiers doivent être déposés avant le 31 juillet et les attributions se font en août.
- Pour les études à l'étranger, les critères sont essentiellement intellectuels (cursus - résultats scolaires- âge).
- En règle générale, on n'attribue pas de bourses pour des formations existant au Sénégal, ni pour des formations non prioritaires au regard du plan (par exemple la sociologie, psychologie etc.)
- Une note ministérielle élimine de la compétition pour les bourses à l'étranger tout étudiant ayant déjà une bourse à Dakar et à Saint-Louis qui n'a pas terminé son cycle.
- Les bourses nationales pour l'étranger sont attribuées pour des formations en France ou en Afrique, dans les établissements inter-états ou dans un pays Francophone.

Pour la France, il est demandé à l'étudiant de justifier d'une pré-inscription :

a) Pour les élèves de la classe de Terminale désirant entrer en France en 1^{er} cycle d'université le soin de la distribution et de la collecte des dossiers est confié au chef établissement.

b) Pour les candidats déjà titulaires du baccalauréat inscrits à l'université ou dans d'autres établissements de l'enseignement supérieur, les dossiers peuvent être téléchargés sur Internet sur le site du Ministère français de l'Education nationale. Le dossier est à remplir en y joignant les pièces exigées. Depuis 2000 le contrôle et le dépôt des dossiers se font au niveau du Centre National de l'Orientation Scolaire et Professionnelle (CNOSP) du Ministère de l'Education.

Afin d'éviter les démarches inutiles, il est rappelé aux candidats que cette admission préalable est soumise à un certain nombre de conditions :

bon niveau scolaire et linguistique, réussite dans le parcours universitaire engagé après le baccalauréat, aptitude à poursuivre des études au-delà du niveau atteint au Sénégal, niveau de ressources suffisant pour séjourner en France.

c) pour les autres étudiants (second cycle, élèves désirant entrer dans un établissement autre que l'université) la pré-inscription peut être obtenue en adressant directement une demande auprès de l'établissement désiré entre la mi-janvier et la mi-mars.

d) pour le troisième cycle, les demandes d'admission peuvent être entreprises par l'intermédiaire de l'université de Dakar ou directement par le candidat .

Le taux de la bourse à l'étranger est actuellement de 145 000 FCFA.

Les bourses nationales pour l'étranger ne sont pas nombreuses, et le nombre de candidats présentant un dossier est élevé. La commission statue en sélectionnant les meilleurs dossiers. Elle peut accorder des bourses pour le premier cycle, le deuxième cycle ou pour une spécialisation.

Les bourses de 3ème cycle sont traités à part. Certains pays comme le Maroc, la Tunisie ou l'Algérie offrent également des bourses d'études aux étudiants sénégalais remplissant les conditions exigées. A ce niveau ils bénéficient de la bourse du pays d'accueil plus un appui de l'Etat du Sénégal.

Il existe par ailleurs des aides attribuées à des étudiants déjà en scolarité à l'étranger (en fonction des crédits après l'attribution des bourses).

LES INSCRIPTIONS A L'UNIVERSITE

L'inscription constitue une formalité obligatoire pour tous les étudiants en vue de l'accès aux Facultés et aux U.F.R Elle confère la qualité d'étudiant.

L'inscription unique et annuelle doit être renouvelée chaque année, quel que soit le résultat obtenu aux examens.

L'inscription doit être prise par l'étudiant en personne, qui est tenu de signaler le registre de faculté.

Aucune inscription par l'intermédiaire d'une tierce personne n'est admis par les règlements.

DATE DES INSCRIPTIONS :

Les registres d'inscription sont ouverts, aux secrétariats des facultés ou des UFR du 15 octobre au 15 décembre.

FORMALITES D'INSCRIPTION :

Les documents nécessaires à l'inscription peuvent être retirés au secrétariat des facultés au début du mois d'octobre.

Tout candidat devra présenter une pièce d'identité avec photo.

Pièces à fournir pour la première inscription :

- Demande en double exemplaire (imprimés fournis par la faculté ou l'UFR) dûment remplie, datée et signée ;
- Original du bulletin de naissance ou jugement supplétif ;
- Original du diplôme du Bac ou de l'attestation provisoire de réussite au bac ;
- Trois photos d'identité (avec le nom inscrit au verso) ;
- Certificat médical d'aptitude aux études supérieures(imprimé fourni) ;
- Récépissé de versement des droits universitaires délivré par l'agence comptable ;
- Droits d'inscription 4340 FCFA pour les boursiers ;
- Attestation de travail pour les salariés ;
- Un certificat d'assurance ;
- Une autorisation paternelle (avec indication de l'adresse) pour les mineurs ;
- Certificat de nationalité ou copie certifiée conforme de la carte nationale d'identité.

CARTE D'ETUDIANT :

Tout étudiant régulièrement inscrit reçoit une carte d'étudiant. Elle est rigoureusement personnelle. Elle porte la photographie du titulaire revêtue du cachet de la Faculté ou de l'UFR.

L'étudiant peut être tenu de présenter cette carte pour l'accès aux cours, aux travaux pratiques ou travaux dirigés. Elle est exigée pour l'accès dans les salles, lors des examens.

SERVICES COMMUNS :

1) de l'UCAD

a) La Bibliothèque Universitaire (BP 2006 – Dakar).

Elle regroupe les ouvrages et périodiques des cinq facultés.

Seuls les étudiants régulièrement inscrits y ont accès.

Elle comporte des salles de travail et ses horaires sont aménagés de façon à pouvoir permettre une fréquentation maximale.

b) Le Centre des Oeuvres Universitaires de Dakar (COUD – Cité Universitaire avenue Cheikh Anta Diop Dakar), s'occupe principalement du logement des étudiants, dans la mesure des possibilités et assure les activités sociales et culturelles des étudiants.

Il comporte également un service médical gratuit (ouvert tous les matins à partir de 8h 30mn).

c) Education physique et sportive (Dakar Université Club : DUC).

Le décret du 01-10-73 n° 73 – 896 rend obligatoire la pratique des activités physiques et sportives dans l'enseignement supérieur.

Les étudiants peuvent s'adonner aux sports de leur choix sur les terrains de sport de l'université et participer à de nombreuses compétitions.

2) de l'UGB/ SL

L'implantation de l'ensemble des structures du campus et les nécessités techniques d'une gestion rationnelle ont conduit à mettre en place un ensemble de services communs qui sont :

- Un centre de calcul ;
- Un centre de presse, reprographie et édition ;
- Un centre de techniques d'entretien et de maintenance ;
- Un service central informatisé de la scolarité ;
- Une bibliothèque universitaire et des bibliothèques sectorielles dans les UFR ;
- Un service de sécurité ;
- Le centre régional des œuvres universitaires de Saint – Louis (CROUS) .

LES EXAMENS SPECIAUX D'ENTREE EN FACULTE

Des examens spéciaux d'entrée dans les facultés de l'université de Dakar sont organisés à l'intention des candidats ne justifiant pas du baccalauréat de l'enseignement du second degré ou d'un titre régulièrement admis en équivalence.

Les conditions d'admission à cet examen sont variables (se renseigner au secrétariat de chaque faculté). En général il faut être âgé de plus de 24 ans, n'avoir pas fait d'études secondaires et ne pas s'être présenté au baccalauréat.

Pour connaître la période des inscriptions il faudra se rapprocher des secrétariats des facultés

Le dossier comporte :

- Une demande d'inscription ;
- Un extrait d'acte de naissance ;
- Une notice individuelle de renseignement accompagnée de pièces justificatives.

Une seule session est organisée chaque année habituellement dans le courant du mois de mai.

Les épreuves portent sur les matières principales qui seront étudiées à la faculté (se renseigner au secrétariat de la Faculté).

La scolarité des étudiants salariés :

- Article 8 des décrets du 22-06-1966
- Article 3 bis et 2 bis des décrets du 03-11-66

Pour bénéficier du régime spécial d'études, les étudiants exerçant une activité professionnelle doivent fournir :

- Leur décision d'engagement ou attestation précisant la durée hebdomadaire de l'activité salariée (supérieure à 20 h) ;
- Leur bulletin de salaire ;
- La scolarité pour les étudiants salariés peut être aménagée ou les étudiants peuvent suivre une scolarité à mi -temps et subir leurs examens en plusieurs parties ;

Ils peuvent bénéficier de conditions particulières de redoublement.

FACULTE DE SCIENCES ET TECHNIQUES

Ministère de tutelle : Ministère de l'Éducation

Adresse : Université Cheikh Anta Diop

Téléphone : 825 04 73

Textes : n° 70-11-35 du 10-10-70/72-278 du 16-03-72

I. BUT DE L'ÉTABLISSEMENT :

La faculté de Sciences et Techniques a pour vocation de former des cadres scientifiques pour l'enseignement, la recherche et tous les secteurs de la vie économique nationale (priorité l'enseignement et à la recherche).

Diplômes obtenus :

- 1^{er} cycle : 2 ans DUES : Diplôme Universitaire d'Études Scientifiques.
- 2^{ème} cycle : 2 ans : Licence –Maîtrise
- 3^e cycle : DESS : Diplôme d'Études Supérieures Spécialisées - Diplôme de Docteur – Ingénieur.

DEA : Diplôme d'Études Approfondies

Doctorat d'Université : Mention Sciences

Doctorat d'Etat : Es Sciences

Régime : Régime général de l'Université (voir chapitre bourses)

II. QUALITES REQUISES :

L'étudiant en sciences et techniques doit avoir du goût pour les matières scientifiques et de bons résultats scolaires dans le second cycle du secondaire, de bonnes capacités de réflexion, une bonne maturité d'esprit, de la méthode et l'organisation. Il doit être capable de fournir des efforts intellectuels intensifs et de se conformer à une stricte discipline de travail.

III. CONDITIONS D'ADMISSION :

Mixte – être âgé (e) de 23 ans au plus 31 décembre de l'année en cours- Titulaire du bac S_1 , S_2 , S_3 ou d'un titre admis en équivalence, être sénégalais et être sénégalais et être proposé par la commission d'admission.

Critères: Bacs S_1 , S_3 **MP**
 Bacs S_1 , S_2 , S_3 **PC**
 Bacs S_2 , S_1 , S_4 , S_5 **SN**

Le classement par département est obtenu sur la base de la moyenne générale obtenue (cf tableau de classement de la faculté des sciences et techniques)

Les étrangers présentés par leur gouvernement sont admis sur décision rectorale dans la limite des quotas fixés.

IV. DOSSIER D'INSCRIPTION :

Se présenter au secrétariat de la faculté de sciences et techniques dès que l'on a connaissance de son admission pour y retirer un dossier d'inscription (voir la composition du dossier à la page ...).

Les inscriptions sont habituellement ouvertes entre le 15/10 et le 15/12 de chaque année.

V. FORMATION ET MATIERES ENSEIGNEES

Le premier cycle de deux ans est un cycle de formation fondamentale sanctionné par le DUES*. Il comporte les départements suivants :

Mathématiques Physiques :

1^{ère} année : physique et maths

2^{ème} : physique, maths et mécanique

Physique et Chimie :

1^{ère} année : physique, chimie et maths

2^{ème} année : maths, physique, chimie et mécanique

Sciences Naturelles :

1^{ère} année : maths, physique, chimie biologie animale, biologie végétale, géologie.

2^{ème} année : chimie, biochimie, biologie animale, biologie végétale.

L'enseignement est donné à travers des cours théoriques, des travaux dirigés (exercices de révision et d'explication pour entraîner les étudiants au travail personnel) et des travaux pratiques (exercices d'application et expériences portant sur les cours).

L'enseignement, pendant les deux années du DUES, comporte 20 à 23 heures hebdomadaires entièrement consacrées aux matières scientifiques.

Le DUES peut être obtenu en trois ans (une année de redoublement autorisée). Il y a deux sessions d'examen par an (juillet - octobre).

Le 2^e cycle ouvert aux étudiants titulaires du DUES comporte des sections préparant aux licences (1^{ère} année) et maîtrise (2^{ème} année d'enseignement) suivantes :

- Licence et maîtrise : en sciences physiques
 - o En sciences mathématiques
 - o En sciences naturelles

L'option du premier cycle reste maintenu pour la suite des études.

En troisième cycle, après la maîtrise, l'étudiant pourra suivre l'itinéraire suivant : AEA (Attestation d'Etudes Approfondies), + mémoire = DEA+ thèse de 3^e cycle. = Doctorat de 3^e cycle, + Thèse d'Etat.= Doctorat d'Etat.

Dans les domaines spécialisés, l'étudiant peut préparer des D.E.S. S (

Diplôme d'Etudes Supérieures Spécialisées) et des Doctorats d'Université.

Il existe aussi des formations de 3^e cycle données dans des filières spécialisées par des Instituts d'Université.

- ❑ Institut des Sciences de l'Environnement (enseignement pluri-disciplinaire ouvert aux titulaires de toutes maîtrises).
- ❑ Institut des Sciences de la Terre (voir page ...) dont la 5^e année prépare au Diplôme d'Ingénieur géologie.

IV. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Débouché : le débouché essentiel est l'enseignement dans le secondaire (après la licence ou la maîtrise, stage pédagogique de un ou deux ans à l'Ecole Normale Supérieure, selon le diplôme) et dans le supérieur (au niveau du 3^e cycle).

Avec les diplômes du 3^e cycle, les étudiants peuvent aussi accéder à la recherche (soit dans le cadre de l'enseignement supérieur, soit dans le cadre des ministères et organismes spécialisés) .

*DUES : voir page sigle

Les titulaires des maîtrises de maths et physique appliquée peuvent se diriger vers l'industrie.

- ❖ Dès le DUES, mais surtout après la licence et la maîtrise, il y a aussi des possibilités d'accès à des spécialisations :
 - Recrutements des écoles inter-états d'ingénieurs en statistique, démographique, hydraulique, télécommunications, informatique, électricité, etc.
- ❖ Formations spécialisées dans l'armée (ENOA : DUES et 24 ans au plus au 1^{er} janvier de l'année du concours).
- ❖ Bourses diverses en fonction des besoins exprimés par le Sénégal et des offres des pays d'accueil, souvent pour des spécialisations vers l'industrie.

Sur le plan des salaires, les diplômés de l'Enseignement Supérieur peuvent prétendre à des postes de cadre, mais actuellement, la nécessité d'une période d'adaptation en l'absence d'une formation professionnelle précise conduit souvent à accepter de commencer, dans le secteur privé, «en bas de l'échelle» avec des espoirs de promotion rapide.

Après l'entrée dans la vie professionnelle, les études universitaires peuvent être poursuivies sous le régime « travailleur » avec l'accord de l'employeur.

FACULTE DES LETTRES ET SCIENCES HUMAINES

Ministère de tutelle : Ministère de l'Education

Adresse : Université Cheikh Anta Diop Dakar-fann Téléphone : 824 63 70

Textes : Décret de création n° 57-240 du 24 - 02 - 57

I. BUT DE L'ETABLISSEMENT

La faculté de lettres et Sciences Humaines est un établissement supérieur dont la vocation essentielle est la formation d'enseignement dans les domaines littéraires.

Elle peut aussi contribuer à la formation de base de chercheurs, interprètes cadres des domaines de la culture et de la communication.

Diplômes délivrés :

- 1^{er} cycle : 2 ans DUEL : Diplôme Universitaire d'Etudes littéraires
- 2^e cycle : 2 ans : Licence - Maîtrise
- 3 cycle : 2 ans - DEA Doctorat de 3^{ème} cycle - Doctorat d'Etat :

Régime : voir en début d'ouvrage le chapitre de « bourses ».

II. QUALITES REQUISES :

L'étudiant en lettres doit avoir du goût pour les matières littéraires et de bons résultats dans ces matières, au secondaire. Il doit aimer lire et avoir le goût de se cultiver. Il doit avoir des qualités de méthodes et d'organisation, une bonne discipline de travail lui permettant de savoir travailler seul sans être trop encadré.

III. CONDITIONS D'ADMISSION :

- être âgé (e) de 23 ans au plus au 31 décembre de l'année en cours
- Bac L₁, L₂ surtout, mais toutes les séries peuvent être acceptées ou examen spécial d'entrée en faculté.

Les Sénégalais sont proposés à l'inscription par la commission d'admission.

Les étrangers doivent être présentés par leur gouvernement.

IV. CRITERES D'ADMISSION :

Un classement est effectué sur la base de la moyenne générale des matières dominantes affectées des coefficients requis. (cf. tableau des dominantes de la fac de lettres des Sciences Humaines en annexe)

V. DOSSIER DE CANDIDATURE :

Voir en tête de chapitre les formalités d'inscription à l'université et les dates et lieux de dépôt du dossier.

VI. FORMATION ET MATIERES ENSEIGNEES :

La faculté des lettres et sciences humaines prépare aux :

DUEL	LICENCES	MAITRISES
- de philo - de sociologie - lettres classiques - lettres modernes - anglais - espagnol - portugais - arabe - allemand - histoire - géographie	- de philo - de sociologie - lettres classiques - lettres modernes - anglais - espagnol - portugais - arabe - allemand - histoire - géographie	- de philo - de sociologie - lettres classiques - lettres modernes - anglais - espagnol - portugais - arabe - allemand - histoire - géographie

La licence de linguistique peut être préparée à partir d'un DUEL de lettres ou langues.

Toutes les licences sont des licences d'enseignement, sauf la licence de linguistique qui est une licence de recherche.

L'enseignement pendant les deux années du DUEL comporte 15 à 17 h, réparties en cours théoriques, enseignement dirigé et enseignement pratique.

Bien entendu, chaque DUEL comporte une matière dominante, étudiée sous ses différents aspects, qui occupe les 2/3 de l'emploi du temps. Mais, dans le souci de culture générale, les matières complémentaires (français et 2^{me} langue pour le DUEL de langues, langues pour les DUEL de lettres ont aussi une importance certaine).

- Le DUEL peut être obtenu en 3 ans.
- On ne peut cumuler la préparation de deux diplômes de même niveau en même temps.
- Les examens comportent deux sessions par an (juillet et octobre)
- Les enseignements de psychologie ne font pas l'objet de diplômes distincts.

Ils sont des enseignements d'appoint aux études de philosophie et de sociologie.

VII. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES :

Débouchés : Les étudiants diplômés peuvent être recrutés par l'Education Nationale et exercer comme professeurs de l'enseignement moyen ou secondaire après un ou deux années de stage à l'Ecole Normale Supérieure.

Les études de lettres peuvent aussi servir de base à des spécialisations (exemples : le **CESTI** recrute au niveau de la Licence, de même que **I'EBAD**, **I'ENAM** au niveau de la maîtrise etc.).

Accès à l'armée (**ENOA : DUEL** et 24 ans au plus au 1er janvier de l'année du concours).

NB : Un système **d'U.V.** est appliqué dans les départements suivants : philosophie-histoire et géographie.

FACULTE DE SCIENCES JURIDIQUES ET POLITIQUES

Ministère de tutelle : Ministère de l'Education

Adresse : Université Cheikh Anta Diop – Dakar Fann

Téléphone : 824 01 34

Textes de référence : Décret n° 70-1139 du 12-10-1970

Modifié par les décrets n° 72-721 du 16 mars 1971

N° 74 – 405 du 26 avril 1974

N° 78 – 700 du 17 juillet 1978

N° 84 – 1175 du 13 octobre 1984

I. BUT DE LA FACULTE :

Former des capacitaires en droit (2 ans), des titulaires d'une attestation de **D.E.J.P.G** (2 ans), d'une attestation de 3^e année (licence), d'une maîtrise es-sciences juridiques (4 ans) , d'un doctorat (6 à 7 ans)

Les études de droit ont essentiellement pour objet d'apprendre à l'étudiant à connaître les mécanismes de la vie en société, à se familiariser avec les problèmes posés par elle, que ce soit au niveau des rapports individuels (droit privé) ou au niveau des rapports entre l'Etat, les collectivités publiques et l'individu (droit public).

Diplômes obtenus :

Capacité en droit – Maîtrise es-sciences juridiques – **D.E.S.S.** (Diplôme d'Etudes Supérieures Spécialisées) – **D.E.A.** et Doctorat de 3^eme cycle – Doctorat d'Etat.

Régime de la faculté : Externat

II. QUALITES REQUISES :

Avoir un bon niveau de culture générale - Une bonne mémoire - Aimer le droit - Avoir le goût de l'effort soutenu et une bonne logique - Savoir travailler seul et en groupe – Beaucoup lire.

III. CONDITIONS D'ADMISSION :

- ❑ Garçons et filles titulaires de tout bac (mais de préférence les L₁, L₂) ou d'un admis en équivalence. Capacitaire ayant obtenu 12/20 à l'ensemble de ses examens, candidats admis à l'examen spécial d'entrée.
- ❑ Etre âgé (e) de 23 ans au plus au 31 décembre de l'année en cours.

Les Sénégalais doivent être proposés par la commission d'admission sur examen de leur dossier. (cf Tableau critères de classement de la fac de sciences juridiques et politiques en annexe).

Les étrangers doivent être présentés par leur gouvernement. Ils sont admis sur décision rectorale dans limite des quotas fixés.

Les équivalences sont possibles à tous les niveaux (de la 1^{ère} à la 4^{ème} année) après avis de la Commission d'équivalence.

1^{er} cycle : 2 ans DEJPG

2^e cycle : 2 ans - 3^{ème} année : Licence
- 4^{ème} année : Maîtrise

3^e cycle : D.E.S.S. (1 an) ou D.E.A. (1 ou 2 ans)

Doctorat 3^{ème} cycle (2 à 4 ans) Doctorat d'Etat (indéterminé).

*DEJPG : voir page sigle

IV. DOSSIER D'INSCRIPTION - LIEU DU DEPOT :

Se présenter au service de la scolarité de la faculté des Sciences Juridiques et Politiques dès que l'on a connaissance de son admission pour y retirer un imprimé d'inscription (voir la composition du dossier).

V. DATES ET LIEUX HABITUEL DU CONCOURS

Examen spécial d'entrée en faculté : mois de mai à la faculté.

Capacitaire n'ayant pas obtenue 12/20 : mois de novembre.

- Ouverture des inscriptions : 15 octobre
- Clôture des inscriptions : 15 décembre

VI. FORMATION ET MATIERES ENSEIGNEES :

1^{ère} année : (tronc commun)

Introduction à l'étude du droit et droit des personnes et de la famille - Droit constitutionnel et institutions politiques - Economie politique générale - Histoire comparative des institutions - Institutions judiciaires - Système politique sénégalais - Institutions internationales.

2^{ème} année : (tronc commun)

Droit civil - Droit des obligations - Droit administratif - Finances publiques - Droit pénal général et procédure pénale - Economie politique - Sciences politiques - Droit des biens - Histoire des institutions de l'Afrique à l'époque coloniale.

3^{ème} année : Droit public

I / Matières communes aux options de Droit Public :

Droit administratif - Droit international public - Economie du développement - Systèmes politiques africains - Libertés publiques - Droit commercial.

II / Administration Publique :

Droit social - Techniques financières - Histoire administrative et politique du Sénégal.

III / Relations Internationales :

Organisations internationales.

3^{ème} année : Droit Privé

I / Matières communes Aux Deux Options :

Droit commercial – Droit spécial – contrats spéciaux.

II / Matières propres à L'option Judiciaire :

Matières obligatoires : Droit judiciaire privé – droit pénal spécial – Droit musulman – contentieux administratif.

Matières et option : droit coutumier africain et institutions privées du Sénégal depuis le 19^{ème} siècle – histoire du droit privé (droit des obligations).

III / Matières propres au Droit des Affaires :

Comptabilité générale – organisation de l'entreprise – sûretés et voies d'extinction – droit du commerce international et des communautés africaines.

4^{ème} année : Droit Public

I / Cours Communs :

Régionalisme africain – histoire des idées politiques depuis le 18^{ème} siècle – anthropologie politique et sociale – philosophie du droit.

II / Cours propres à l'option : « Administration publique »

Sciences et techniques administratives – Droit public économique – Politique économique et financière ;

III / Cours propres à l'option : « Relations Internationales »

Droit international public – Relations internationales – Droit économique international – Droit des communications internationales.

4^{ème} année : Droit Privé

I / Cours propres à l'option « judiciaire »

Statut personnel – droit international privé – problèmes de politique criminelle – comptabilité générale – libertés publiques – droit privé comparé – philosophie du droit – sûretés et voies d'exécution – droit commercial.

II / Cours propres à l'option : «Droit des affaires »

Droit économique – droit fiscal des affaires – droit et pratiques bancaires – initiation à la statistique et à l'informatique – droit de l'import – export – droit des assurances – droit des transports – droit international privé – droit commercial – droit pénal des affaires – droit maritime.

VII - RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES :

Il n'y a aucune garantie d'emploi à la sortie de la faculté. Un « maîtrisard » est classé à la hiérarchie A.

Le **D.E.J.P.G** doit être obtenu en 3 ans au maximum pour les étudiants et 4 ans pour les travailleurs par dérogation du doyen ;

L'année de maîtrise ne peut être redoublée qu'une fois. On ne peut cumuler la préparation de deux diplômes de même niveau en même temps. Il y a deux sessions d'examen par an. Juillet et octobre.

Possibilités de poursuites d'études : DEA, DESS, Doctorat, Chercheur

La capacité d'accueil est théoriquement illimitée.

Le **D.E.J.G** est ouvert au début de chaque année universitaire.

FACULTE DES SCIENCES ECONOMIQUES ET DE GESTION

Ministère de tutelle : Ministère de l'Education

Adresse : Université Cheikh Anta Diop – Dakar Fann

Téléphone : 824 60 29

Textes de référence : Décret n° 70-1140 du 13-10-1970

Modifié par les décrets n° 74--408 du 26 mars 1974

n° 74 – 405 du 26 avril 1974

n° 78 –47 du 11 janvier 1978

n° 84 – 1175 du 13 octobre 1984

I - BUT DE LA FACULTE :

Le premier cycle de la faculté des sciences économiques et de gestion est construit autour de deux pôles fondamentaux : l'analyse économique et les techniques quantitatives (mathématiques et statistiques principalement). Il est conçu pour donner des bases théoriques permettant aux étudiants de poursuivre un deuxième cycle.

Le second cycle a pour objet de dispenser une formation scientifique de haut niveau qui prépare les étudiants à la vie active et à l'exercice de responsabilités professionnelles.

Diplômes obtenus :

1^{er} cycle : 2 ans DEEG Sciences Economiques et de Gestion
(attestation)

2^{ème} cycle : 1 an Licence es Sciences Economiques et de Gestion
(attestation)
: 1 an Maîtrise es – Sciences Economiques et de Gestion
(Diplôme).

3^{ème} cycle : D. E. S. S (1 an) ou D.E. A (1 ou 2 ans)

Doctorat 3^E cycle (2 à 4 ans) – Doctorat d' Etat (indéterminé).

Régime de la faculté : Externat- possibilité de bourse.

Ceux qui remplissent les critères d'obtention d'une bourse peuvent l'obtenir en fonction du quota attribué à chaque département.

II QUALITES REQUISES :

Avoir un bon niveau de culture générale et en mathématiques –aimer l'économie – avoir le goût de l'effort soutenu et une bonne logique- savoir travailler seul et en groupe- avoir un esprit critique- beaucoup lire.

III. CONDITIONS D'ADMISSION :

- ❖ Garçons et filles
- ❖ Titulaires du bac S_1 ou S_2 ou G ou être admis à l'examen spécial d'entrée organisé en mai.
- ❖ Avoir 23 ans au maximum au 31 décembre de l'année du concours
- ❖ Les Sénégalais doivent être proposés par la commission d'admission de la faculté sur examen de leur dossier.
- ❖ Les étrangers doivent être présentés par leur gouvernement. Ils sont admis sur décision rectorale dans la limite des quotas fixés.
- ❖ Les équivalences sont possibles à tous les niveaux (de la 1^{ère} à la 4^{ème} année) après avis de la commission d'équivalence.

(voir critères de classement annexes pages ..)

IV. DOSSIER D'INSCRIPTION- LIEU DU DEPOT :

Se présenter au service de la scolarité de la faculté des sciences économiques et de gestion dès que l'on a connaissance de son admission pour y retirer un imprimé d'inscription (voir en tête de chapitre la composition du dossier).

V. INSCRIPTIONS ET EXAMEN SPECIAL :

Inscription en faculté :

- Ouverture des inscriptions : 15 octobre
- Clôture des inscriptions : 15 décembre
- Examen spécial d'entrée en faculté : mois de mai à la faculté.

VI. FORMATION ET MATIERES ENSEIGNEES :

1^{ère} année : (tronc commun)

Economie générale - analyse micro économique - mathématiques - statistiques - histoire des faits économiques- Introduction à l'étude du droit - comptabilité nationale-comptabilité générale - analyse.

2^{ème} année : (tronc commun)

Comptabilité générale - analyse macro économique - économie industrielle - économie internationale - histoire de la pensée économique- statistiques - mathématiques - droit des biens et théorie des obligations.

3^{ème} année :

Economie du développement - informatique - économétrie - économie monétaire internationale -

- option analyse économique, planification et développement
- planification - comptabilité nationale - croissance économique - démographie

- option gestion des entreprises

Comptabilité analytique – mathématiques financières et évaluation des projets – gestion financière – organisation et gestion de l'entreprise.

4^{ème} année :

Systèmes économiques comparés – politique nationale de développement – intégration des économies africaines – économie financière – droit économique – organisation des relations internationales.

- option analyse et politique économique

Politique conjoncturelle – comptabilité nationale et prévision – économie agricole – anthropologie économique.

- option gestion des entreprises :

Gestion commerciale et marketing – gestion et pratique bancaires – analyse comptable informatique de gestion – droit des affaires.

VII. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES :

Il n'y a aucune garantie d'emploi à la sortie de la faculté. Un «maîtrisard» est classé à la hiérarchie A.II peut travailler dans le secteur public comme dans le secteur privé.

Le **D.E.E.G** doit être obtenu en trois ans au maximum pour les étudiants et 4 ans pour les travailleurs par dérogation du doyen.

L'année de maîtrise ne peut être redoublée qu'une fois. On ne peut cumuler la préparation de deux diplômes de même niveau en même temps. Il y a deux sessions d'examen par an : juillet et octobre.

Promotions possibles : DESS, DEA, Doctorat, Chercheur. Spécialisation en gestion (exemple du CESAG).

La capacité d'accueil est théoriquement illimitée. Le **D.E.E.G** est ouvert au début de chaque année universitaire.

DEEG : voir page sigle

CESAG : voir page sigle

FACULTE DE MEDECINE DE PHARMACIE ET D'ODONTO-STOMATOLOGIE

Ministère de tutelle : Ministère de l'Education

Textes : décret n° 70 - 11 - 35 du 13-10-70 etc.

Adresse : Université Cheikh Anta Diop - Dakar-Fann

Téléphone : 824-55-88

I. BUT DE LA FACULTE :

La Faculté de M.P.O.S est un établissement d'enseignement supérieur qui forme :

- Des docteurs en médecine, (généralistes et spécialistes), en sept ans et plus ;
- Des docteurs en chirurgie dentaire, (spécialistes des affections de la bouche et des dents) en cinq ans (odontostomatologie) + 1 année de thèse ;
- Des docteurs en pharmacie (qui fabriquent et vendent les médicaments et conseillent la clientèle) en 5 ans + une année de thèse.

A travers les instituts associés, la faculté de médecine participe aussi à la formation et au perfectionnement du personnel de santé.

Régime : externat, possibilité de bourse.

II. QUALITES REQUISES :

Bon niveau scolaire - bonne capacité de travail intensif - bonnes qualités d'adaptation - ouverture et curiosité d'esprit - qualités humaines.

III. CONDITIONS D'ADMISSION :

- mixte
- Baccalauréat S₁ ou S₂ ou examen spécial d'entrée en faculté de médecine ou diplôme admis en équivalence.
- Condition d'âge : 20 ans au maximum pour la médecine - 22 ans pour l'odontologie et la pharmacie au 31 décembre de l'année en cours.

Les Sénégalais sont proposés par la commission d'admission. Les étrangers doivent être présentés par leur gouvernement et seront admis dans la limite des quotas fixés.

IV. DOSSIER D'INSCRIPTION :

Voir chapitre sur les conditions générales d'inscription à l'Université et les dates et lieux de dépôt des dossiers.

V. FORMATION ET MATIERES ENSEIGNEES :

Durée totale : en général huit ans (7^{ème} année clinique ; 8^{ème} année thèse) ou six ans pour Pharmacie et Odontologie.

A) - MEDECINE :

Premier Cycle d'Etudes Médicales (PCEM) 2 ans : l'enseignement comprend des cours théoriques, travaux dirigés, des travaux pratiques. L'assiduité y est obligatoire (20 h par semaine environ).

Les matières enseignées sont les suivantes : chimie, biochimie, biophysique, physique-mathématiques, anatomie, biologie, cytologie, génétique, histo-embryologie, physiologie-psychologie.

En deuxième année, stage de « soins infirmiers » deuxième semestre (trois mois) en hôpital.

Deuxième cycle d'études médicales (DCEM) quatre ans :

La troisième année suivante est destinée à compléter la formation théorique, et à initier les étudiants aux fonctions hospitalières.

Les années suivantes sont consacrées à l'enseignement de la pathologie et de la thérapeutique (en 16 modules) et à la formation clinique (stage pratique en CHU*).

Troisième cycle :

Septième année - les étudiants accomplissent une année de stage pratique hospitalier, pendant lequel ils se présentent aux examens cliniques de chirurgie, obstétrique et médecine. Ils soutiennent ensuite leur thèse de Doctorat d'Etat en Médecine

Spécialisations : de nombreux certificats d'études spéciales(CES) d'une durée variable d' un à quatre ans peuvent être préparés).

Lorsqu'ils sont admis en 5^{ème} année de médecine, les meilleurs étudiants peuvent se présenter au concours de « l'internat » du CHU de Dakar en fin décembre début janvier. Ils exerceront alors pendant 4 ans des fonctions hospitalières rémunérées au CHU.

Les étudiants doivent accomplir le 1^{er} cycle en trois ans maximum (un seul redoublement est autorisé en PCEM 1 ou 2). Tolérance de quatre ans par dérogation du doyen.

B) - ODONTO-STOMATOLOGIE : 6 ans

La 1^{ère} année, qui constitue le 1^{er} cycle, est commune avec la première année de médecine.

A partir de la 2^{ème} année d'études, l'enseignement est dispensé dans le cadre de l'Institut d'Odontostomatologie.

Les enseignements (30 h par semaine en moyenne) comprennent des cours théoriques, des travaux pratiques et dirigés et une formation clinique (stage).

Les étudiants qui subissent quatre échecs aux examens de deuxième ou troisième année sont exclus (sauf dérogation du doyen)

C) – PHARMACIE : 5 ans + 1 année de thèse obligatoire

La 1^{ère} année constitue le 1^{er} cycle. Les enseignements comprennent des cours théoriques et des travaux pratiques (16 h par semaine en moyenne).

Ils portent sur les matières suivantes : mathématiques et statistiques appliquées aux sciences expérimentales – chimie organique – physique – chimie générale et minérale – botanique générale – zoologie et biologie animale – législation – préparations – analyses – herborisation.

Les quatre années suivantes forment le second cycle.

La cinquième année comporte une option « officine » et une option « biologie option industrie ».

Les stages, en officine ou en pharmacie hospitalière, s'effectuent dans un établissement pharmaceutique :

- 1) avant l'entrée en troisième année : quatre semaines de stage pendant les vacances universitaires ; un stage spécialisé de trois mois dans la spécialité choisie et un stage rural de deux mois.
- 2) en cinquième année : Vingt semaines.

A l'issue de la troisième année, les meilleurs étudiants peuvent passer le concours d'internat en pharmacie des hôpitaux de Dakar. Ils exercent alors pendant trois ans des fonctions hospitalières dans les laboratoires ou les services du CHU.

En première année, après quatre échecs à quatre sessions, l'étudiant est exclu des études pharmaceutiques (sauf dérogation du doyen).

- CHU : voir sigle page

VI. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Débouchés dans les hôpitaux, les actions de santé publique, l'enseignement et la recherche. Travail dans le privé en cabinet, officines ou laboratoires, entreprises, organismes internationaux. Catégorie A de la fonction publique.

Les spécialisations peuvent se poursuivre tout au long de la carrière. Les besoins dans le domaine de la santé sont encore grands, surtout à l'intérieur du pays.

UNIVERSITE GASTON BERGER DE SAINT - LOUIS

Ministère de tutelle : Ministère de l'Éducation

Adresse : Route de Ngallèle - Saint-Louis

BP : 234 Téléphone : 961 19 06 / 961 23 74

Télécopie : 961 18 84 /

Serveur Web : <http://www.ugb.sn> / Serveur Mail : <http://www1.ugb.sn>

Textes de référence : Loi n° 90 – 03 du 02 janvier 1990

Décrets n° 90 –054 du 19 janvier 1990

n° 96 –1016 du 04 décembre 1996

L'université Gaston Berger de Saint-Louis comprend quatre Unités de Formation et de Recherche (UFR), équivalentes des facultés au niveau de l'UCAD, qui sont

- l'UFR de Sciences Juridiques et Politiques
- l'UFR de Sciences Economiques et de Gestion
- l'UFR de Sciences Appliquées et Technologie
- l'UFR de Lettres et Sciences Humaines

L'UFR est composée de sections, équivalentes des départements de l'UCAD.

L'UFR de SCIENCES JURIDIQUES ET POLITIQUES

Téléphone : 961 22 01 / 961 36 00

I. BUT DE L'UFR :

L'enseignement conçu dans une optique fonctionnelle doit permettre à l'étudiant d'avoir un profil adapté au maximum d'activités professionnelles du secteur tertiaire.

L'UFR est divisé en trois sections :

- Collectivités locales (droit public)
- Droit de l'Entreprise (droit privé)
- Sciences Politiques ;

Diplômes obtenus : DEUG, Licence, Maîtrise, DESS, DEA

Régime : Internat.

II. QUALITES REQUISES :

Avoir un bon niveau de culture générale, une bonne mémoire, aimer le droit, aimer le goût de l'effort soutenu et une bonne logique, savoir travailler seul et en groupe, se documenter.

III. CONDITIONS D'ADMISSION :

- Garçons et filles titulaires de tous bacs (mais de préférence L₁ ou L₂) ;
- Etre âgé de 23 ans au plus au 31 décembre en cours ;
- Les sénégalais doivent être proposés par la commission d'admission de l'UFR (cf tableau de classement de l'UFR sciences juridiques - annexe page ...).

1^{er} cycle : 2 ans DEUG

2^{ème} cycle : 2 ans

3^{ème} année : Licence

4^{ème} année : Maîtrise

3^{ème} cycle : 1 an

DESS

IV. DOSSIER D'INSCRIPTION :

Se présenter au Service de la Scolarité de l'UGB/SL dès que l'on a connaissance de son admission pour y retirer un imprimé d'inscription.

Composition du dossier : voir inscription à l'université page.....

V. FORMATION ET MATIERES ENSEIGNEES :

Premier cycle : tronc commun de deux ans – ne dure qu'une année pour les étudiants qui veulent se spécialiser en science politique.

Les enseignements consistent en cours fondamentaux (annuels), cours d'initiation (semestriels) et en cours conçus comme compléments à la formation de juriste (anglais, techniques d'expression, informatique). Les cours se présentent sous forme magistrale et / ou de travaux dirigés (TD).

Première année

- Droit constitutionnel et institutions politiques ;
- Droit des personnes et de la famille ;
- Histoire des institutions et faits sociaux ;
- Economie politique ;
- Introduction à l'étude du droit ;
- Institutions internationales ;
- Institutions judiciaires ;
- Techniques d'expression ;
- Anglais ;
- Initiation à l'informatique.

Deuxième année

- Droit administratif ;
- Finances publiques ;
- Droit des obligations ;

- Histoire politique et administrative ;
- Problèmes économiques contemporains ;
- Droit foncier ;
- Droit pénal ;
- Droit coutumier ;
- Techniques de gestion ;
- Techniques d'expression ;
- Anglais.

Deuxième cycle : Trois filières :

- Collectivités locales ;
- Droit de l'entreprise ;
- Sciences politiques

Filière Collectivités Locales :

droit administratif, droit international public, droit du travail, finances locales, libertés publiques, gestion et contrôle des collectivités locales, anglais.

Filière Sciences Politiques :

Histoire des idées politiques, relations internationales, systèmes politiques comparés, histoire politique de l'Afrique, problèmes politiques, analyse économique, techniques de sondage, anglais.

Troisième cycle :

Deux formations sont proposées pour accéder au Diplôme d'Etudes Approfondies et avoir le profil d'un juriste aux connaissances théoriques solides mais disposant également de forts atouts sur le plan professionnel :

DEA Décentralisation et Gestion des collectivités locales

Enseignements théoriques obligatoires :

Droit administratif – Finances des collectivités locales – Droit de l'environnement et gestion des ressources locales

Les conférences sous forme de cours intégrés :

Droit constitutionnel des collectivités locales – Initiation à la recherche et à la pédagogie – Droit public des biens – Droit des marchés publics – Relations extérieures des collectivités locales – Fiscalité – Aménagement du territoire et urbanisme – Politiques publiques locales – Droit économique – Etat civil.

DEA Droit Economique et des Affaires

Enseignements théoriques obligatoires :

Droit des contrats d'affaires – Droit des groupements d'affaires – Droit du contentieux des affaires.

Les conférences :

Droit bancaire et financier – Droit fiscal et comptable – Philosophie et anthropologie du Droit – Initiation à la recherche et à la pédagogie universitaire – Anglais juridique appliqué aux affaires.

Ces deux formations sont ouvertes aux ressortissants de tous pays titulaires d'une maîtrise ès sciences juridiques ou d'un diplôme équivalent remplissant les conditions d'accès et particulièrement aux ressortissants d'Etats membres de l'UEMOA, de l'OHADA et de la CEDEAO dans le respect des lois et règlements en vigueur au Sénégal.

Les inscriptions sont précédées d'une sélection des meilleurs dossiers dans la limite des places disponibles.

Renseignements : Tél : (221) 961 22 11 / (221) 961 19 06 Poste 1108 pour le Droit public ou poste 1109 pour le Droit privé Fax : (221) 961 67 07

Bureau de liaison de l'UGB : Immeuble Fahd, 3^{ème} étage, Dakar

Tél/Fax : (221) 822 20 96

VI. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES :

Il n'y a pas de garantie d'emploi à la sortie de l'UFR. Un seul redoublement est autorisé dans le premier cycle.

UFR DE SCIENCES ECONOMIQUES ET DE GESTION

Téléphone : 961 23 91/961 22 92 Fax : 961 63 12 / www.ufr-seg.org

I. BUT DE L'UFR :

Formation de cadres d'entreprises et d'organismes privés et publics. Le premier cycle assure une solide formation générale en économie, informatique et techniques quantitatives.

A l'issue du tronc commun de deux ans, deux filières sont proposées :

- Economie d'entreprise agricole
- Gestion informatisée

Diplômes obtenus : DEUG, Licence, Maîtrise

Régime : Internat.

II. QUALITES REQUISES :

Avoir un bon niveau de culture générale et en mathématiques, aimer l'économie, avoir le goût de l'effort soutenu et une bonne logique, savoir travailler seul et en groupe, se documenter.

III. CONDITIONS D'ADMISSION :

- Garçons et filles titulaires du Bac S_1 , S_2 , ou G ;
- Etre âgé de 23 ans au maximum au 31 décembre de l'année ;
- Les Sénégalais doivent être proposés par la commission d'admission de l'UFR (voir critères de classement en annexe)

IV. DOSSIER D'INSCRIPTION :

Se présenter au service de la scolarité de l'UGB/SL dès que l'on a connaissance de son admission pour y retirer un imprimé d'inscription. Pour la composition du dossier : voir inscription à l'Université page ...

V. FORMATION ET MATIERES ENSEIGNEES :

Premier cycle : les enseignements se font sous forme de cours théoriques, de travaux dirigés et de dossiers.

Première année :

Mathématiques (100 heures) ; Economie descriptive (75 heures) ; Informatique (75 heures) ; Comptabilité générale (75 heures) ; Anglais (50 heures) ;
Techniques d'expression (50 heures)

Deuxième année :

Micro-économie (75 heures), Macro-économie (75 heures), Programmation mathématique (75 heures), Probabilités et statistique mathématique (75 heures), Anglais économique (50 heures), Comptabilité économique (75 heures)

Deuxième cycle : actuellement deux filières avec quatre unités de valeur (UV) qui leur sont communes :

- Analyse financière de l'entreprise ;
- Contrôle de gestion ;
- Techniques statistiques de la gestion ;
- Techniques juridiques des affaires et des UV spécifiques :

Filière Economie de l'entreprise agricole :

- Agronomie – hydraulique – gestion des sols – sociologie – calculs économiques appliqués à l'agriculture.

Filière Gestion informatisée :

- Système d'exploitation – bases de données
- Langages évolués – gestion de la production – management

VI. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES :

Il n'y a pas de garantie de l'emploi à la sortie de l'UFR. Un seul redoublement est autorisé dans le premier cycle.

UFR DE SCIENCES APPLIQUEES ET DE TECHNOLOGIE

BP : 234 Saint- Louis

Téléphone : 961 22 44 / 961 23 40

Fax : 961 53 38

Décret n° 2002 – 651 du 02 juillet l'UFR de Mathématiques Appliquées et d'Informatique s'appelle désormais UFR de Sciences Appliquées et de Technologie (UFR SAT)

I. BUT DE L'UFR :

L'enseignement à vocation fonctionnelle prépare les étudiants à la vie active.

L'UFR offre les formations suivantes :

- DEUG MAI (Mathématiques Appliquées et Informatique)
- DEUG MPI (Mathématiques, Physique et Informatique)
- DEUG MASS (Mathématiques Appliquées aux Sciences Sociales) en collaboration avec l'UFR de Sciences Economiques et de Gestion

Diplômes préparés : DEUG, Licence, Maîtrise, DEA, DESS, Doctorat

Régime : Internat

II. QUALITES REQUISES :

Goût des mathématiques, bonne capacité de réflexion, esprit de méthode et d'organisation, bons résultats dans le second cycle du secondaire, effort intellectuel intensif.

III. CONDITIONS D'ADMISSION :

- Garçons et filles titulaires du Bac S_1 , S_2 ou S_3 ;
- Etre âgé de 23 ans au maximum au 31 décembre de l'année ;
- Les Sénégalais sont proposés par la commission d'admission de l'UFR (voir critères de classement – annexe page ...)

IV. DOSSIER D'INSCRIPTION :

Se présenter au service de la scolarité de l'UGB/SL dès que l'on a connaissance de son admission pour y retirer un imprimé d'inscription. Pour la composition du dossier : voir inscription à l'université page ...

V. FORMATION ET MATIERES ENSEIGNEES :

Premier cycle :

Formation générale :

- DEUG Mathématiques Appliquées et Informatique (MAI) : Bac S₁, S₃
- DEUG Mathématiques, Physique et Informatique : Baccalauréat S₁, S₂, S₃
- DEUG Mathématiques Appliquées et Sciences Sociales: Bac S₁, S₂, S₃

Formation professionnelle:

Diplôme Universitaire en Réseau et Informatique de Gestion (DURIG): Tout baccalauréat; Les frais d'études sont à la charge de l'étudiant.

Deuxième cycle:

Troisième année: licence

Quatrième année : Maîtrise

Diplôme d'ingénieur en :

Electronique et Télécommunications (03 ans après le DEUG)

Diplôme de maîtrise en :

Informatique – Mathématiques Appliquées et Informatique (MAI)

Mathématiques Appliquées, Informatique et Finances (MAIF)

Méthodes Informatiques Appliquées à la Gestion des Entreprises (MI AGE)

VI . RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES:

Il n'y a de garantie de l'emploi à la sortie de l'UFR. Un seul redoublement est autorisé dans le premier cycle.

UFR DE LETTRES ET SCIENCES HUMAINES

Téléphone : 961 22 98 / 961 51 49

I. BUT DE L'UFR :

L'UFR comprend trois cycles :

- Le premier est sanctionné par un DEUG pouvant donner accès au second cycle.
- Le second est un cycle de formation spécialisée sanctionnée soit par une licence soit par une maîtrise d'enseignement, de recherche ou à vocation professionnelle.
- Le troisième est un cycle de recherche sanctionnée par un doctorat de 3^{me} cycle ; sa durée est de deux ans au moins après le DEA et de quatre ans au plus, sauf dérogation exceptionnelle.

L'UFR comprend les sections suivantes :

- Français
- Anglais
- Géographie
- Sociologie
- L.E.A : allemand, anglais, arabe, espagnol, italien.

L'enseignement est organisé en unités de valeur. On distingue :

- Les U.V obligatoires
- Les U.V optionnelles
- Les U.V libres

Régime : Internat

II. QUALITES REQUISES :

Avoir le goût des études littéraires ; aimer lire et avoir le goût de se cultiver ; avoir des qualités de méthode et d'organisation, une bonne discipline de travail.

III. CONDITIONS D'INSCRIPTION :

- Garçons et filles titulaires d'un Bac L₁ ou L₂ surtout, mais toutes les séries peuvent être acceptées ;
- Etre âgé de 23 ans au maximum au 31 décembre de l'année ;
- Les sénégalais sont proposés par la commission d'admission de l'UFR

IV. DOSSIER D'INSCRIPTION :

Se présenter au service de la scolarité de l'UGB/SL dès que l'on a connaissance de son admission pour y retirer un imprimé d'inscription. Pour la composition du dossier : voir chapitre sur les inscriptions à l'université.

V. FORMATION ET MATIERES ENSEIGNEES :

Premier cycle :

Première année :

SECTIONS	U.V Obligatoires	U.V Optionnelles	U.V Libres
Anglais	Traduction, grammaire, techniques D'expression, étude des littératures, du monde anglophone, civilisations du monde anglophone	U.V. de langue Allemand, Arabe, Espagnol au choix) Techniques d'expression linguistique et à phonétique	Informatique, économie, droit, sociologie au choix
Français	Littérature française, initiation à la littérature africaine, traditionnelle et moderne, grammaire française, L.V.E (anglais, espagnol, allemand, arabe)	Esthétique des genres et exercices littéraires, phonétique générale, techniques d'expression	Droit, informatique sociologie
Géographie	Géophysique générale, géo rurale, Géorégionale, géo de la population, T géo, statistique	Français langue (au choix : Angl. Esp. Arabe, allemand)	Informatique sociologie sciences juridiques, gestion et économie
L.E.A	3 U.V d'anglais (grammaire et traduction, compréhension, connaissance du monde contemporain) 3 U.V. d'espagnol (//) 3 U.V. d'arabe (//) 3 U.V. d'allemand (//) chaque étudiant s'inscrit à deux langues 1 U.V. français (techniques d'expression) 4U.V. d'application : économie, droit, informatique et au choix, une UV de sociologie, de psychologie ou de géographie		
Sociologie	Sociologie générale, méthodologie, anthropologie, statistique appliquée aux sciences sociales, LV (anglais ou allemand)	Socio. du développement Socio. de la Famille Socio. de l'Education Socio. africaine Socio. de la connaissance Socio. du travail Socio. des organisations	Psychologie Philosophie Economie Géographie Sociologie de l'environnement Sociologie des technologies et des énergies

Option par section

Anglais : Littérature et civilisation

Grammaire et linguistique

Français : Littérature française

Littérature africaine

Littérature comparée

Grammaire

Civilisations africaines

L.E.A : affaire et commerce

Tourisme

Géographie : espaces et sociétés rurales

espaces et sociétés urbaines

écosystèmes et environnement

Sociologie : ruralité et urbanité en Afrique

sociologie du développement

famille, femme, enfants et environnement africain

organisation et monde du travail.

A partir de la première année du second cycle, l'enseignement est organisé en tronc commun et en modules correspondant aux différentes spécialités.

Troisième cycle :

Il est ouvert en Anglais, Français et sociologie.

VI. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES :

Il n'y a de garantie de l'emploi à la sortie de l'UFR. Un seul redoublement est autorisé dans le premier cycle.

LES COLLEGES UNIVERSITAIRES REGIONAUX (C.U.R)

Les Collèges Universitaires Régionaux ont été créés par la loi n° 2002-21 du 14 août 2002 modifiant la loi n° 67-45 du 13 juillet 1967 relative à l'université de Dakar.

Article premier : l'article premier de la loi n° 67-45 du 13 juillet 1967 relative à l'université de Dakar, est abrogé et remplacé par les dispositions suivantes :

« **Article premier :** L'Enseignement Supérieur, sur le territoire de la République du Sénégal, est dispensé par les universités, les collèges universitaires régionaux et les établissements qui les composent, qui en dépendent ou qui leur sont associés.

L'enseignement supérieur a notamment pour but, dans un esprit de coopération interafricaine et de large ouverture sur les problèmes mondiaux, de former des cadres nécessaires au Sénégal et aux états africains qui envoient des étudiants dans ces établissements ou universités et qui désirent être associés à leur développement.

Les Universités et les CUR sont également chargés de promouvoir la recherche scientifique fondamentale et de coopérer à la recherche appliquée pour la République du Sénégal comme pour les états africains qui le désirent. Les Universités et les CUR remplissent ces missions en étroite collaboration avec les autres universités africaines, ainsi qu'avec celles d'états étrangers liés au Sénégal par un accord de coopération ».

Article 2 : Il peut être créé dans chacune des régions du Sénégal un collège universitaire régional (CUR), établissement public doté de la personnalité juridique et de l'autonomie financière. Un collège universitaire peut, du fait des formations dispensées, être commun à plusieurs régions administratives.

Article 3 : les collèges universitaires régionaux sont des établissements de formation générale et professionnelle à vocation nationale et interafricaine dont les spécialités vont intégrer les potentialités économiques propres à une ou

plusieurs régions administrations voisines.

Article 4 : le collège universitaire régional est placé sous la tutelle de l'Etat et est administré par un Directeur et un conseil d'administration.

Article 5 : les missions, l'organisation et le fonctionnement des CUR sont définis par décret.

Article 6 : un collège universitaire régional peut être constitué de plusieurs unités de formation professionnelle.

Article 7 : la modification de la carte des CUR, leur transformation ou suppression est décidée par décret.

Article 8 : la mise en place des CUR s'effectue selon les priorités de l'Etat.

Article 9 : l'article 3, les alinéas 6 et 7 de l'article 4 et les articles 5 à 17 de la loi n°67-45 du 13 juillet 1967 relative à l'université de Dakar, modifiée, sont applicables aux collèges universitaires, à leur personnel propre et aux étudiants admis à en suivre les enseignements.

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

LE COLLEGE UNIVERSITAIRE REGIONAL DE BAMBEY

Commencés - il y a moins d'un an, les travaux du CUR de Bambey sont dans une d'achèvement. Premier CUR du Sénégal et de la sous-région, il comportera quatre filières :

- Informatique
- Gestion
- Santé communautaire
- Entreprise - école d'aménagement et de maintenance de véhicules automobiles, grâce à la coopération décentralisée avec l'association française KORA, la commune de Savigny - sur -orge et la région de l'I le de France.
- éventuellement un cycle de formation générale universitaire préparant aux études de second cycle des universités, filière proposée par Monsieur le Président de la République. C'est une décentralisation des premiers cycles des universités pour les désengorger.

Le CUR va accueillir des bacheliers sur tests ou concours ainsi que des non-bacheliers ayant les niveaux de seconde, première ou terminale. Ces derniers suivront d'abord des modules de formation spéciale les préparant aux études normales du Collège.

Le CUR délivrera deux types de diplômes :

- Le diplôme d'agent technique (DAT) pour les élèves entrés sans bac après deux ans de formation ;
- Le diplôme universitaire professionnel (DUP) avec mention de la spécialité pour les bacheliers ayant suivi les deux années de formation (l'actuel niveau de technicien supérieur).

Il faut préciser que le CUR offre aussi une **formation continue** en modules et une **formation à la carte** proposée aux entreprises, aux sociétés industrielles et aux collectivités locales.

(extrait du conseil interministériel sur la rentrée scolaire et universitaire 2002-2003)

ECOLE NATIONALE D'ADMINISTRATION

ENA Cycle B

Ministère de tutelle : Ministère de la Fonction Publique, du Travail, de l'Emploi et
des Organisations Professionnelles

Décret 92.1614 du 20 - 11 - 1992

Adresse : ENA, Bd dial. Diop -Téléphone : 825.58.28- B.P 5013 DAKAR

I. BUT DE L'ECOLE :

Formation de cadres administratifs de la hiérarchie B (administration – enquêtes économiques – trésor – impôts et domaines - diplomatie - domaine social- affaires communales).

Formation permanente par l'organisation de stages, de séminaires, de conférences, et de recyclages.

Diplôme obtenu : diplôme de fin de stage délivré par l'ENA

Durée de la formation : deux ans (hiérarchie B)

Régime de l'école : internat avec une priorité accordée aux étrangers et aux cadres du cycle supérieur.

II. QUALITES REQUISES :

Avoir de la conscience professionnelle – avoir le respect scrupuleux de la chose publique – aimer ce métier – savoir se soumettre à l'obligation de réserve – savoir garder le secret – être honnête – port de l'uniforme obligatoire.

III. CONDITIONS D'INSCRIPTION :

- Garçons et filles et être de nationalité sénégalaise
- Etre âgé de 18 ans au moins et 27 ans au plus
- Bac ou diplôme admis en équivalence datant de moins de 3 ans par rapport à la date du concours.

IV. EPREUVES DE SELECTION :

a) Epreuve de présélection : Tests psychotechniques.

b) Epreuves d'admissibilité :

- Une composition de culture générale sur un sujet d'actualité politique, économique, sociale et culturelle ; durée 4 heures, coef. 3 ;
- Une deuxième épreuve de synthèse de texte portant sur l'actualité politique, culturelle, économique et sociale - durée 4 heures coef 3

c) Epreuve d'admission :

- Un entretien avec un jury destiné à apprécier d'une part les connaissances du candidat, d'autre part sa personnalité et sa motivation – durée 30mn coef 3

V. DOSSIER DE CANDIDATURE :

- Une demande manuscrite sur papier libre datée et signée par le candidat ;
- Une copie certifiée conforme du diplôme requis ;
- Une fiche de renseignements fournie par l'école remplie et signée par le candidat ;
- Un bulletin n° 3 du casier judiciaire de moins de 3 mois ;
- Un certificat de visite et contre-visite médicale délivré par les autorités médicales ;
- Datant de moins 3 mois indiquant que l'intéressé est apte au service administratif et qu'il est indemne de toute affection ouvrant droit à un congé de longue durée;
- Un certificat de nationalité sénégalaise ;
- Une enveloppe timbrée portant l'adresse permanente du candidat ;
- Des droits d'inscription.

Le dossier est à déposer à la Scolarité de l'ENA - cycle B

VI. DATES ET LIEUX HABITUELS DU CONCOURS :

Ouverture des inscriptions : id

Clôture des inscriptions : 45 jours avant les épreuves écrites.

Liste des candidats autorisés : 15 jours au moins avant le déroulement des épreuves.

VII. FORMATION ET MATIERES ENSEIGNEES : 12 matières

1) Cycle de formation générale (tronc commun) 560 h (80x 7)

- Formation juridique et administrative (280 h)
- Formation financière et comptable (240 h)
- Formation économique (160 h)
- Statistique (240 h)
- Formation complémentaire : problèmes du monde rural – éducation physique et sportive

2) Cycle de formation spécialisée (cours par spécialité) :

- Droit commercial (24 h) – Déontologie du commandement (24 h) – problème de recrutement à l'armée (24h)
- Problèmes électoraux (24 h) – état -civil (24 h) – Finances communales (24 h) – Comptabilité du trésor (24 h)

- Comptabilité des matières (24 h) - Comptabilité analytique (24 h) - Droit pénal économique (24 h) - Gestion d'entreprise (24 h) - Les marchés de l'Etat (24 h).

NB : Certains cours sont communs à certaines sections : rédaction administrative, fonction publique - informatique, contrôle de l'administration.

VIII. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES :

L'obtention de la moyenne égale ou supérieure à 12/20 donne droit au diplôme portant mention de la spécialité. Le titulaire du diplôme est assuré d'un emploi et il appartient à la hiérarchie B. Il est affecté dans les services publics, en particulier dans les ministères.

Le candidat qui n'a pas satisfait aux exigences ci-dessus, mais dont la moyenne est comprise entre 10 et moins de 12/20 retourne à son corps d'origine s'il est issu du concours professionnel.

Il n'est pas prévu de corps d'accueil pour les bacheliers ayant échoués à l'examen de sortie.

Les titulaires du diplôme de L'ENA cycle B avancent tous les deux ans dans la fonction publique et peuvent passer le concours de L'ENA cycle A après cinq ans de titularisation.

En 2002 le nombre de places au concours direct était de 66 (soixante six)

Les sections qui existent à l'ENA cycle B sont :

- Administration générale
- Affaires communales
- Diplomatie
- Social
- Enquêtes économiques
- Impôts et domaines
- Trésor

ECOLE NATIONALE D'ECONOMIE APPLIQUEE

ENEA

Ministère de tutelle : Ministère de l'Éducation

Adresse : Km 6, Avenue Cheikh Anta Diop – Téléphone : 824.79.28 / 82531/76

B.P : 5084 Dakar – Fann

Décret : 91 -1352 du 06 décembre 1991

I. BUT DE L'ECOLE :

Assurer la formation des cadres moyens du développement en :

- Aménagement du Territoire et Gestion Urbaine(ATEGU)
- Education et Animation (EA)
- Planification Economique et Gestion des Organisations(PEGO)
- Statistique et Démographie.(STA.DE)

Ce sont les quatre (4) options possibles offertes au choix du candidat qui représentent les quatre départements constituant l'ENEA.

Durée des études : trois ans pour les trois premiers départements et quatre ans pour le département statistique et démographie.

A l'issue des trois ans de formation, l'école délivre un Brevet avec la mention de la spécialisation.

Régime : Possibilité d'être logé

Les bacheliers peuvent être boursiers compte tenu du nombre de bourses et du rang au concours d'entrée.

Les professionnels gardent leur salaire.

II. QUALITES REQUISES :

- Avoir un bon niveau en terminale et avoir son baccalauréat.
- Etre physiquement apte – sociabilité
- Avoir des dispositions pour servir en milieu rural
- Avoir de l'ouverture d'esprit

Les diplômés de l'ENEA sont des personnes appelées à travailler avec d'autres populations. Ils se trouvent à tous les niveaux du développement, de la direction jusqu'à l'encadrement de base.

III. CONDITIONS D'INSCRIPTION :

- Toutes séries de bac (mais S_2 S_1 S_3 seulement pour le département Statistique avec une limite d'âge de 24 ans pour ce département) ;
- Etre effectivement bachelier ;
- Avoir 18 ans au moins et 30 ans au plus au 1^{er} janvier de l'année du

concours et tout agent de l'Etat ayant au moins 4 ans d'expérience professionnelle et âgé de 45 ans au plus au 1^{er} janvier de l'année du concours ;

- Dispense d'âge possible (cas prévu dans la fonction publique : mariés et enfants : service militaire)
- Les non - sénégalais peuvent être admis sur titre après étude du dossier présenté par leur gouvernement ;

IV. EPREUVES DE SELECTION :

1) Epreuves écrites :

Département Statistique et Démographie (STA.DE):

- Ordre général, durée 3 h - coef. 25
- 1^{ère} épreuve de maths, durée 4 h - coef 30
- 2^{ème} épreuve de maths, durée 4 h - coef 30
- Calcul numérique, durée 2 h - coef. 5
- Contraction de texte, durée 3 h - coef. 10

Départements EA, ATEGU, PEGO :

- culture générale : durée 3 h - coef. 2
- économie du développement : durée 3h - coef. 2
- maths : durée 3 h - coef. 2

NB : L'épreuve de maths commune aux départements ATEGU et EA est tirée du programme de Terminale L et celle du département PEGO du programme de terminale S₁, S₂, G.

2) Epreuves orales :

Ouvertes aux candidats ayant obtenu une moyenne de 10/20 et sans note éliminatoire (inférieure à 07/20)

- Une épreuve de culture générale
- Une épreuve de spécialité en fonction du département qui recrute.
- Statistique et démographie : maths, problème à résoudre devant un jury.
- Les autres départements : un sujet sur les problèmes de développement du Sénégal.

V. DOSSIER DE CANDIDATURE :

- Une demande manuscrite adressée au Directeur de l'ENEA avec option du département ;
- Deux enveloppes timbrées à l'adresse du candidat ;
- Une attestation du bac ou copie légalisée du diplôme requis ;
- Un certificat de visite et contre visite médicale datant de moins de 3 mois ;
- Un certificat de nationalité ;

- Un extrait de naissance.
 - Un extrait du casier judiciaire pour le département STADE
 - Une photo d'identité et une enveloppe timbrée pour le département STADE
 - Frais de dossier de deux mille cinq cents francs (2500 FCFA).
- Lieu de dépôt : secrétariat de la scolarité de l'ENEA.

VI. DATES ET LIEUX DU CONCOURS :

- Département statistique : ouverture en décembre et concours en avril
- Les trois autres départements : ouverture des inscriptions en fin juillet ; la clôture a habituellement lieu en fin septembre et le concours en octobre.

VII. FORMATION :

A) tous les départements sauf celui de la statistique ont un tronc commun

1^{ère} année : 6 mois de théorie + 5 mois de stage d'analyse.

Stage exploité ensuite pendant 3 mois avant la répartition des élèves entre les différents départements.

Le recrutement est fonction des besoins exprimés par les services utilisateurs, des aptitudes des candidats, et surtout des instructions du Secrétariat Général de la Présidence. Les élèves sont orientés à l'issue de la première année.

2^{ème} année : spécialisation avec alternance pédagogique (théorie – pratique)

- Stage (pré-professionnel).

3^{ème} année : stage professionnel – apprentissage des responsabilités, plus un mémoire de fin d'études sur un thème discuté et négocié avec un service utilisateur (ex. cas des taxi – clandestins de Thiaroye ou évaluation d'un projet de pêche etc.)

La durée des études est de trois ans dans les départements autres que celui des statistiques où elle est de quatre ans.

B) Matières enseignées :

Les programmes évoluent en fonction des réalités socio-économiques du pays.

1^{ère} année : tronc commun –économie –planification – sociologie – agriculture – comptabilité – statistiques

- Mathématiques – démographie – droit – cartographie – technologie – géographie – méthode – linguistique – pédagogie
- Développement à la base – gestion des projets –initiation coopérative – anglais.

2^{ème} année : enseignement de spécialités.

VIII. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES :

Les élèves non admis (cas rares) reçoivent un certificat stipulant qu'ils ont suivi les dites études.

- Indices fonction publique : 1283 – 2806 Hiérarchie B1.

Promotion possible à l'intérieur des corps

Capacité d'accueil : aucune promotion ne doit dépasser 47 par département.

Il existe 4 départements.

Quotas fixés par le Secrétariat Général de la Présidence.

IX LES DEPARTEMENTS ET LEURS PRINCIPAUX MINISTERES

UTILISATEURS :

1 - Département aménagement du territoire et gestion urbaine :

Ministère de l'urbanisme et de l'Aménagement du Territoire - Ministère de l'habitat - Ministère délégué chargé des collectivités locales

2 - Département éducation et animation :

Ministère de la Famille et de la Solidarité Nationale – Ministère de la Santé et de la Prévention – Ministère de l'Éducation

3 - Département Planification Economique et Gestion des Organisations :

Ministère de l'Economie et des Finances

4 - Département Statistique et Démographie :

Ministère de l'Economie et des Finances

Aux affectations traditionnelles s'ajoutent celles correspondant aux besoins d'autres ministères.

X – FORMATION ASSUREE DANS LES QUATRE DEPARTEMENTS:

1 – Aménagement du Territoire et Gestion Urbaine (inspecteur des travaux d'aménagement)

2 – Education et Animation (médiateur pédagogique – inspecteur de l'animation)

3 – Planification Economique et Gestion des Organisations (ingénieur des travaux de planification et conseiller de gestion)

4 – Statistique et Démographie (Ingénieur des Travaux Statistiques) :

2 options :

- statistique / économie

- statistique / démographie

CENTRE DE FORMATION JUDICIAIRE

(C. F. J. / Cycle B)

Ministère de tutelle : Ministère de la Justice

Décret 95-20 du 06 janvier 1995

Adresse : C.F.J Boulevard Dial Diop (enceinte ENAM)

Téléphone : 824-24-67 BP : 5013 Dakar

I - BUT DE L'ECOLE :

- formations initiale et permanente des greffiers
- contribue aussi à la formation d'auditeurs étrangers dans les conditions fixées par accord entre le gouvernement du Sénégal et le gouvernement intéressé.

Diplôme : diplôme de fin de stage, délivré par le C.F.J.

Durée de la formation : deux ans (hiérarchie B) et comprend un cycle de formation générale et un cycle de formation spécialisée.

Régime de l'école : internat avec une priorité accordée aux étrangers et aux cadres du cycle supérieur.

II - QUALITES REQUISES :

Avoir de la conscience professionnelle ; savoir se soumettre à l'obligation de réserve, bonnes capacités rédactionnelles...

III - CONDITIONS D'INSCRIPTION :

- être titulaire du baccalauréat ou d'un diplôme admis en équivalence
- être âgé de 18 ans au moins et de 27 ans au plus au 1^{er} janvier

IV - EPREUVES DU CONCOURS :

1. Epreuves d'admissibilité :

- une composition de culture générale sur un sujet d'actualité - durée 4h - coefficient 3
- une épreuve de synthèse de texte portant sur l'actualité politique - culturelle, économique et sociale - durée 4h - coefficient 3

2. Epreuve d'admission :

- entretien avec le jury sur un sujet d'intérêt général - durée : 30 mn coef 3

V. DOSSIER DE CANDIDATURE :

- Une demande manuscrite sur papier libre datée et signée par le candidat ;
- Une copie certifiée conforme du diplôme requis ;
- Une fiche de renseignements fournie par le c.f.j remplie et signée par le candidat ;
- Un extrait de casier judiciaire datant de moins de 3 mois ;
- Un certificat de visite et contre-visite médicale de moins de 3 mois ;
- Un certificat de nationalité sénégalaise ;
- Deux enveloppes timbrées portant l'adresse permanente du candidat ;
- Des droits d'inscription de 2000 fcfa ;
- Une copie certifiée conforme de la carte nationale d'identité.

Le dossier est à déposer à la Direction des études du C.F.J - cycle B

N.B: nul ne peut se présenter plus de trois fois au concours d'entrée au CFJ (art 21)

VI. DATES ET LIEUX HABITUELS DU CONCOURS :

Ouverture des inscriptions : variable

Clôture des inscriptions : 15 jours avant les épreuves écrites.

Lieu du concours : C.F.J

Le concours a été régulièrement organisé ces dernières années.

VII. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES :

Les élèves greffiers sont bénéficiaires d'une bourse dont le montant est fixé par décret. Pour d'autres renseignements adressez--vous au CFJ.

ECOLE INTER-ETATS DES SCIENCES ET
MEDECINE VETERINAIRES
E. I. S. M. V

Ministère de tutelle : Ministère de l'Education
Etablissement créé par la convention OCAM du 29-01-71
(modifiée à la 13^{ème} session du conseil 18/22 -04 -83)
Adresse : BP : 5077 Dakar-Fann
Téléphone : (221) 825 66 92 / Fax : (221) 825 42 83
http://www.refer.sn/sngl_ct/edu/eismv/eismv.htm

I. BUT DE L'ETABLISSEMENT :

L'école a une double vocation d'enseignement et de recherche. Elle dispense un enseignement supérieur vétérinaire répondant au profil du vétérinaire en Afrique. Cet enseignement est constitué par l'ensemble des connaissances indispensables à tous les vétérinaires, c'est-à-dire tout ce qui concerne la santé et les productions animales, la conservation et l'exploitation des animaux, notamment la zootechnie, l'hygiène, la médecine, la chirurgie et la pharmacie des animaux domestiques, ainsi que le contrôle et l'utilisation des produits d'origine animale, y compris les produits de la pêche. L'EISMV propose également des formations continues et post-universitaires.

Diplôme obtenu : Diplôme d'Etat de Docteur Vétérinaire.

Durée de la formation : 6 ans : 1 année préparatoire + 4 ans d'études vétérinaires + 1 an de rédaction de la thèse.

Régime de l'école : l'école est ouverte à tous les états africains, membres ou non qui participent à son fonctionnement.

Le conseil d'administration a fixé, compte tenu de la progression des effectifs, un quota d'admission de quatre places pour chacun des états membres en première année.

Dès l'année préparatoire, les élèves étrangers doivent être envoyés par leur gouvernement et boursiers.

Les élèves sénégalais en année préparatoire sont soumis aux mêmes critères de bourse que les étudiants des autres facultés.

A partir de la première année, tous les élèves sont boursiers (bourses d'origine diverses) et logés à l'école ou en cité universitaire ou reçoivent une indemnité de logement.

II. QUALITES REQUISES :

Les études et les métiers vétérinaires demandent : du goût pour les sciences naturelles (intérêt pour les animaux) – goût pour le travail « sur le terrain » - bonne résistance physique – capacités de travail intensif tant pour les études que pour le métier.

III. CONDITIONS D'ADMISSION :

- 1) En année préparatoire :
 - mixte – bacs S₁, S₂ ou titre admis en équivalence. Pas de condition d'âge.
 - Etrangers : être présenté par son gouvernement
 - Sénégalais : être sélectionné par la commission d'admission
 - Le choix doit être mentionné sur la fiche d'admission
- 2) En première année d'études vétérinaires :
 - Etre titulaire du C.P.E.V (Certificat Préparatoire aux Etudes Vétérinaires) passé en fin d'année préparatoire (2 sessions), ou du DUES complet en SN

IV. DOSSIER D'INSCRIPTION - DATE DE DEPOT

Se présenter au service de la scolarité de la faculté de sciences dès que l'on a connaissance de son admission pour y retirer un dossier d'inscription.

V. FORMATION ET MATIERES ENSEIGNEES :

L'enseignement à l'école vétérinaire est un enseignement à plein temps (8 - 12 h ; 14 – 18 h) qui comprend des enseignements théoriques, pratiques, et dirigés, et des stages.

- 1) – Année préparatoire : 620 h – mathématiques – statistiques – chimie physique – chimie organique – physique.
Biologie animale – zoologie – biologie et physiologie végétales.
- 2) – En 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} année : l'enseignement est donné dans deux départements (biologie et productions animales, santé publique et environnement).

Les enseignements sont les suivants :

- 1) Pharmacie toxicologie – chimie biologique ;
- 2) Physique médicale – chimie biologique ;
- 3) Anatomie – Histologie – embryologie ;
- 4) Physiologie – pharmacodynamie thérapeutique ;
- 5) Parasitologie – maladies parasitaires – zoologie ;
- 6) Pathologie médicale – anatomie pathologique – clinique ambulante ;
- 7) Hygiène et industrie des denrées alimentaires d'origine animale ;
- 8) Pathologie de la reproduction – chirurgie ;

- 9) Pathologie générale – microbiologie – immunologie pathologie infectieuse ;
- 10) Zootechnie – alimentation – droit – économie ;
- 11) Economie – gestion ;

Pendant les vacances, les élèves effectuent des stages dans les services d'élevage et de l'industrie animale de leur pays d'origine dès la fin de la 1^{ère} année.

Les stages « cliniques » commencent en 3^{ème} année (l'école a une clinique dans ses locaux, une autre à proximité des abattoirs de Dakar et une ferme annexée a été construite) .

Un seul redoublement est autorisé pendant le premier cycle et un seul pendant le 2^{ème} cycle.

VI . RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES :

Débouchés : Services publics et para-publics (hiérarchie A – indice 1700-3580) ou secteur privé : on peut noter entre autres débouchés : pharmacies vétérinaires – industries de la viande, du lait du miel, des œufs, du poisson et des produits halieutiques – les industries de fabrication des aliments de bétail – les cabinets vétérinaires – encadrement des éleveurs et des promoteurs - enseignement et recherche.

Spécialisations : après les études, selon les besoins des Etats, des spécialisations courtes à l'étranger peuvent être envisagées.

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'AGRICULTURE

ENSA (ex. I.N.D.R)

Ministère de tutelle : Ministère de l'Education

Adresse : BP A 296 RP Thiès – Km 3 Route de Khombole Thiès

Décret : 88-90 du 27 - 6 - 88

Téléphone : 939. 59. 25

I. BUT DE L'ECOLE :

L'ENSA est un établissement d'enseignement supérieur qui a pour mission d'assurer la formation des INGENIEURS AGRONOMES EN DEVELOPPEMENT RURAL

Les objectifs de cette formation sont :

- d'assurer un niveau scientifique élevé aux nouveaux cadres (Fonctionnaires et entrepreneurs agricoles privés) dont les activités constituent le support de la politique de développement rural du pays.
- de les amener à maîtriser les techniques de production végétale et animale, et de recherche agronomique ;
- de les amener à savoir identifier, étudier, réaliser, évaluer des projets ;
- de les préparer à la gestion économique des exploitations agricoles.

Le régime de l'école est l'internat. Les étudiants peuvent bénéficier d'une allocation d'études.

II. QUALITES REQUISES :

Goût pour le travail actif, la vie rurale, bonne résistance physique, sens des responsabilités, sens de l'observation, facilités de contacts.

- Bon niveau en maths et en sciences.

III. CONDITIONS D'INSCRIPTION :

- être élève de la classe de Terminale S_1, S_2, S_3, S_4, S_5
- être bachelier de la Série S_1, S_2, S_3, S_4, S_5 et non inscrit à l'UCAD ou l'UGB ou tout autre établissement d'enseignement supérieur.
- pas de condition d'âge ;
- l'école est mixte ;
- être de nationalité sénégalaise. (Les étrangers présentés par leur gouvernement sont soumis aux mêmes règles d'admission et sont admis dans la limite des places disponibles).

IV. EPREUVES DE SELECTION :

Les épreuves écrites portent sur trois matières :

Mathématiques + physique – chimie + sciences naturelles (programme de seconde, première et terminale). Chaque épreuve dure deux heures et a le même coefficient.

V. DOSSIER DE CANDIDATURE :

- Une demande manuscrite adressée au directeur de l'ENSA ;
- Une fiche d'état- civil de moins de trois mois ;
- Un certificat de visite et contre –visite médicale de moins de 3 mois ;
- Un extrait de casier judiciaire de moins de trois mois ;
- Trois enveloppes timbrées au nom et à l'adresse du candidat ;
- Un relevé de notes du baccalauréat + copie du bac (pour les bacheliers) ou un relevé de notes de seconde, 1^{re} et du 1^{er} semestre de terminale pour les élèves
- Des droits d'inscription de 5000 F CFA (cinq mille francs) par mandat-carte adressé au Directeur de l'ENSA ;

Le dossier de candidature adressé au Directeur de l'ENSA sera déposé par l'intermédiaire de l'établissement fréquenté en terminale ou directement à l'ENSA.

NB. Pour les élèves de terminale, la rentrée définitive à l'ENSA est autorisée après admission au baccalauréat.

VI. DATES ET LIEUX HABITUELS DU CONCOURS

Le concours a régulièrement lieu vers la fin du mois de juillet et les inscriptions en mai et juin.

Lieux du concours : E.N.S.A Thiès, Saint-Louis, Kaolack, Ziguinchor, Tambacounda, Dakar.

VII. FORMATION ET MATIERE ENSEIGNEES :

L'enseignement comprend deux cycles :

- Un cycle préparatoire de deux années
- Un cycle de sciences agronomiques de trois ans sanctionné par le diplôme d'ingénieur agronome.

L'enseignement est dispensé dans le cadre de cinq départements qui constituent les spécialisations :

- Sciences et techniques des productions végétales ;
- Sciences et techniques des productions animales ;

- Economie et sociologie rurales ;
- Génie rural - industrie agro -alimentaires
- Science du sol ;

L'enseignement est organisé sous forme de cours, de séances de travaux pratiques et de travaux dirigés de terrains.

L'enseignement en cycle préparatoire est consacré à l'acquisition des connaissances en sciences fondamentales (maths, physique chimie, biologie, sciences économiques) nécessaires à la bonne compréhension des enseignements ultérieurs. Un seul redoublement est autorisé lors de ce cycle. La première année du deuxième cycle est consacrée à l'acquisition des sciences et des techniques agronomiques de base.

La deuxième année du deuxième cycle comporte des matières communes et des matières à option (début de spécialisation).

La troisième année du deuxième cycle est consacrée à l'approfondissement des enseignements optionnels et à la rédaction d'un mémoire de fin d'études.

Un seul redoublement est autorisé lors du deuxième cycle.

Les options sont ouvertes selon les besoins des utilisateurs par le ministre de tutelle sur proposition de l'ENSA.

L'orientation vers les options est faite par les professeurs en fonction des désirs des étudiants et de leurs résultats scolaires et des besoins exprimés.

VIII. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES :

Débouchés : fonction publique (hiérarchie A1) ou secteur privé.

Promotion possible : spécialisations post- universitaires. L'école est également destinée à assurer la formation continue et organise un concours professionnel ouvert aux ingénieurs des travaux agricoles ayant au moins deux années d'expérience professionnelle.

CENTRE NATIONAL DE FORMATION DE
TECHNICIENS DES PECHES MARITIMES
ET DE L'AQUACULTURE

CNFT/PMA

(Option : Technicien Supérieur)

Ministère de tutelle : Ministère de la Pêche

Décret : 91. 13. 79

Adresse : Km 10, Bd du Centenaire de la Commune de Dakar, BP. 2241 Dakar

Téléphone : 834.05 46

I. BUT DE L'OPTION :

- Préparer en deux ans au diplôme de technicien supérieur des pêches maritimes et de l'aquaculture.

II. QUALITES REQUISES :

- aimer le milieu marin,
- être bon en sciences naturelles,
- être sain et robuste.

III. CONDITIONS D'INSCRIPTION

- être titulaire du baccalauréat,
- être âgé de 20 ans au moins et de 30 ans au plus au 31 décembre de l'année du concours.

IV. EPREUVES DU CONCOURS :

- composition française : durée 2 heures, coefficient 1 ;
note éliminatoire 06/20
- mathématiques : durée 2 heures, coefficient 3 ;
note éliminatoire : 05/20
- sciences naturelles : durée 2 heures, coefficient 4 ; note éliminatoire :
05/20

Le programme est celui des classes terminales des lycées. Pour être admis, les candidats doivent obtenir pour l'ensemble des épreuves une moyenne égale au moins à 10/20 sans note éliminatoire.

V. DOSSIER DE CANDIDATURE ET LIEU DE DEPOT :

- Une demande manuscrite adressée au ministre de la pêche ;
- Un extrait de naissance datant de moins de trois mois ;
- Un extrait du casier judiciaire datant de moins de trois mois ;
- Un certificat de visite et contre visite médicale datant de moins de trois mois ;
- Une copie légalisée de la carte nationale d'identité ou à défaut un certificat de nationalité sénégalaise ;
- Une copie légalisée du diplôme ;
- Deux enveloppes timbrées portant l'adresse du candidat ;
- Des droits d'inscription de deux mille (2000) francs.

Le dossier est à déposer au CNFT/PM, au km 10 boulevard du Centenaire de la commune de Dakar.

VI. DATES ET LIEUX HABITUELS DU CONCOURS :

- Le concours se déroule habituellement au mois de mai.

VII. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES :

- L'obtention du diplôme ne donne pas droit à l'accès automatique à la fonction publique ;
- Le régime des études est l'externat avec une possibilité d'obtention de bourse.

ECOLE NATIONALE DES CADRES RURAUX

E.N.C.R. DE BAMBEY

Ministère de tutelle : Ministère de l'Éducation

Adresse : BP 54 Bambey

Téléphone : 973 60 60 / 973 60 61

Textes de référence : Décret : n° 91-1343 du 06 décembre 1991

I. BUT DE L'ÉCOLE :

L'École Nationale des Cadres Ruraux de Bambey (E.N.C.R.) a pour vocation la formation des ingénieurs des travaux dans les départements suivants :

- Production végétale ;
- Production animale ;
- Production forestière ;
- Conseil formation développement ;
- Application et production.

La durée de la formation est de trois ans et est sanctionnée par le diplôme d'ingénieur des travaux de l'option choisie.

Le régime de l'école est l'internat ou l'externat.

Le taux de la bourse est de 36 000 FCFA – chambre 3 500 FCFA.

II. QUALITES REQUISES :

Capacité d'adaptation en milieu rural – goût pour l'agriculture, l'élevage – bonnes aptitudes physiques – sens des relations sociales – dynamisme.

III. CONDITIONS REQUISES :

L'admission à l'École Nationale des Cadres Ruraux se fait par voie de concours. Il est ouvert aux candidats sénégalais des deux sexes âgés de 30 ans au plus au 1^{er} janvier de l'année du concours, titulaires de tout Bac mais généralement seuls les bacheliers scientifiques et techniques réussissent.

L'école accueille aussi des candidats étrangers dont la candidature est introduite par leur gouvernement respectif.

IV. EPREUVES DE SELECTION : admissibilité

- commentaire ou résumé de texte : durée 45 mn coef. 3 ;
- dissertation : durée 45 mn coef. 2 ;
- épreuves de connaissances générales : durée 45 mn coef. 3 ;
- calcul numérique : durée 45 mn coef. 3 ;
- mathématiques : durée 45 mn coef. 3

- sciences physiques ou sciences naturelles : durée 45 mn coef.2 ;
- chimie : durée 45 mn coef. 2.

V. DOSSIER DE CANDIDATURE

- Une demande manuscrite d'inscription (préciser le choix du centre d'examen) ;
- Un certificat de bonne vie et mœurs de moins de trois mois ;
- Un certificat de visite et contre visite médicale de moins de 3 mois ;
- Une copie certifiée conforme du diplôme ;
- Deux enveloppes timbrées portant l'adresse exacte de vacances ;
- 2 500 FCFA pour frais de dossier.

Le dossier est à déposer ou envoyer à l'école à Bambey.

VI. DATES ET LIEUX HABITUELS DU CONCOURS :

Inscriptions : août

Date habituelle du concours : septembre

Lieux du concours : Dakar – Kaolack – Ziguinchor – Saint-louis.

VII. FORMATION ET MATIERES ENSEIGNEES :

La durée des études est de trois ans dont une année de tronc commun et deux années de spécialisation.

Les différentes matières enseignées durant l'année de tronc commun sont : Sociologie – Comptabilité-Gestion – Organisation pratique et administrative – Biochimie – Hygiène tropicale etc.

Au cours des deux années suivantes les élèves ingénieurs reçoivent un enseignement beaucoup plus spécialisé dans l'un cinq départements.

VIII. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES :

Les élèves ingénieurs ayant subi avec succès l'examen de sortie reçoivent le diplôme d'ingénieur des travaux avec l'indication de la spécialité pour laquelle il a été délivré. Ils peuvent travailler dans divers organismes du Ministère de l'Agriculture : encadrement du monde rural – projets de développement de l'agriculture, de l'élevage dans le secteur privé.

Possibilités de promotion à travers des stages à l'étranger ou des formations dans les écoles d'ingénieurs à l'étranger dans leurs spécialités respectives.

Un concours professionnel d'entrée à l'ENSA de Thiès est organisé à l'intention des ingénieurs des travaux ayant une ancienneté d'au moins deux ans.

ECOLE MILITAIRE DE SANTE

E.M.S.

Ministère de tutelle : Ministère de la Défense

Décret : n° 68-927 du 28-08-1968

Décret : n° 84-501/PR/MFA du 02-05-1984

Adresse : EMGA Quartier Dial Diop – BP : 4042 Dakar

Téléphone EMGA: 889 12 12 Poste 1418 / Tél. EMS : 822 43 13 BP : 6095

I. BUT DE L'ECOLE :

L'Ecole Militaire de Santé a pour mission de former des officiers médecins, pharmaciens, chirurgiens-dentistes et vétérinaires pour les besoins de l'armée et de la santé publique.

Elle dispense en outre aux élèves un enseignement complémentaire militaire et médico-administratif. L'Ecole recrute des sénégalais des deux sexes (D. 84 - 501/PR/MFA).

Diplôme préparé : diplôme de fin d'études universitaires (doctorat en médecine, en chirurgie dentaire, en pharmacie et en médecine vétérinaire).

Durée de la formation : 7 ans pour la médecine et 5 ans pour la chirurgie dentaire, la pharmacie et la médecine vétérinaire + l'année de thèse.

Régime de l'école : le régime de l'école est l'internat. Les élèves sont à partir de leur incorporation, soumis au statut militaire. Ils portent l'uniforme de l'école.

Les différents droits de scolarité et d'examen sont payés par l'école qui fournit gratuitement le trousseau, les livres et les instruments scolaires. Les élèves perçoivent une solde et bénéficient de l'hébergement et de l'alimentation gratuite pendant la durée légale. Au-delà de la durée légale, une solde spéciale, dont le montant varie avec l'ancienneté et le niveau des études, leur est servie et ils remboursent l'alimentation. Les élèves peuvent contracter mariage à l'issue de la troisième année de faculté validée après autorisation du Ministre chargé de la défense.

Toutefois, lorsque pour une femme mariée, une grossesse est constatée en cours de scolarité, l'intéressée est d'office mise à l'externat, par décision ministérielle. Après l'accouchement, la reprise de l'intéressée à l'internat est autorisée dans les mêmes formes, sous réserve que son aptitude soit constatée par le médecin militaire habilité.

Les élèves sont nommés officiers et sont justiciables des juridictions ordinaires à l'armée.

II. QUALITES REQUISES :

Etre apte physiquement et intellectuellement, s'astreindre à une discipline rigoureuse, aimer ce métier, être capable de fournir des efforts intenses, avoir de la conscience professionnelle et le goût du travail bien fait, être serviable et disponible.

III. CONDITIONS D'INSCRIPTION :

- être de nationalité sénégalaise ;
- être âgé au 1^{er} octobre de l'année du concours de 18 ans au moins et de 20 ans au plus pour la section médecine ou de 22 ans pour les sections pharmacie, chirurgie dentaire et médecine vétérinaire ;
- être titulaire du bac S₁ ou S₂ ou être inscrit dans une classe de terminale S₁ ou S₂ ;
- ne pas avoir été inscrit ou ajourné en faculté de médecine, de pharmacie ou d'odontostomatologie, en faculté de sciences et techniques, à l'UFR de mathématiques appliquées et informatique ou à l'école inter-états de sciences et médecine vétérinaire;
- posséder l'aptitude physique dont le profil médical minimum est le suivant :
S I G Y C O P
2 2 2 4 3 2 2
- présenter une vision binoculaire et l'absence de protéinurie même orthostatique.

IV. EPREUVES DE SELECTION :

Programme de terminale S₂ : Sciences naturelles - Physique - Chimie - Maths

NB : le concours est commun aux trois formations. Le candidat choisit son option.

Des mentions au baccalauréat donnent des bonifications.

V. DOSSIER DE CANDIDATURE :

- Une demande d'inscription au concours établie sur imprimé à retirer auprès de l'autorité militaire (camp Dial Diop).
- Trois (03) extraits de naissance datant de moins de trois mois ;
- Un extrait de casier judiciaire n° 3 datant de moins de trois mois ;
- Un certificat de scolarité de la classe de Terminale S₁ ou S₂ ou deux attestations du Bac si le diplôme est acquis ;
- Un certificat médical d'aptitude délivré par un médecin militaire selon le modèle en vigueur datant de moins de trois mois ;
- Un engagement de remboursement éventuel signé et légalisé selon le modèle à retirer auprès de l'autorité militaire ;
- Quatre enveloppes timbrées portant l'adresse du candidat ;

- Si le candidat a moins de 20 ans, une déclaration du père ou du tuteur l'autorisant à contracter un engagement dans les forces armées avec la signature légalisée ;
- Un certificat de nationalité sénégalaise ;

Le dossier est à déposer :

- à Dakar : au bureau de garnison quartier Dial Diop
- à Thiès : à l'école supérieure polytechnique
- à Kaolack : au commandement de la zone militaire
- à Saint-Louis : au commandement de la zone militaire
- à Ziguinchor : au commandement de la zone militaire
- à Tambacounda : au commandement de la zone militaire
- à Kolda : au commandement de la zone militaire

VI. DATES ET LIEUX HABITUELS DU CONCOURS : mois de mai

A Dakar, Saint-Louis, Kaolack, Ziguinchor, Thiès.

Ouverture des inscriptions : décembre

Clôture des inscriptions : mars

VII. FORMATION ET MATIERES ENSEIGNEES :

Les élèves reçoivent une formation militaire et suivent les cours de la faculté de médecine, pharmacie et odontostomatologie, et passent les examens dans les mêmes conditions que les autres étudiants.

VII. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES :

A leur sortie, les médecins sont affectés soit dans la fonction publique, soit dans l'armée. On peut redoubler une fois après avis du conseil de discipline.

Les élèves non admis à l'examen de sortie sont renvoyés, mais ont la possibilité de continuer à la faculté de médecine.

Les élèves perçoivent la solde d'un lieutenant à leur sortie. Les soldes augmentent à la fin de la deuxième année.

Ils gravissent les différents échelons des officiers militaires : de lieutenant à général.

La rentrée à l'école a lieu en septembre pour la formation militaire de 45 jours.

ECOLE NATIONALE DES DOUANES

E.N.D

(Section des Sous – Officiers et Contrôleurs)

Ministère de tutelle : Ministère de l'Economie et des Finances

Décret n° 70 -935 du 20 – 07 -70 – arrêté : n° 004491 du 11 –06-96

Adresse : Direction de la formation et de l'école des Douanes (D.F.E.D)

Rue, René N'DIAYE x Carde BP. 4033 Dakar

Téléphone : 823.45.73

I. BUT DE L'ECOLE :

- Assurer la formation générale et professionnelle des élèves en vue de leur accès aux hiérarchies B, C et D du cadre des douaniers.
- Assurer le perfectionnement permanent de l'ensemble du personnel des douanes par stages de recyclage, séminaires ou colloques.
- Surveiller et contrôler les stages pratiques auxquels sont soumis les élèves de l'école.
- Assurer la préparation aux concours professionnels des agents pour une promotion vers les hiérarchies C, B et A à l'ENAM (pour ce qui est des sous – officiers et contrôleurs : accès à la hiérarchie A.)

Diplôme Préparé : Certificat de fin de stage de l'Ecole des Douanes, section Contrôleurs ou Sous-officiers.

Durée de la Formation : deux ans.

Régime de l'Ecole : l'externat pour tous les stagiaires mais ils sont directement pris en charge par la fonction publique et bénéficient alors d'un traitement salarial duquel ne sont soustraits que les avantages fiscaux inhérents à l'exercice de la fonction d'agent des douanes (après formation et titularisation dans le grade de fonction).

II. QUALITES REQUISES :

Bonne moralité –loyauté – courtoisie et bonne éducation pour une correction du langage avec le peuple – civisme – esprit de sacrifice et sens de l'imprévu – rigueur dans l'exécution de sa mission etc. , bonne condition physique – être prêt à servir de jour comme de nuit.

Ces qualités sont une arme efficace contre toute tentative de corruption et toute velléité de fraude.

III. CONDITIONS D'INSCRIPTION :

- Nationalité sénégalaise ;
- Jouir de leurs droits civiques et être de bonne moralité ;

- Garçon uniquement ;
- Se trouver en position régulière au regard des lois sur le recrutement ;
- Avoir 21 ans au moins et 30 ans au plus au 1^{er} janvier de l'année de concours sauf pour les élèves contrôleurs dont la limite d'âge est de 28 ans ;
- Etre titulaire du bac ou de tout autre diplôme admis en équivalence par la fonction publique ;
- Avoir une taille minimum de 1,65 m ;
- Etre de constitution robuste et avoir été reconnu apte à un service de nuit comme de jour ;
- Avoir une acuité visuelle de 15/10 au moins pour les deux yeux sans correction ;
- Etre indemne de toute affection ouvrant droit à un congé de longue durée pour maladie ;
- Pour les candidats sous-officiers, avoir effectué en plus le service militaire sous le drapeau national ;

La candidature doit être agréée par le Ministère de l'Economie et des Finances.

IV. EPREUVES DE SELECTION :

- français : rédaction sur un sujet d'ordre général : durée 3h – coef : 4
- mathématiques : durée 3h – coef. 1
- économie politique ou géographie économique : durée 2h – coef. 3
- organisation constitutionnelle, administrative et judiciaire du Sénégal : durée 2h – coef..2

Programme des épreuves de sélection :

A- Economie politique :

La production des richesses. Facteurs de production. Modes de production. Les diverses formes d'entreprises. Le phénomène de la concentration.

L'organisation économique de la production : le libéralisme et le dirigisme.

La circulation de la richesse. Echange et valeurs d'échanges. Troc, achat, vente. Loi de l'offre et de la demande. La monnaie et le crédit, définition et rôle. Différentes formes. Les établissements bancaires. Les grandes doctrines de la monnaie et du crédit.

L'activité commerciale. Le commerce en général. Le commerce international. Utilité. Obstacles. Les changes et le commerce extérieur. Tendances économiques actuelles.

B- Géographie économique du Sénégal :

L'agriculture : productions et cultures végétales, cultures alimentaires, arborescentes et industrielles. Productions animales, pêches et pêcheries.

L'industrie : industries dérivées du règne minéral, végétal et animal.

Le commerce : voies de communication, routes, voies ferrées, voies navigables. Principaux ports et lignes de navigations maritimes et aériennes. Commerce extérieur, importations, exportations du Sénégal. Rapports commerciaux du Sénégal avec les autres pays. Principales productions du Sénégal.

C- Organisation constitutionnelle, administrative et judiciaire du Sénégal :

L'Etat et la souveraineté. Libertés publiques et personne humaine.

Le Président de la République, le Premier Ministre et les Ministères.

L'Assemblée Nationale. Les rapports entre le pouvoir exécutif et le pouvoir législatif. Les traités et accords internationaux. Le pouvoir judiciaire. La haute cour de justice. Les régions administratives. L'administration communale. Le maire. Le conseil municipal. La décentralisation (région, commune et communauté rurale et leur conseil)

La déconcentration : les circonscriptions administratives (région, département, arrondissement).

D- Mathématiques et Français : niveau du baccalauréat.

NB : les sous-officiers et contrôleurs ont des sujets différents. Une épreuve facultative de langue (anglais, allemand, espagnol, italien, portugais)

Remarque : les épreuves sont notées de 0 à 20. Toute note inférieure à 07/20 avant l'application des coefficients est éliminatoire.

La moyenne générale d'admission au concours est de 12/20. Pour les épreuves facultatives de langues et de navigation, seul les points au-dessus de 10 sont pris en considération et ajoutés au total général de l'examen.

V. DOSSIER DE CANDIDATURE - LIEU DE DEPOT :

- 1) Une demande manuscrite, datée et signée de la main du candidat, et précisant le concours auquel il voudrait participer et éventuellement les matières à option choisies ;
- 2) Un curriculum vitae certifié sincère, daté par le candidat ;
- 3) Une copie certifiée conforme des diplômes ou titres universitaires exigés ;
- 4) Un bulletin ou extrait de naissance datant de moins de trois mois ;
- 5) Un certificat de nationalité sénégalaise ;
- 6) Un extrait de casier judiciaire datant de moins de trois mois ;
- 7) Un état signalétique et des services attestant que le candidat est en règle au regard des lois sur le recrutement de l'armée nationale ou un certificat de position militaire pour ceux qui n'ont pas fait de service militaire ;
- 8) Un certificat de visite et contre visite médicale délivré par les autorités

médicales agréées, datant de moins de trois mois et précisant que le candidat est indemne de toute affection ouvrant droit à un congé de longue durée, est de constitution robuste et apte à assurer un service actif de jour et de nuit, mesure 1,65 m au moins, à une acuité visuelle de 15/10 au moins pour les deux yeux,

- 9) Un certificat de bonne vie et mœurs de moins de 3 mois ;
- 10) Une fiche de renseignements à remplir par le candidat (à retirer à l'école) ;
- 11) Deux enveloppes de petit format timbrées à 200 FCFA avec adresse du candidat ;
- 12) Une enveloppe grand format affranchie à 400F avec adresse du candidat pour retour éventuel du dossier de candidature en cas de non admission.

Le dossier est à déposer individuellement à la direction de la formation de l'école des douanes, bureau des examens et concours, rue René NDIAYE x Carde. Tout envoi par la poste sera classé sans suite.

VI. DATE ET LIEUX HABITUELS DU CONCOURS :

La période de recrutement est variable.

Ouverture des inscriptions : fixés par l'école.

Clôture des inscriptions : 45 jours avant le concours.

Les lieux de concours sont retenus par arrêté ministériel et portés à la connaissance des candidats soit par affichage à l'école, soit par communiqué officiel à la radio et aux quotidiens de la place et précisés dans les convocations individuelles bien avant les concours d'entrée (tout dépendant de la disponibilité des établissements publics).

VII. FORMATION ET MATIERES ENSEIGNEES :

1) enseignement professionnel théorique et pratique :

contentieux douanier – réglementation douanière – organisation et exécution du service des douanes – législation douanière – technologie générale et tarifaire – procédure de dédouanement – statut.

2) enseignement général :

rédaction administrative – analyse des textes français – anglais – éducation physique et sportive – économie politique et économie douanière – droit constitutionnel, administratif et judiciaire du Sénégal – géographie économique du Sénégal – comptabilité générale et commerciale – fiscalité du Sénégal – méthode du secourisme.

3) formation militaire :

armement – maniement des armes de service – formation sur le tir aux armes pistolets automatiques – stage de permis de conduite automobile – stage sur

la manœuvre des embarcations (vedettes de service) en collaboration avec de formation maritime.

Cours sur le comportement d'une manière générale et formation psychoprofessionnelle devant placer le futur agent des douanes dans la hiérarchie sociale dégageant l'importance et les aspects psychologiques et moraux de la fonction : présentation – discipline – soumission à l'ordre de commandement qui est un acte sacré du chef – correction dans le langage et le contact (conduite générale d'un bon soldat).

VIII. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES :

Il y a une garantie d'emploi à tous les stagiaires en fin de formation avec réussite à l'examen de sortie de l'école (avoir au moins une moyenne générale de 12/20). Les élèves stagiaires, issus des concours de recrutement direct ou par voie de concours des emplois réservés, qui n'auraient pas obtenu la moyenne générale de 12/20 feront l'objet d'un licenciement par arrêté ministériel pour insuffisance de résultat. En cas de non admission à l'examen de sortie suite à des cas de force majeure précisée dans le règlement intérieur de l'école, les stagiaires intéressés par cette disposition peuvent être autorisés, par le ministre de tutelle, à effectuer un nouveau stage sur proposition dûment justifiée du conseil de perfectionnement et ce, à titre exceptionnel.

Salaire : indice 1484 à 2921

Promotions possibles : avancement par ancienneté dans le grade – possibilités de perfectionnement organisé par la D.F.E.D et ce, dans un souci de rompre avec la routine (conférences – séminaires – stages de recyclage au Sénégal ou en France).

On peut accéder uniquement et par voie de concours professionnel, après cinq années d'ancienneté dans le grade de départ, au seul établissement de l'ENAM pour préparer l'inspection ou le grade d'officier des douanes.

Capacité d'accueil de l'école : 80 places

Sauf cas de force majeure de récession économique ou tout autre motif invoqué par les pouvoirs publics, les concours de recrutement ont lieu régulièrement.

Particularité du statut du personnel des douanes : discipline stricte, perte du droit de vote, d'éligibilité, du droit de grève, du droit syndical. Les libertés d'expression, de réunion, d'association sont limitées.

ECOLE NATIONALE DE POLICE

E.N.P

(Section des Officiers de Paix et de Police)

Ministère de tutelle : Ministère de l'intérieur

Adresse : Avenue Bourguiba Dakar – BP 5025 – Téléphone : 825-28-18

Décrets : 71-671 du 21 juin 1971 fixant les modalités d'application de la loi 66-07 du 18 janvier 1966 relative au statut du personnel des forces de police.

78-865 du 21 septembre 1978 fixant les modalités et programmes des concours d'entrée à l'ENP.

I. BUT DE L'ECOLE :

Former des hommes de loi afin d'assurer la sécurité, l'ordre, la tranquillité et la salubrité publics.

La durée de la formation est d'un an.

Le régime de l'école est l'internat avec un présalaire correspondant au salaire de base de début de carrière sans indemnités.

II. QUALITES REQUISES :

- être apte au service de nuit comme de jour ;
- avoir une constitution physique robuste ;
- avoir le sens de l'autorité.

III. CONDITIONS D'INSCRIPTION :

La section des officiers de police est mixte tandis que celle des officiers de paix n'accueille que le sexe masculin à cause du service militaire qui est exigé :

- être de nationalité sénégalaise ;
- être âgé de 21 ans au moins et de 28 ans au plus au 1^{er} janvier de l'année du concours ;
- être reconnu indemne de toute affection cliniquement ou radiologiquement décelable donnant droit à un congé de longue durée ;
- être de constitution robuste et apte au service de nuit comme de jour ;
- posséder une acuité visuelle au moins égale à 15/10^{ème} pour les deux yeux (verres de correction non admis pour les officiers de paix) ;
- avoir une taille de 1,60 m (femme), 1,65 m pour les officiers de police et 1,70 m pour les officiers de paix ;
- être titulaire du bac (toutes séries) ;
- pas d'admission sur titre ;
- seul le ministre de l'intérieur peut accorder une dispense d'âge.

IV. EPREUVES DU CONCOURS :

- composition française (programme de terminale)
- histoire-géographie
- droit public
- épreuve orale
- épreuves physiques

V. DOSSIER DE CANDIDATURE :

- Une demande manuscrite adressée au Ministre de l'intérieur ;
- Un extrait de naissance de moins de six mois ;
- Un extrait du casier judiciaire (n°3) de moins de trois mois ;
- Un certificat de bonne vie et mœurs datant de moins de trois mois ;
- Un certificat de visite et contre visite de moins de trois mois mentionnant la taille et l'acuité visuelle ;
- Une copie certifiée conforme du diplôme requis pour le concours choisi par le candidat ;
- Un certificat de nationalité sénégalaise ;
- Un état signalétique des services militaires ou l'extrait certifié conforme du livret individuel pour les officiers de paix ;
- Deux enveloppes timbrées portant l'adresse exacte du candidat.

Le dossier est à déposer dans les commissariats de police ou aux brigades de gendarmerie du lieu de résidence du candidat.

IV. DATES HABITUELLES DU CONCOURS :

Ouverture des inscriptions : fixés par l'école.

Clôture des inscriptions : 45 jours avant la date du concours

Concours organisés selon les besoins.

VII. FORMATION ET MATIERES ENSEIGNEES :

Section des officiers de police :

Culture générale - droit civil - droit administratif - droit constitutionnel -droit pénal général - droit pénal spécial - procédure pénale -procédure policière - la sécurité publique - le code de la route - la police du maintien de l'ordre - police technique -criminologie - la police de sûreté de l'Etat.

Section des officiers de paix :

Culture générale - droit administratif - droit pénal général - droit pénal spécial - procédure pénale - la sécurité publique - le code de la route - la police du maintien de l'ordre -ordre serré - police technique - les archives de police - la police de sûreté de l'Etat.

VIII. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES :

Officiers de Police :

A la sortie de l'école nationale de police ils sont fonctionnaires et nommés dans un commissariat. Ils peuvent être délégués dans les fonctions de commissaire de police.

Officiers de Paix :

Ils ont pour mission le commandement de l'encadrement des unités de gardiens de la paix. Les officiers de paix et de police peuvent accéder par voie de concours professionnel au corps des commissaires après quatre années d'exercice professionnel.

ECOLE NATIONALE DE POLICE

E.N..P.

(Section des Contrôleurs de l'Administration Pénitentiaire)

Ministère de tutelle : Ministère de la justice, garde des sceaux

Adresses : Avenue Bourguiba Dakar – BP 5025 – Tél : 822 28 18

Direction de l'Administration Pénitentiaire, Avenue de la République

Dakar, téléphone : 823 56 01

I. BUT DE L'ECOLE :

Former des hommes de loi afin d'assurer la sécurité, l'ordre, la tranquillité et la salubrité publics. Les contrôleurs de l'administration pénitentiaire sont chargés de tâches de conception, d'administration et de gestion à la Direction de l'Administration Pénitentiaire, aux directions des prisons les plus importantes, des missions de contrôle et d'enquête auprès des services de l'administration pénitentiaire, d'études et de mission concernant l'organisation et le fonctionnement de services aux directions des services centraux et régionaux de l'administration pénitentiaire.

La durée de la formation est d'un an avec un pré-salaire correspondant au salaire de base de début sans indemnités.

Le régime de l'école est l'internat.

II. QUALITES REQUISES :

- être apte au service de nuit comme de jour
- avoir une constitution physique robuste
- avoir le sens de l'autorité
- bonne moralité.

III. CONDITIONS D'INSCRIPTION :

- garçons seulement
- être âgé de 21 ans à 28 ans au plus au 31 décembre de l'année du concours
- être de nationalité sénégalaise
- être reconnu indemne de toute affection cliniquement ou radiologiquement décelable donnant droit à un congé de maladie de longue durée.
- être de constitution robuste et apte au travail de nuit comme de jour.
- posséder une acuité visuelle au moins égale à 15/10 pour les deux yeux
- bac exigé (toutes séries), pas d'admission sur titre.

IV. EPREUVES DU CONCOURS :

- rédaction sur un sujet d'ordre général pouvant se rapporter aux problèmes politiques, économiques et sociaux depuis le début du 19^{ème} siècle particulièrement en ce qui concerne l'Afrique.
- résumé de texte ou rédaction d'une synthèse.
- droit pénal et procédure pénale
- épreuves physiques – course à pied 100 m et 1000 m.

V. DOSSIER DE CANDIDATURE :

- Une demande manuscrite adressée au Ministre de la justice ;
- Un extrait de naissance de moins de six mois ;
- Un extrait du casier judiciaire (n°3) de moins de trois mois ;
- Un certificat de visite et de contre visite de moins de trois mois (mentionnant la taille et l'acuité visuelle) ;
- Une copie certifiée conforme du diplôme requis ;
- Un certificat de bonne vie et mœurs de moins de trois mois ;
- Un certificat de nationalité sénégalaise ;
- Un état signalétique des services militaires ou un certificat de position militaire.

VI. DATE HABITUELLE DU CONCOURS :

Date du concours : fixée par le Ministère de la justice.

Ouverture des inscriptions :

Clôture des inscriptions : 45 jours avant la date du concours.

Lieu du concours : Dakar

Concours organisé selon les besoins. Les dossiers sont à déposer à la Direction de l'Administration Pénitentiaire, avenue de la République (locaux de la RTS) – Dakar

VII. MATIERES ENSEIGNEES :

- droit pénal
- procédure pénale
- droit public
- rédaction administrative
- gestion
- armement – self défense

VIII. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES :

Les élèves contrôleurs qui ont réussi à l'examen de sortie de la section sont nommés automatiquement contrôleurs stagiaires. Ceux qui ont échoué pour raison de santé sont autorisés à redoubler.

En cas d'échec pour insuffisance de résultats, les élèves quittent l'école - (ce qui est rare). Ils sont affectés soit dans les différentes directions des prisons, dans les services centraux ou régionaux de l'administration pénitentiaire ou à la direction de l'administration pénitentiaire.

Le niveau contrôleur est actuellement au sommet de la pyramide, ainsi donc il n'y a pas de possibilité de promotion à l'intérieur de ce corps. Cependant un contrôleur ayant la licence peut accéder au corps des commissaires de police par concours professionnel en démissionnant de son corps d'origine.

LES GRANDES ECOLES MILITAIRES

Ministère de tutelle : Ministère de la Défense

Adresse : Etat Major Général des Armées,

Camp Dial Diop, Avenue des Diambars, Dakar.

Téléphone : 889 12 12 Poste 1418

Les concours d'entrée aux Grandes Ecoles Militaires Françaises, Américaines et Marocaines (du niveau baccalauréat) ont régulièrement lieu et sont organisés par l'Etat Major Général des Armées ;

Pour connaître les périodes d'inscription aux concours d'entrée de ces différentes écoles il faudra contacter la Division Instructions Sports(DIS) de l'EMGA ou se renseigner au niveau des centres d'orientation ou suivre les avis et communiqués des médias du pays.

EPREUVES DES CONCOURS (ESSA, G.E.Américaines,G.E.Marocaines)

Une épreuve de français : coefficient 03

- Une épreuve de mathématiques : coefficient 06
- Une épreuve de physique-chimie : coefficient 06
- Une épreuve facultative d'anglais : coefficient 03, pour les candidats ayant opté pour les écoles anglophones.

LIEUX DE DEPOT DES DOSSIERS

Les dossiers de candidature seront déposés au niveau des bureaux de garnison des zones militaires ou à la Division Instruction Sports (DIS) de l'Etat-major Général des Armées au Camp Dial Diop, avenue Diambars.

L'ECOLE DU SERVICE DE SANTE DES ARMEES FRANCAISES

(E.S.S.A)

I. CONDITIONS A REMPLIR :

- être de nationalité sénégalaise ;
- être de sexe masculin ;
- être célibataire sans enfant à charge ;
- être titulaire du Baccalauréat S₁ ou S₂ ;
- être âgé de 18 ans au moins et de 22 ans au plus au 1^{er} juillet de l'année du concours ;
- être apte médicalement avec le profil SI GY COP.

II. DOSSIER A FOURNIR :

- Une demande manuscrite ;
- Un extrait de naissance ;
- Un certificat de nationalité ;
- Un certificat de casier judiciaire de moins de trois mois ;
- Une attestation de réussite au bac s₁ ou s₂ ou d'un diplôme équivalent ;
- Un certificat de visite médicale délivré par un médecin militaire et datant de moins de trois mois ;
- Une enveloppe timbrée portant l'adresse du candidat ;
- Une photo d'identité.

III. DUREE DE LA FORMATION : Sept (7) ans

IV. EPREUVES DES CONCOURS

- Une épreuve de français : coefficient 03
- Une épreuve de mathématiques : coefficient 06
- Une épreuve de physique-chimie : coefficient 06

V. LIEUX DE DEPOT DES DOSSIERS

Les dossiers de candidature seront déposés au niveau des bureaux de garnison des zones militaires ou à la Division Instruction Sports (DIS) de l'Etat-major Général des Armées au Camp Dial Diop, avenue Diambars.

LES GRANDES ECOLES AMERICAINES

Académie Militaire Terre : West Point

Académie Militaire Air : Colorado Springs

Académie Militaire Mer : Annapolis

I. CONDITIONS A REMPLIR :

- être de nationalité sénégalaise et de sexe masculin ;
- être âgé de 18 ans au moins et de 21 ans au plus au 1^{er} juillet de l'année du concours;
- être célibataire sans enfant à charge ;
- être titulaire du bac S₁, S₂;
- posséder un bon niveau d'anglais écrit et parlé ;
- être reconnu apte par un médecin militaire ;
- être retenu après les tests de niveau d'anglais.

II. DOSSIER DE CANDIDATURE :

- Une demande manuscrite adressée au Ministre des Forces Armées précisant le choix des académies par ordre de préférence ;
- Un extrait d'actes de naissance ;
- Une copie légalisée du bac ou de l'attestation ;
- Un certificat d'aptitude délivré par un médecin militaire ;
- Un certificat de test VIH ;
- Les relevés de notes au baccalauréat et de la classe de terminale ;
- Une enveloppe timbrée portant l'adresse du candidat ;
- Trois photos d'identité ;
- Un casier judiciaire n° 3 ;
- Un certificat de nationalité.

III. DUREE DES ETUDES : Quatre (4) ans.

IV. EPREUVES DES CONCOURS

- Une épreuve de français : coefficient 03
- Une épreuve de mathématiques : coefficient 06
- Une épreuve de physique-chimie : coefficient 06
- Une épreuve facultative d'anglais : coefficient 03

V. LIEUX DE DEPOT DES DOSSIERS

Les dossiers de candidature seront déposés au niveau des bureaux de garnison des zones militaires ou à la Division Instruction Sports (DIS) de l'Etat-major Général des Armées au Camp Dial Diop, avenue Diambars.

LES GRANDES ECOLES MILITAIRES MAROCAINES

Ecole Royale Navale de Casablanca
Ecole Royale de l'Air de Marrakech
Ecole Royale Militaire de Mekhnès

I. CONDITIONS A REMPLIR :

- Etre sénégalais de sexe masculin ;
- Etre âgé de 18 ans au moins et de 21 ans au plus au 1er juillet de l'année du concours ;
- Etre célibataire sans enfants ;
- Etre titulaire du Bac S_1 ou S_2 ou se présenter sous réserve
- Etre physiquement et médicalement apte.

II. DOSSIER DE CANDIDATURE :

- Une demande manuscrite ;
- Un extrait de naissance ;
- Un extrait du casier judiciaire n°3 ;
- Une copie légalisée du bac ou de l'attestation ; un certificat de scolarité de terminale (pour les candidats niveau bac) ;
- Un certificat de visite médicale délivré par un médecin militaire ;
- Les relevés des notes au baccalauréat et de la classe de terminale ;
- Un certificat de nationalité sénégalaise;
- Une enveloppe timbrée portant l'adresse du candidat et son numéro de téléphone.
- Trois (03) photos d'identité

III. DUREE DE LA FORMATION : Quatre (4) ans

IV. EPREUVES DES CONCOURS

- Une épreuve de français : coefficient 03
- Une épreuve de mathématiques : coefficient 06
- Une épreuve de physique-chimie : coefficient 06
- Une épreuve facultative d'anglais : coefficient 03

V. LIEUX DE DEPOT DES DOSSIERS

Les dossiers de candidature seront déposés au niveau des bureaux de garnison des zones militaires ou à la Division Instruction Sports (DIS) de l'Etat-major Général des Armées au Camp Dial Diop, avenue Diambars.

ECOLE NATIONALE DES ARTS

E.N.A.

Ministère de tutelle : Ministère de la Culture et de la Communication
Textes de référence : Décret N° 95.936 du 10 octobre 1995
Adresse : Direction des Etudes et des Stages : 36, Avenue Faidherbe
BP. 3111 DAKAR
Téléphone : 822.46.73

L'Ecole Nationale des Arts est un établissement de formation professionnelle à régime universitaire. Attachée à universitaire. Attachée à un réseau de partenariat avec les milieux professionnels de l'art et de la culture au Sénégal et dans les pays amis, l'ENA abrite une formation de haut niveau, selon les différentes formules offertes par la formation académique qui compte quatre départements dans lesquels sont logés onze divisions une vingtaine de formations et la formation non-académique.

Département de Formation de Formateurs, d'Animation Culturelle et Recherche

Adresse : Boulevard de l'Est, Point E – Téléphone : 824. 93. 43 DAKAR

A - DIVISION DE FORMATION DE FORMATEURS

I. BUT DE LA DIVISION :

La division formation de formateurs a pour vocation de former des professeurs d'éducation artistique plastique (PEAP) ou d'éducation artistique musicale (PEAM).

Les études durent quatre ans.

Le régime de l'ENA est l'externat avec possibilité de bourse.

Diplômes délivrés : Diplôme de Fin d'Etudes Supérieures Artistiques (option Art plastique ou option Musique)

II. QUALITES REQUISES :

a) Pour les professeurs d'Education Artistique Plastique :

- . Tempérament artistique plastique
- . Bonne dextérité : le P.E.A.P se distingue du professeur de dessin traditionnel par la recherche de l'avènement de l'expression à travers les activités manipulatoires utilisant les matériaux de l'environnement des élèves.

b) Pour les professeurs d'Education Artistique Musicale :

- . Aimer la musique ; Sens musical (oreille musicale, une certaine sensibilité.);
- . Esprit de créativité ;

Enfin, les qualités que requiert la fonction enseignante quel que soit le domaine d'enseignement

- . Bonne santé ;
- . Sens psychologique averti de la personnalité ;
- . Un jugement sain ;
- . Un tempérament calme.

III. CONDITIONS D'INSCRIPTION :

- Le concours est ouvert aux bacheliers de toutes les séries ;
- Etre de nationalité sénégalaise ;
- L'ENA est mixte.

IV. EPREUVES AU CONCOURS :

. Professeur d'E.A.P.

Dissertation, graphisme, volume, couleur,
Entretien avec le jury.

. Professeur d'E.A.M.

Dissertation, connaissance de la musique.
Tests pratiques de piano, entretien avec le jury.

V. DOSSIER DE CANDIDATURE :

- Une demande manuscrite adressée au Directeur de l'ENA avec précision de l'option ;
 - Une copie légalisée du diplôme ;
 - Un extrait de naissance ;
 - Un extrait du casier judiciaire de moins de trois mois ;
 - Un certificat de visite et de contre-visite médicale ;
 - Un certificat de nationalité ou copie légalisée de la carte nationale d'identité
 - Deux enveloppes timbrées avec l'adresse du candidat ;
 - Droits d'inscription de cinq mille francs (5000F CFA)
- Le dépôt de dossier se fait à l'ENA

VI. DATES ET LIEUX HABITUELS DU CONCOURS :

En 2003, les inscriptions ont eu lieu du 18 août au 03 octobre et le concours en octobre

- pour les P.E.A.P
- pour les P.E.A.M

VII. FORMATION ET MATIERES ENSEIGNEES :

Pour l'Education Artistique Plastique, la formation est axée sur les disciplines suivantes : le graphisme, la couleur, le volume, les morphologies et les structures, l'éducation manuelle, les sciences humaines, l'histoire de l'art, un enseignement théorique né des pratiques manipulatoires auxquelles il renvoie.

Pour l'Education Artistique Musicale, la Formation s'articule autour des matières suivantes : le solfège, histoire de la musique, analyse harmonique, notion d'harmonie, piano, diction.

Des stages pédagogiques viennent compléter la formation des futurs professeurs.

VIII. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES :

Les quatre années d'études sont sanctionnées par le diplôme de fin d'études supérieures artistiques avec précision de l'option. Les diplômes peuvent servir comme professeurs dans les lycées et collèges, privés comme publics.

B/ DIVISION DE FORMATION DES ANIMATEURS CULTURELS :

I. BUT DE LA DIVISION :

Cette division abrite la formation des animateurs culturels destinés aux institutions et collectivités nationales régionales et locales, ainsi qu'aux entreprises.

Les études durent trois années.

Le régime de l'ENA est l'externat avec possibilité de bourse

II. QUALITES REQUISES :

- Aisance verbale ;
- Attention soutenue ;
- Grande résistance, dynamisme ;
- Personnalité ;
- Qualités d'analyse et de synthèse

III. CONDITIONS D'INSCRIPTION :

- Le concours est ouvert à toutes les séries ;
- Etre de nationalité sénégalaise ;
- L'ENA est mixte.

IV. EPREUVES AU CONCOURS :

- Dissertation
- Critique de film
- Entretien avec le jury

V. DOSSIER DE CANDIDATURE :

Le même dossier que celui de la division de la formation de formateurs.

VI. DATES ET LIEUX HABITUELS DU CONCOURS :

- En 2003, les inscriptions ont eu lieu du 18 août au 03 octobre 2003

VII. FORMATIONS ET MATIERES ENSEIGNEES :

Théorique et pratique, la formation s'articule autour des matières suivantes : techniques audiovisuelles et cinématographiques - droit du théâtre - diction - interprétation - expression corporelle - scénographie - politique culturelle - initiation à la technique musicale - histoire de l'Afrique - techniques d'animation culturelle - critique littéraire - sociologie- ethnologie - psychopédagogie - administration - gestion - anglais - stages (théâtres, centres culturels) - voyages d'études.

VIII. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES :

Dès la sortie de l' ENA, les élèves animateurs peuvent travailler dans les structures à vocation culturelle, socio-éducative (centres culturels, ministères, centres socio-éducatifs et divers services pour un travail d'animation culturelle). Les études d'une durée de trois ans sont sanctionnées par le Certificat d'Animation Culturelle.

CENTRE D'ETUDES DES SCIENCES ET TECHNIQUES DE L'INFORMATION

C.E.S.T.I

Ministère de tutelle : Ministère de l'Education

Adresse : C.E.S.T.I Université de Dakar Téléphone : 824 68 75 / 824 93 66

Fax : 824 24 17 / E-mail : odi@cesti.refer.sn / Site web : www.refer.sn

Textes de référence : Décret N° 70 -1185 du 19 octobre 1970 fonde le CESTI en tant qu'Institut d'Université.

I. BUT DE L'ECOLE :

Le Centre d'Etudes des Sciences et techniques de l'Information est un institut de l'Université de Dakar qui a pour mission essentielle la formation et le perfectionnement de journalistes et agents de l'information, de même que la recherche fondamentale et appliquée dans le domaine des sciences et techniques de l'information.

Diplôme obtenu : diplôme supérieur de journalisme portant la mention de la spécialité.

Durée de la formation : 3 ans – Régime des études : externat – mixte.

Les étudiants peuvent être boursiers : 36 000 FCFA par mois.

L'école reçoit des candidats des Etats africains.

II. QUALITES REQUISES :

- ouverture et vivacité d'esprit – curiosité intellectuelle – réceptivité – dynamisme – avoir l'esprit d'initiative – posséder un maximum de culture.

III. CONDITIONS D'ADMISSION AU CONCOURS :

Concours ouvert à deux catégories de candidats sans distinction de sexe :

1) aux bacheliers, aux titulaires d'un diplôme admis en équivalence du bac, et aux élèves des classes terminales (sous réserve de l'obtention du bac à la session normale de juillet de l'année du concours).

Etre âgé de 18 ans au moins et de 24 ans au plus au 31 décembre de l'année du concours.

2) aux professionnels de l'information titulaires du baccalauréat, mais ayant au moins deux ans d'exercice dans la profession à la date du concours. Limite d'âge : 30 ans.

Un professionnel s'entend ici au sens de journaliste de la presse écrite, de la radio et de la télévision, mais non pas au sens de technicien assimilé à un journaliste.

IV. EPREUVES DU CONCOURS :

- A) Présélection : pour les bacheliers et les élèves de la classe de terminale ;
épreuve portant sur l'actualité et notée sur 20.
- B) Sélection : pour les candidats cinq épreuves dont quatre écrites :
- dissertation sur des problèmes contemporains - durée 4h - coef. 4
 - questions d'actualité portant sur les six mois qui précèdent le concours
durée 2h - coef. 2
 - contraction de textes - durée 4h - coef.3
 - version anglaise - durée 1h 30 - coef 1
 - entretien avec le jury - durée 20mn - coef 3

Sauf décision contraire du jury (et exception faite de la note en anglais), toute note inférieure à 5/20 est éliminatoire aussi bien à l'examen préalable qu'au concours.

Les épreuves :

- dissertation ou commentaire de texte au choix du candidat : durée 4h - coef 4
- histoire contemporaine (XXème siècle) et géographie économique et politique : durée 3h - coef 2

V. DOSSIER DE CANDIDATURE :

- Une demande manuscrite adressée au directeur du CESTI ;
- Une pièce d'état civil (extrait de naissance ou pièce en tenant lieu) ;
- Une fiche individuelle dûment remplie (à retirer au secrétariat du CESTI) ;
- Une copie certifiée conforme du baccalauréat (ou du diplôme équivalent) ;
- Un certificat de scolarité de la classe de terminale ;
- Une photo d'identité ;
- Un reçu attestant le versement du droit d'inscription au concours fixé à 3 000 F CFA
- Une enveloppe timbrée portant le nom et l'adresse du candidat (uniquement pour les candidats sénégalais).

Les candidats déclarés définitivement reçus devront ensuite fournir :

- Un extrait du casier judiciaire datant de moins de trois mois ;
- Un certificat médical constatant que le candidat est apte à suivre la scolarité et les travaux du centre ;

Les professionnels bacheliers doivent fournir, outre les pièces énumérées ci-dessus :

- Une attestation de leur employeur indiquant qu'ils ont au moins deux ans d'exercice de la profession et leur bulletin de salaire.

Lieu de dépôt : CESTI - Université de Dakar - Secrétariat de la scolarité.

VI. DATES ET LIEUX HABITUELS DU CONCOURS :

Concours : en avril

Ouverture des inscriptions : début février

Clôture des inscriptions : fin mars.

VII. FORMATION ET MATIERES ENSEIGNEES :

PROGRAMME DE PREMIERE ANNEE :

I - ENSEIGNEMENT GENERAL

- Théorie de la communication - Histoire de la communication
- Collecte et traitement de l'information - Les sciences de l'information
- Communication pour le développement - Pratiques des logiciels informatiques
- Pratiques du français - Anglais - Histoire des relations internationales
- Sociologie générale - Techniques du sondage et de l'interview
- Economie politique

II - ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL

- Les pratiques de la Radio - Les pratiques de la Télévision - Les pratiques de la Presse Ecrite - Les pratiques de la Photographie

PROGRAMME DE DEUXIEME ANNEE (ANNEE DE SPECIALISATION)

A - MATIERES OBLIGATOIRES

- a) PRESSE : Sociologie des Médias - Gestion des Entreprises de Presse-Communication, Droit et Déontologie
- b) POLITIQUE ET DEVELOPPEMENT : Pensée Politique et Projet de Société - Enjeux Nationaux et Relations Internationales
- c) INFORMATION, EDUCATION ET COMMUNICATION(IEC) : Education et Développement - Santé et Population

B - MODULES OPTIONNELS : Genre et Démocratisation - Economie et Commerce Communication Scientifique - Communication Institutionnelle

C - MATIERES COMPLEMENTAIRES

Langues vivantes - Pratiques des Logiciels informatiques - Analyse de l'imagerie
et connaissance des objets culturels - Sports et Société - Chronique judiciaire

D - ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL (obligatoire)

Les pratiques de la télévision - Les pratiques de la Radio - Secrétariat de Rédaction - Les pratiques de la Photographie

Ces quatre modules constituent les centres d'intérêt professionnels de l'étudiant en contact réel avec les outils du métier

PROGRAMME DE TROISIEME ANNEE

(Préparation du DIPLOME SUPERIEUR DE JOURNALISME SPECIALISE : **D.S.J.S**)

I - ENSEIGNEMENT GENERAL (Moitié du temps)

Reprise des modules optionnels avec approfondissement des thèmes et des problématiques (5h) - Méthodologie de recherche sur les modules optionnels (5h) - Exercices de terrain sur les modules optionnels (5h) - Préparation d'un certificat de spécialisation (5h) - Soutenance devant jury d'une « grande enquête »

II - ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL (Moitié du temps)

Pratique de la Radio (5h) - Les pratiques de la Télévision (5h) - Les pratiques de la Presse Ecrite (5h) - Les pratiques de la Photo(5h) - Les pratiques du Multimédia(5h)

VIII . RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES :

Débouchés : tous les médias - presse - radio - télévision.

Pas de garantie de l'emploi à la sortie de l'école. Les étudiants non admis à l'examen de sortie peuvent revenir à la prochaine session.

Salaires : en fonction de la convention collective des journalistes et techniciens assimilés. Promotions possibles à l'intérieur de la profession, qui se découpe en catégories de 1 à 6. Le concours a lieu régulièrement en mai.

Il existe un examen spécial d'entrée en 2^{ème} année (niveau licence).

DOCUMENTALISTES

E.B.A.D.

Ministère de tutelle : Ministère de l'Éducation

Décret de création de l'école : n° 67 -12 -35 du 15/ 11/ 67

Adresse : BP 3252 DAKAR – Téléphone : 825 -76 -60

Site : [http:// www.ebad.ucad.sn](http://www.ebad.ucad.sn)

I. BUT DE L'ÉCOLE :

L'École des Bibliothécaires, Archivistes et Documentalistes est un institut de l'Université de Dakar qui a pour mission essentielle la formation et le perfectionnement du personnel des bibliothèques, des services d'archives et des centres de documentation, de même que la recherche fondamentale et appliquée dans le domaine des sciences de l'information et de la communication.

Diplôme préparé : L'école délivre des diplômes d'aptitude aux fonctions de bibliothécaire, d'archiviste ou de documentaliste.

Durée de la formation : deux ans.

Externat – mixte – possibilité d'obtention d'une bourse.

II. QUALITES REQUISES :

Goût pour la lecture – ordre et méthode – bon niveau dans les matières littéraires.

III. CONDITIONS D'INSCRIPTION :

- Garçons et filles âgés de moins de 25 ans au 1^{er} Janvier de l'année du concours, titulaires du bac toutes séries ou de tout autre diplôme admis en équivalence ou en classe de terminale (sous réserve de l'obtention du bac) ;
- Pas d'admission sur titre mais « examen spécial » (voir page suivante) ;
- Nationalité sénégalaise ou étrangère présentée par leur gouvernement

IV. EPREUVES DE SELECTION :

- Français : 1 h 30 – commentaire de texte
- Texte suivi de questions

V. DOSSIER DE CANDIDATURE - LIEU DE DEPOT :

- Une demande écrite de la main du candidat, signée de son nom et prénom ; adressée au directeur de l'EBAD ;
 - Une photocopie légalisée du diplôme pour le bachelier ou un certificat de scolarité pour les élèves des classes terminales ;
 - Deux enveloppes timbrées portant l'adresse permanente du candidat ;
 - Une fiche de renseignements aux tests dûment complétée par le candidat (à retirer au Secrétariat de l'EBAD) ;
 - Les droits d'inscription s'élèvent à 3.000 FCFA, payables sur place.
- Le dossier est à déposer au Secrétariat de la scolarité B. P. 3252 DAKAR.

VI. DATES ET LIEUX HABITUELS DU CONCOURS :

Le concours a lieu chaque année en fin avril – début mai à Dakar (Université Ziguinchor, Saint- Louis et dans les universités des pays africains et malgache.
Ouverture des inscriptions : mi-février.
Clôture des inscriptions : fin mars.

VII. FORMATION ET MATIERES ENSEIGNEES :

En 1^{ère} année :

Sciences de l'information - audiovisuel - organisation et gestion - catalogage - anglais.

Introduction générale à la bibliothéconomie, à l'archivistique et à la documentation sémantique - mathématiques - statistiques - psychosociologie de l'information.

En 2^{ème} année :

Spécialisations : Archives ou Bibliothèque ou Documentation.

VIII. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES :

L'école recrute environ douze élèves de nationalité sénégalaise par an.

Un seul redoublement est autorisé.

Débouchés : dans le secteur public, le secteur privé, les bibliothèques, les services d'archives et de documentation des administrations ou des entreprises.

Pas de garantie d'emploi à la sortie de l'école.

Dans le public, l'indice de début est 1141 – hiérarchie B.

Possibilité de promotion : Au bout de quatre ans d'exercice dans une institution documentaire, possibilité de se présenter au concours professionnel d'entrée au second cycle de l'EBAD.

Examen spécial : Il existe un examen spécial d'entrée à l'EBAD. Il est ouvert

aux candidats (es) âgés de plus de 25 ans au 1^{er} janvier de l'année du concours, n'ayant jamais subi les épreuves du baccalauréat, n'ayant jamais suivi le cycle normal des études secondaires.

Epreuves :

- 1) dissertation (3h - coef.3)
- 2) résumé et explication de textes (3h - coef.2)
- 3) au choix : histoire ou géographie ou mathématiques ou sciences physiques ou sciences naturelles ou économie politique (3h - coef.2)
- 4) version en anglais ou allemand ou arabe ou espagnol ou portugais au choix (2h - coef. 2)

Cet examen spécial est organisé habituellement au mois de mai.

S'adresser en février à l'école pour obtenir la fiche d'inscription et connaître la composition du dossier à fournir.

Entrée en second cycle :

Concours ouvert aux licenciés, aux étudiants en année de licence et aux professionnels (diplôme de l'EBAD + 4 ans d'exercice).

Ce concours a lieu chaque année.

Les épreuves des concours sont disponibles sur le site :

<http://www.ebad.ucad.sn/entree/concours1c.htm>

VOLONTAIRES DE L'EDUCATION

(Français - Arabe)

Ministère de tutelle : Ministère de l'Education
Direction du Projet des Volontaires de l'Education
Immeuble Diez 3^{ème} étage Gueule Tapée
Tél. : 823 81 97 / 823 28 33

I. BUT DU PROJET :

Donner un coup d'arrêt à la tendance à la baisse du taux Brut de Scolarisation (TBS)

Lutter contre les disparités régionales – développer la scolarisation des filles afin de réduire les disparités entre garçons et filles – contribuer à l'amélioration de la qualité de l'enseignement – faire fonctionner les milliers de classes qui vont être construites.

II. QUALITES REQUISES :

Goût pour le travail intellectuel – aisance dans les contacts humains, en particulier avec les enfants – sens des responsabilités – sens de l'initiative – capacité d'adaptation à des milieux variés (ruraux, urbains) – bonne élocution (pas de bégaiement).

III. CONDITIONS :

- Etre âgé de 18 à 35 ans au 31 décembre de l'année du concours (une dérogation d'âge de 3 ans peut être accordée)
- Etre titulaire au moins du BFEM, du Brevet arabe pour les candidats arabisants ou de tout autre diplôme académique supérieur.

IV - EPREUVES

Le test de recrutement se fera au niveau de chaque IDEN et comporte :

- Epreuve écrite de Dissertation française ou arabe.
- Entretien de confirmation

V- DOSSIER DE CANDIDATURE

- Une demande manuscrite adressée à l'IDEN de son choix
- Un extrait de naissance (sans date limite)
- Un extrait du casier judiciaire datant de moins de six (6) mois
- Un certificat médical d'aptitude à l'enseignement
- Une copie légalisée du diplôme

Le dépôt des dossiers se fera au niveau de l'Inspection Départementale de l'Education nationale (IDEN) choisi par le candidat.

VI - FORMATION ET MATIERES ENSEIGNEES

C'est une formation théorique et pratique à temps plein. Les matières enseignées :
Pédagogie générale et pratique - psychologie de l'enfant - français - morale professionnelle- législation- éducation physique - travail manuel - confection de matériel didactique - initiation aux métiers, aux arts ...
Stages : d'imprégnation - pratique - de responsabilité entière

VII - RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Le recrutement direct pour la formation des volontaires est organisé régulièrement depuis 1996. chaque année un quota est fixé en fonction des besoins dans les différentes localités pour les options arabe et française. Les besoins en instituteurs sont devenus élevés avec l'objectif de réalisation de l'Education pour tous et la mise en œuvre du PDEF.

A titre transitoire les écoles de formation d'instituteurs servent de cadre d'accueil pour la formation spéciale des Volontaires de l'Education.

Un plan de carrière a été conçu pour leur permettre d'accéder au titre d'instituteur.

Ainsi l'agent est d'abord Volontaire de l'éducation (2ans) puis Maître contractuel et enfin Instituteur titulaire après réussite à son examen professionnel (CEAP - CAP)

NB : En cas de réussite au test de recrutement, le volontaire est tenu de servir obligatoirement pendant deux ans dans l'IDEN qu'il aura librement choisie.

ECOLE NORMALE SUPERIEURE

E.N.S

Ministère de Tutelle : Ministère de l'Education

Adresse : Avenue Bourguiba B.P. 5036 Dakar –Fann – Téléphone : 824 22 42

Textes de référence : Décrets n° 75 -555 du 02-06-75 et 75-1050 du 15-10-75
81-1206 du 08-12-1981 modifié.

I. BUT DE L'ECOLE :

- assurer la formation pédagogique des professeurs d'enseignement moyen et secondaire dont la formation a été assurée par les facultés ;
- assurer à la demande la formation pédagogique de tout autre personnel enseignant de niveau égal ou supérieur ;
- assurer la formation des cadres de contrôle de l'enseignement élémentaire ;
- effectuer des recherches dans le domaine de la pédagogie et produire des documents d'enseignement ;
- organiser des séminaires de réflexion et des stages de recyclage pour les personnels enseignants ;
- assurer la formation continue des enseignants et aider à leur promotion professionnelle ;
- gérer la formation universitaire préalable des enseignants titulaires au titre de la promotion professionnelle, avant leur entrée en section de formation des professeurs ;

Section F1C

- professeurs de collège d'enseignement moyen (P.C.E.M) dans les disciplines scientifiques (mathématiques – physique ou mathématiques – sciences naturelles séries S_1, S_2, S_3) et littéraires (lettres-anglais, lettres-espagnol ou lettres-histoire géographie séries L_1, L_2, S_1, S_2). Décret n° 81-1206 du 8-12-1981)

Diplôme préparé : Certificat d'Aptitude à l'Enseignement dans les Collèges d'Enseignement Moyen (C.A.E.C.E.M).

Durée de la formation : 2 ans

Régime de l'école : régime d'internat selon les places disponibles – mixte.

Bourse : elle n'est plus automatique.

II. QUALITES REQUISES :

Etre de nationalité sénégalaise et être reconnu apte à servir dans l'enseignement – être de bonne moralité – aimer l'enseignement – avoir une bonne conscience professionnelle et une bonne condition physique – être prêt à servir dans n'importe quelle région du Sénégal.

III. CONDITIONS D'INSCRIPTION :

- Etre titulaire d'un Bac L₁, L₂, S₁, S₂, S₃ ;
- Etre âgé de 27 ans au plus au 31 décembre de l'année du concours ;
- Il n'y a pas d'admission sur titre, ni d'équivalences possibles ;
- Dispense d'âge : réglementation de la fonction publique ;

IV. EPREUVES DE SELECTION :

- Option : Mathématiques – sciences physiques
Mathématiques – sciences naturelles
Mathématiques – durée 4h – coef. 4
Sciences physiques : durée 3h – coef. 3
Sciences naturelles : durée 3h – coef. 3
- Option : Lettres - anglais
Lettres - espagnol
Texte suivi de questions : durée 4h – coef. 4
Langue : durée 3h – coef. 4
Lettres – histoire-géographie
Texte suivi de questions : durée 4h – coef. 4
Histoire – géographie : durée 3h – coef. 4

V. DOSSIER DE CANDIDATURE – LIEU DE DEPOT :

- Une demande manuscrite adressée au Directeur de l'ENS mentionnant l'option du candidat ;
- Un extrait d'acte de naissance datant de moins de six mois;
- Un extrait du casier judiciaire (moins de six mois) ;
- Un certificat de bonne vie et mœurs (moins de six mois) ;
- Un certificat de visite et de contre visite médicale ;
- Un certificat de nationalité sénégalaise ;
- Des droits d'inscription de trois mille cinq cents francs (3 500F CFA) ;
- Une enveloppe de format moyen affranchie à 450 F à l'adresse du candidat ;
Une photocopie légalisée du diplôme de Bac ou de l'Attestation de réussite

Dossier à déposer à l'ENS au service de la scolarité.

VI. DATES ET LIEUX HABITUELS DU CONCOURS :

Au mois d'octobre à l'Ecole Normale Supérieure.

Ouverture des inscriptions : début août

Clôture des inscriptions : en septembre

VII. FORMATION ET MATIERES ENSEIGNEES :

1^{ère} année :

- Etude théorique des programmes de la 6^{ème} à la 3^{ème}.
- Formation psychopédagogique et professionnelle comprenant :
- Une formation psychologique :
- Une formation pédagogique :
- L'étude de l'histoire de l'éducation :
- Des travaux dirigés :
- Formation méthodologique et pratique du futur professeur .
- Enseignement de la morale professionnelle.

2^{ème} année :

- Formation du futur professeur à ses tâches d'encadrement et d'animation d'activités para, péri ou post scolaires.
- Formation du futur professeur à ses tâches d'administration scolaire.

VIII. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES :

L'emploi n'est pas garanti à l'issue de la formation.

Après cinq ans (5) de service effectif, les professeurs de collèges titulaires peuvent faire le concours de l'Ecole Nationale d'Administration ou se présenter au concours des inspecteurs de l'enseignement élémentaire, Salaire : indices 1141 - 2615

Le concours a lieu régulièrement.

ECOLE SUPERIEURE POLYTECHNIQUE
(E.S.P)
DEPARTEMENT ECONOMIE FAMILIALE DE L'EX-ENSETP

Ministère de tutelle : Ministère de l'Éducation
Texte de référence : décret n° 79-1002 du 24 octobre 1979
Adresse : Corniche ouest, cité Claudel BP5089 Dakar
Téléphone : (221) 825. 08. 79 télécopie (221) 825. 55. 94

I. BUT DU DEPARTEMENT :

Former en quatre (04) ans des professeurs d'enseignement moyen technique pratique en économie familiale.

II. QUALITES REQUISES :

- Une bonne santé ;
- Un sens psychologique averti ;
- De la personnalité ;
- Aimer l'économie familiale ...

III. CONDITIONS D'INSCRIPTION :

- Etre de nationalité sénégalaise ;
- Etre titulaire du bac S₂ ou d'un diplôme reconnu équivalent ;
- Etre âgé de 23 ans plus au 31 décembre de l'année du concours.

IV. EPREUVES DE SELECTION :

- 1) Epreuves d'admissibilité
 - Français
 - Sciences naturelles
 - Sciences physiques
- 2) Epreuve d'admission
 - Entretien avec le jury

V. DOSSIER DE CANDIDATURE :

- Une demande manuscrite adressée au directeur de l'ESP;
- Un extrait de naissance datant de moins de trois mois ;
- Une fiche de candidature à remplir à la scolarité de l'ESP lors du dépôt du dossier ;
- Un certificat de nationalité ou à défaut une copie certifiée conforme de la carte nationale d'identité ;

- Les relevés de notes des deux semestres de la classe de première et de terminale ;
- Le relevé de notes du baccalauréat ;
- Une copie certifiée conforme de l'attestation de réussite au baccalauréat ;
- Une enveloppe timbrée à 200 F portant le nom et l'adresse du candidat ;
- Trois mille cinq cents francs (3.500 FCFA) pour frais de dossier.

Les dossiers de candidature sont à déposer au Service de la Scolarité de l'ESP (ex- ENSUT), BP. 5089, Cité Claudel. Dakar.

VII. DATES ET LIEUX DE CONCOURS :

Les inscriptions ont lieu habituellement en septembre - octobre.

VII. FORMATION ET MATIERES ENSEIGNEES :

L'économie familiale recouvre diverses matières : biologie et physiologie cellulaire, biologie et physiologie humaine, économie, économie domestique, éducation manuelle et technique, hygiène et pathologie, initiation au dessin technique, nutrition, obstétrique, pédiatrie, sciences physiques, statistiques, psychopédagogie, anglais, sociologie, psychologie du développement...

La formation pédagogique comporte un stage d'enseignement au cours de la quatrième année dans un ou plusieurs établissements de Dakar et l'élaboration d'un dossier documentaire.

VIII. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES :

L'obtention de la bourse d'études et le recrutement dans la fonction publique en fin de formation ne sont plus automatiques.

ECOLE SUPERIEURE POLYTECHNIQUE

(E.S.P)

Ministère de tutelle : Ministère de l'Education

Texte de référence : Loi n° 94-78 du 24 novembre 1994.

Centre de Dakar : BP. 5085 Dakar- Fann

Téléphone : 824 13 88 /825 4 9 79 Poste 639 – Fax 825 55 94

Centre de Thiès : BP A 10 Thiès

Téléphone : (221) 951 26 99 / 951 24 96 Fax : 851 14 76

I. BUT DE L'ECOLE :

Assurer la formation de techniciens supérieurs.

Diplôme préparé : le Diplôme Universitaire de Technologie (DUT).

Durée de la formation : 2 ans.

Régime de l'école : internat et externat – restaurant universitaire.

Les élèves peuvent être boursiers : 36 000 FCFA

L'école est ouverte aux ressortissants de tous les pays, y compris aux étudiants africains, malgache et des Comores envoyés par leur gouvernement. Pour les étrangers la sélection s'opère sur dossier scolaire.

II. QUALITES REQUISES :

- être motivé – être capable de fournir une très grosse somme de travail.

C'est un régime à temps complet : 40 heures par semaine

- ouverture d'esprit – curiosité intellectuelle – avoir une bonne santé.

- les absences injustifiées sont décomptées à la moyenne (3 retards valent 1 absence et 1 absence entraîne une réduction de 0.24 point).

III. CONDITIONS D'INSCRIPTION :

- mixte

- pas de limite d'âge officielle, mais les recrutements au-delà de 25 ans sont rares.

- bac scientifique S_1 - S_2 ou technique S_3 - T_1 - T_2 ou élèves de terminale S_1 S_2 S_3 T_1 T_2 sous réserve de l'obtention du bac.

- équivalences possibles pour les étrangers.

IV. EPREUVES DE SELECTION (niveau bac) :

A) Matières communes :

Français

Mathématiques

Anglais

B) Matières spécifiques à chaque département ou option :

1) génie chimique :

option biologie appliquée : biologie et chimie

option génie chimique : chimie et physique

option industries alimentaires : chimie et physique

2) Génie-civil : physique et mécanique

3) Génie électrique : physique et électricité

4) Génie mécanique : physique et mécanique

5) Génie informatique : logique et électricité.

Le candidat ne devra choisir qu'un seul établissement et traitera obligatoirement les épreuves correspondantes.

Le choix des départements et option peut être indiqué dans le dossier d'inscription, mais sera confirmé et définitif le jour de la passation des épreuves.

V. DOSSIER DE CANDIDATURE :

Pour les élèves des classes de terminale :

- Une fiche de candidature à remplir au niveau de l'établissement du candidat ;
- Le bulletin de notes du 1^{er} semestre de la classe de terminale ;
- Les bulletins de notes des deux semestres de la classe de première et de seconde. En cas de redoublement ne joindre que les bulletins de notes de l'année de passage ;
- Une enveloppe timbrée à 425 f format 16 x 22,7 portant le nom et l'adresse du candidat
- 3 500 CFA pour frais de dossier.

Les dossiers constitués au niveau des établissements devront être déposés par chaque établissement sous bordereau à la scolarité de l'E.S.P (Centre de Dakar ou Thiès).

Bacheliers et candidats individuels au bac :

- Une fiche de candidature, à remplir à la scolarité lors du dépôt du dossier ;
- Une photocopie légalisée de l'attestation du bac ;
- Une photocopie légalisée du relevé de notes au bac ;
- Les bulletins de notes des deux semestres de la classe de terminale ;
- Les bulletins de notes des deux semestres de la classe de première ;
- Les bulletins de notes des deux semestres de la classe de seconde(candidats individuels uniquement) ;

En cas de redoublement ne joindre que les bulletins de l'année de passage et de l'obtention du bac.

- Une enveloppe timbrée à 425 f de format 16 x 22,7 portant le nom et l'adresse du candidat

- 3 500 FCFA pour les frais de dossier.

Le dossier complet devra être déposé par l'intéressé à la scolarité de l'ESP.

NB : Tout dossier incomplet sera rejeté.

Ouverture des inscriptions : mi - février.

Clôture des inscriptions : fin mars - début avril.

VI. FORMATION ET MATIERES ENSEIGNEES :

Tableau des départements et options :

Séries de Bac	Départements	Options en 1 ^{ère} année	Options en 2 ^{ème} année
S ₁ - S ₂ - S ₃ F ₆ - F ₇	GENIE CHIMI QUE	- Analyses biologiques - Génie chimique - Industries alimentaires	Analyses biologiques Génie chimique- Industries alimentaires
S ₁ - S ₂ - S ₃	GENIE CIVIL	- géomètre - tronc commun	- géomètre - bâtiment TP - hydraulique
S ₁ - S ₂ - S ₃ - T ₂	GENIE ELECTRI QUE	-E.E.A.I (électronique, automatique, info indust	- E.E.A.I
S ₁ - S ₂ - S ₃ -T ₁	GENIE MECANI QUE	Productique(Construction Fabrication et Entretien)	-Productique (Construction, Fabrication et entretien)
S ₁ - S ₂ - S ₃	GENIE INFORMATI QUE	-Analyste-Programmeur	-Analyste-Programmeur

VII. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES :

- Un seul redoublement est exceptionnellement admis
- Après le D.U.T, l'emploi n'est pas garanti (secteur privé).
- Promotions possibles : possibilité d'un 2^e cycle à l'E.S.P, pour les meilleurs élèves ou après une expérience professionnelle: Préparation du diplôme d'ingénieur technologue en deux ans.
- Quelques possibilités de formation complémentaire à l'étranger.
- l'ESP propose également aux candidats des formations supérieures payantes.

ECOLE NATIONALE DE FORMATION MARITIME

E.N.F.M

Ministère de tutelle : Ministère des Infrastructures, de l'Équipement et des Transports

Adresse : Boulevard du Centenaire de la Commune de Dakar. B.P 1225

Téléphone : 832-38-23/ 832-09-11

Texte : Décret 89-1 504 du 12 décembre 1989

I. BUT DE L'ÉCOLE :

Formation des cadres moyens (officiers de la marine marchande) pont et machine de la flotte de commerce et de pêche.

La formation dure 2 ans et les élèves obtiennent le diplôme de chef de quart «pont » ou « machine ».

Ils reçoivent leur brevet après 12 mois de navigation effective.

Le régime de l'école est l'externat. Les élèves peuvent être boursiers.

II. QUALITES REQUISES :

Etre prêt à vivre loin de chez-soi - aimer la mer et les bateaux - être robuste et résistant (visite médicale d'aptitude à la navigation)

III. CONDITIONS D'INSCRIPTION :

- Garçons uniquement, âgés de 18 à 24 ans, de nationalité sénégalaise (ou étrangers présentés par leur gouvernement).

- Pour la section pont : bac S₁, S₂, S₃

- Pour la section machine : bac T₁ ou T₂

Dispense d'âge (quelques mois) possible : Admission sur titre possible pour les professionnels navigants.

IV. ÉPREUVES DE SÉLECTION :

- **PONT** : mathématiques, physique, électricité : 3 h - coef.6 ;

français : 3 h - coef.4 ;

anglais : 2 h - coef. 3 ;

- **MACHINE** : mathématiques : 3 h - coef. 6 ;

physique, électricité : 3 h - coef. 3 ;

français : 3 h - coef.4 ;

anglais : 2 h - coef. 3 ;

dessin industriel : 4 h - coef.6 ;

Visite médicale d'aptitude à la navigation.

V. DOSSIER DE CANDIDATURE-LIEU DE DEPOT :

- Une demande manuscrite du candidat ;
- Une copie certifiée conforme des diplômes ;
- Un extrait de naissance ;
- Deux enveloppes timbrées portant l'adresse du candidat ;
- Un extrait de casier judiciaire datant de moins de 3 mois ;
- Un certificat de nationalité sénégalaise ;
- Un certificat de visite et contre-visite médicale ;

Dossier à déposer à l'E.N.F.M.

VI. DATES ET LIEUX HABITUELS DU CONCOURS :

Le concours est organisé tous les 2 ans à l'école, généralement en octobre.

Ouverture des inscriptions : en septembre

Clôture des inscriptions : une semaine avant la date du concours

VII. FORMATION ET MATIERES ENSEIGNEES :

Section Pont : en 1^{ère} et 2^{ème} année

- 7 h d'enseignement général : français, anglais maritime, maths, physique, trigonométrie, mécanique, électricité.

- 11 h et 12 h 30 d'enseignement professionnel théorique : navigation, documents, instruments nautiques, cosmographie, sécurité, exploitation commerciale, technologie, manœuvres, théorie des moteurs, règles de barre, feux signaux, balisage, législation maritime.

- 12 h et 10 h 30 d'enseignement professionnel pratique : classe de mer, matelotage, gréement, carte marine, calculs nautiques, signaux lumineux, techniques de pêche, secourisme.

Section machine : en 1^{ère} et 2^{ème} année

- 5 h et 4 h d'enseignement général : anglais, maths, physique, mécanique.

- 17 h et 18 h d'enseignement professionnel théorique : électricité, théorie des moteurs, chaudières turbines, technologie du froid industriel, de l'eau et des métaux, des huiles, sécurité, réglementation maritime, hygiène professionnelle, secourisme, construction, théorie du navire, stabilité.

- 14 h et 15 h d'enseignement professionnel pratique : travaux pratiques, dessin industriel, conduite, entretien des moteurs et chaudières, entretien.

VIII. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES :

a) La concertation est permanente entre les amateurs et l'école, ainsi l'école recrute en fonction des besoins évalués et les débouchés sont assurés en principe. Cependant, la flottille nationale n'est pas importante.

b) Les élèves non admis à l'examen de sortie reçoivent une attestation d'embarquement et peuvent naviguer en qualité de matelot ou de graisseur.

c) Les salaires sont régis par la Convention collective.

d) Promotions possibles : Accès au cours de brevet de capitaine côtier pour les chefs de quart pont et au cours d'officier mécanicien de 3^{ème} classe pour les chefs de quart machine.

e) Possibilités de poursuivre les études avec bourse après concours d'admission à :

-l'Ecole Interafricaine d'Enseignement Supérieur Maritime d'Abidjan à :

-l'Institut Supérieur Maritime d'Alger ;

-les écoles d'hydrographie européennes ; les écoles de la marine marchande.

INSTITUT DES SCIENCES DE LA TERRE

I.S.T

Ministère de tutelle : Ministère de l'Éducation

Textes de références : Décrets : 82-693 du 07-09-1982 J.O n° 4932 du 19-02-83

Adresse : Département de géologie – Faculté des Sciences et Techniques- U.C.A.D
Téléphone : 825-25-30 Fax : (221) 824 63 18 BP : 5396 Dakar-fann

I. BUT DE L'ÉCOLE :

Formation d'ingénieurs géologues après 2 cycles

1^{er} cycle Classe préparatoire de deux ans sanctionné par un CPEST1.

2^{ème} cycle de trois ans pour la formation d'ingénieur sanctionné par un diplôme d'ingénieur géologue.

En 2^{ème} cycle, il y a trois options possibles ; hydrogéologie, géotechnique, géologie de terrain. Diplômes préparés : D.U.E.S/S.T.(1^{er} cycle préparation) ingénieur-géologue (2^{ème} cycle).

Durée de la formation : cinq ans après des tests d'entrée.

Régime de l'école : le régime de l'Institut est l'externat avec possibilité de bourse. (36 000 F)

II. QUALITES REQUISES :

Avoir une bonne condition physique - être bon naturaliste et bon en sciences(maths-physique et chimie).

III. CONDITIONS D'INSCRIPTION :

- Etre titulaire du bac S₁, S₂, S₃
- Etre âgé de 23 ans au maximum au 1^{er} octobre de l'année du concours
- N'avoir pas eu d'inscription à la Faculté des Sciences et Techniques de l'UCAD
- Etre physiquement apte
- On ne peut obtenir de dispense d'âge sauf en cas de promotion professionnelle de techniciens supérieurs.

IV. EPREUVES DE SELECTION :

- 1) Tests d'admissibilité :
 - mathématiques (1 heure) - Chimie (30 mn)
 - physique (1 heure) - Français (30 mn)
 - Anglais (30 mn)
 - Connaissances générales (30 mn)
- 2) Tests d'admission : - Entretien avec le jury

V. DOSSIER DE CANDIDATURE ET LIEU DE DEPOT :

- Une demande manuscrite adressée au Directeur de l'I.S.T. ;
- Une copie légalisée du relevé de notes du baccalauréat ;
- Une copie légalisée de l'attestation de réussite au bac ;
- Une copie légalisée des bulletins de notes de Terminale, Première et Seconde
- Un extrait de naissance de moins de trois mois
- Une fiche de renseignements à remplir sur place, lors du dépôt du dossier (au secrétariat de l'école ouvert du lundi au samedi de 9 heures à midi)

Le dossier est à déposer au secrétariat de l'I.S.T.

Les candidats étrangers sont invités à soumettre leurs dossiers de candidature s/c de la représentation diplomatique de leurs pays d'origine au Sénégal.

VII. FORMATION ET MATIERES ENSEIGNEES :

1) 1^{er} cycle préparatoire (2 ans) :

C.P.E.S.T.1 : maths-physique chimie-sciences de la nature-techniques d'expression.

C.P.E.S.T.2 : formation générale en géologie- minéralogie pétrographie- stratigraphie - géologie structurale.

2) 2^{ème} cycle Ingénieur (3 ans) :

I.S.T.1 : Domaine des sciences de la terre.

I.S.T.2 : Domaine des sciences de la terre.

I.S.T.3 : Géologie appliquée au domaine des sciences de l'ingénieur.

VIII. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES :

Tant que l'Institut maîtrisera le recrutement des élèves ingénieurs-géologues, ces derniers seront assurés d'avoir des débouchés (formation « à la carte »). Des stages de terrains et d'entreprises sont assurés par l'école.

Les élèves qui ne réussissent pas à l'I.S.T peuvent rejoindre le département S.N.

En C.P.E.S.T.1 et 2, on a droit à un seul redoublement, de même qu'en I.S.T.1,2, et 3 Salaires : Indices 1 700 à 3500 de la fonction publique.

Promotions possibles : à l'université, ils peuvent faire de la recherche, passer ensuite le doctorat d'ingénieur, enfin le doctorat d'état. Dans le secteur de la production, on peut faire une spécialisation, mais ce n'est vraiment pas nécessaire pour le recrutement (spécialisation sur le tas), en 4^{ème} année + diplôme de gestion et d'administration d'entreprise.

Le concours a lieu régulièrement.

INSTITUT AFRICAIN D'INFORMATIQUE

I.A.I

(Libreville - Gabon)

Secrétariat général de la Présidence de la République : Direction de l'Informatique de l'Etat.

Cet Institut recrute au Sénégal par l'intermédiaire de la Direction de l'Informatique de l'Etat Rue Emile Zola Mohamed V – Dakar

Téléphone : 822-98-06/ 822-96-41

I. BUT DE L'ECOLE :

Forme en 2 ans des Analystes-Programmeurs.

Assure aussi un 2^{ème} cycle (ingénieurs)

Diplôme préparé : diplôme de l'école.

Régime : Internat-bourse.

II. QUALITES REQUISES :

Bon niveau en maths-esprit organisé et méthodique-bonnes capacités d'expression écrite et orale.

III. CONDITIONS D'INSCRIPTION :

- Mixte

- Avoir obtenu son bac S_1 , S_2 , S_3 au cours des trois années précédant le concours ;

- Pas de limite d'âge ;

- On ne peut se présenter sous réserve d'obtention du bac : le concours n'est pas ouvert aux élèves de terminale ;

- Il n'y a pas d'admission sur titre.

IV. EPREUVES DE SELECTION :

1) Présélection : tests psychotechniques : 60 candidats retenus.

2) Sélection : tests psychotechniques : une quinzaine de candidats retenus.

3) Epreuves de connaissances (Maths -Français-Anglais)

4) Entretien avec le jury.

V. DOSSIER DE CANDIDATURE - LIEU DE DEPOT :

- Une demande manuscrite

- Une copie légalisée du baccalauréat

Les quinze candidats dont le dossier sera envoyé à Libreville devront compléter celui-ci avec :

- Une fiche de renseignements.
- Un certificat de nationalité (ou la copie certifiée conforme de la carte nationale d'identité).
- Les bulletins de notes de 1^{re} et terminale qui leur seront demandés lors de l'entretien.
- Une demande manuscrite adressée au Directeur Général de l'I.A.I.
- Quatre photos d'identité.
- Un certificat de visite et contre-visite médicale de moins de trois mois.
- Un extrait du casier judiciaire datant de moins de trois mois.

VI. DATES ET LIEUX HABITUELS DU CONCOURS :

Le concours s'étale de mars à avril chaque année.

Ouverture des inscriptions : février.

Clôture des inscriptions : 10 jours avant la date du concours.

Les tests ont lieu généralement à l'université, l'entretien au C.N.O.S.P. et les épreuves de connaissances à l'Institut islamique (Grande Mosquée).

VII. FORMATION ET MATIERES ENSEIGNEES :

La formation porte d'une part sur la culture générale (moyens d'expression- anglais etc.), et d'autre part sur les techniques de gestion(économie, comptabilité, etc) et enfin sur la formation en informatique proprement dite (langues, programmation) avec une mise à niveau en maths.

VIII. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES :

Les élèves sortants de l'I.A.I peuvent être recrutés par le Ministère des Finances ou tout autre service ou organisme public ou privé employant des informaticiens.

Salaires : Régime spécial.

Promotions possibles : après quelques années d'exercice, on peut après concours retourner à l'I.A.I.(cycle promotion sociale) pour une formation en ingénierat.

Marché de l'emploi : la branche informatique est en pleine expansion, mais la saturation viendra vite car les jeunes marquent un grand attrait pour ce domaine.

Nombre de candidats recrutés habituellement : 3 à 5.

Des formations payantes sont proposées aux étudiants qui le désirent. Pour tout renseignement s'adresser directement :

Scolarité de l'I A I BP 2263 Libreville Gabon ; Tél : 72 00 05 Fax 72 00 11

ECOLE INTER - ETATS DE TECHNICIENS SUPERIEURS DE L'HYDRAULIQUE ET DE L'EQUIPEMENT RURAL

E.T.S.H.E.R

De Kamboïnse (Burkina Faso)

BP. 594 Ouagadougou BURKI NA FASO

Tél : 831 92 03 ou 830 13 14 – Télécopie 831 40 93

Cet établissement recrute au Sénégal par l'intermédiaire du Service de Gestion et de la Planification des Ressources en Eau – Ministère de l'Hydraulique B.P. 4021 – Dakar

Ministère des Mines, de l'Energie et de l'Hydraulique

Téléphone : 822.21.54

Fax : 823.44.70

I. BUT DE L'ECOLE :

L'Ecole forme en deux ans des techniciens supérieurs polyvalents en hydraulique et équipement rural, directement opérationnels, capables d'étudier, de construire, de contrôler, de gérer et d'entretenir les infrastructures et équipements nécessaires au développement des pays membres.

II. QUALITES REQUISES :

Avoir le goût de la technique en théorie et en pratique – être prêt à travailler en milieu rural.

III. CONDITIONS D'INSCRIPTION :

- Etre élève de la classe de terminale S_1 , S_2 , S_3 , T_1 , T_2 ; ou être titulaire du baccalauréat d'une de ces séries ;
- La limite d'âge est fixée à 25 ans.

IV. EPREUVES DE SELECTION :

- Test de présélection : consiste en des questions à choix multiples portant sur des connaissances élémentaires en maths, physique chimie, français, culture générale.
- Maths (algèbre, analyse, géométrie).
- Physique (dynamique, statistiques des solides, statiques des fluides, électricité).
- Français (résumé et analyse d'un texte, vocabulaire, exercice de syntaxe).
- Dessin. Les exercices proposés visent à vérifier la capacité du candidat à réaliser des tracés simples, à maîtriser la notion d'échelle, à se

repérer dans l'espace et lire un dessin.

Matériel requis : règle graduée, équerre, crayon HB, gomme, compas

V. DOSSIER DE CANDIDATURE :

- Une fiche de demande d'inscription au concours direct (à retirer à la Direction de l'Hydraulique) ;
- Un extrait de naissance ;
- Un extrait du casier judiciaire de moins de trois mois;
- Un certificat médical de moins de trois mois établi par un médecin agréé par l'administration ;
- Un curriculum vitae indiquant la situation de famille, les études faites, les diplômes obtenus, les emplois éventuellement occupés ;
- Deux photos d'identité ;
- Une copie authentifiée des diplômes obtenus.

Ce dossier est à déposer au Service de Gestion et de Planification des Ressources en Eau du Ministère de l'Hydraulique.

VI. DATES ET LIEUX HABITUELS DU CONCOURS :

- ouverture des inscriptions : mi -janvier
- clôture des inscriptions : fin février – début mars
- concours : début avril.

Se renseigner sur le lieu du concours lors du dépôt du dossier.

RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES :

Programme de formation :

Première année		Deuxième année	
Titre du cours	Quota horaire	Titre du cours	Quota horaire
Dessin technique	130	Technologie	15
Moteur	65	Topographie	180
Electrotechnique	55	Béton armé	80
Structure	80	Organisation de chantiers	70
Hydraulique générale	140	Constructions rurales	20
Hydraulique villageoise	70	Hydraulique agricole	170
Géotechnique	60	Hydraulique urbaine	90
Technologie de la construction	90	Assainissement	50
Aménagement des bassins	40	Aménagement des bassins	55
Versants		Versants	
Mathématiques	30	Stage polyvalent	60
Socio-économique	50	(voyage d'études)	
Pompes et stations de pompage	50	stages professionnels intégrés	200
Pratique de service	30	projets intégrés	190
Initiation micro-informatique	20		
Pistes rurales	20		
Stage immersion	35		
TOTAL	1150	TOTAL	1180

Au total général de 2330 heures s'ajoutent quatre à six semaines de stage obligatoire pendant les vacances, à effectuer de préférence dans le pays d'origine.

ECOLE AFRICAINE DE LA METEOROLOGIE ET DE L'AVIATION CIVILE (EAMAC)

Cycles : Technicien Supérieur - Contrôleur - Technicien

Tutelle : ASECNA – Direction des Ressources Humaines

Siège : BP 746 Niamey – NIGER

Tél. : (227) 72 36 62 Fax : (227) 72 22 36 Téléx : 5520 NI

E-mail : <http://www.eamac.ne>

L'ASECNA organise selon ses besoins et ceux des Etats le concours d'entrée à l'Ecole Africaine de la Météorologie et de l'Aviation Civile – EAMAC.

Les cycles de formation proposés par l'école sont les suivantes :

Ingénieur - Technicien supérieur – Contrôleur – Technicien – Préparatoire

Diplômes délivrés : Technicien Supérieur (TSEAMAC) avec les options :

Electronique et Informatique (EI)

Exploitation de la Météorologie (EM)

Contrôleur de la Navigation Aérienne (CNA)

Technicien (TEAMAC) avec les options :

Exploitation de la Navigation Aérienne (E)

Exploitation de la Météorologie (EM)

Durée des études : 2 ans pour TSEAMAC et CNA ; 1 an pour TEAMAC

I - CONDITIONS

- être titulaire du Baccalauréat des séries S_1 , S_2 , S_3 , T
- les élèves sont autorisés à concourir. En cas d'admissibilité, leur admission sera prononcée sous réserve de la présentation de l'attestation du Bac
- être âgé de 25 ans au maximum pour le cycle TSEAMAC et 26 ans pour le cycle TEAMAC

II - DOSSIER DE CANDIDATURE

Les dossiers de candidature doivent comporter les pièces suivantes :

- Une demande d'inscription adressée au Directeur Général de l'ASECNA indiquant nom, prénom, âge, nationalité, adresse (où envoyer tout courrier), cycle et spécialité choisis,
- La copie certifiée conforme du diplôme exigé,
- L'extrait d'actes de naissance,
- L'extrait de casier judiciaire datant de moins de trois (3) mois,
- Le certificat de nationalité,
- Le certificat de visite et contre visite médicale datant de moins de trois(3) mois.

III - LIEUX DE DEPOT

Les dossiers concernant tous les candidats y compris ceux d'élèves et étudiants en dehors de leur pays d'origine, doivent être déposés auprès des Représentations de l'ASECNA dans les Etats membres qui se chargeront d'examiner leur conformité et de transmettre à la Direction des Ressources Humaines la liste définitive des candidats retenus.

IV - EPREUVES DU CONCOURS

Cycles TSEAMAC et TEAMAC

- Mathématiques : durée 3 heures
- Anglais : durée 3 heures
- Physique : durée 3 heures
- Informatique : durée 2 heures (épreuve facultative qui s'adresse à tous les candidats sous forme de bonus. La note obtenue n'entrera en ligne de compte que si elle est supérieure à la moyenne. Les points obtenus au-dessus de la moyenne seront ajoutés au total des points obtenus.
- Français : durée 2 heures (épreuve réservée aux candidats qui composent en arabe ou en espagnol

SONATEL

Direction des Ressources Humaines

Division de la Formation.

6, Avenue Wagane Diouf BP : 69 Dakar.

Téléphone 823 10 23 / 823 42 42

I. BUT DE L'ECOLE :

La Société Nationale des Télécommunications recrute en fonction de ses besoins, des contrôleurs des télécommunications pour les former en deux ans.

II. QUALITES REQUISES :

- Bon niveau scientifique ;
- Bonne aptitude physique ;
- Bon esprit d'équipe et sens des responsabilités.

III. CONDITIONS D'INSCRIPTION :

Peuvent faire acte de candidature les personnes des deux sexes ;

- Etre de nationalité sénégalaise ;
- Etre âgé de 18 ans au moins et de 25 ans au plus au 1er janvier de l'année du concours ;
- Etre titulaire d'un baccalauréat des séries suivantes : S_1 , S_2 , T_1 , et T_2 avec la mention « Assez bien » au moins.

IV. EPREUVES DE SELECTION :

- Mathématiques : 3h – coef. 3
- Physique électricité : 4h – coef. 4

V. DOSSIER DE CANDIDATURE :

- Une demande manuscrite indiquant l'adresse exacte du candidat ;
- Un certificat de visite et de contre – visite médicale datant de moins de 3 mois délivré par les autorités médicales agréée attestant l'aptitude à l'emploi postulé ;
- Un extrait de naissance ou jugement supplétif en tenant lieu datant de moins de six mois ;
- Un certificat de bonne vie et mœurs ;
- Un certificat de position militaire attestant que l'intéressé est en position régulière au regard des lois et règlements sur le recrutement de l'armée ;
- Une copie certifiée conforme du diplôme ;
- Un certificat de nationalité sénégalaise ;
- Deux enveloppes timbrées portant l'adresse exacte du candidat.

NB : Les dépôts se font à la Direction des Ressources Humaines – Division de la Formation 6, Avenue Wagane Diouf BP. 69 Dakar.

VI. DATES ET LIEU HABITUELS DU CONCOURS :

Le dernier concours a eu lieu les 26 et 27 décembre 1994 (dans les locaux de l'ENEA à Dakar) et les inscriptions : du 20 octobre au 02 décembre 1994 à 12 h.

VII. FORMATION ET MATIERES ENSEIGNEES :

Actuellement la SONATEL est entrain de redéfinir un programme de formation mieux adapté aux exigences de la profession.

VIII. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES :

Il y a une garantie de l'emploi à la sortie de l'école : les élèves sont directement embauchés à la SONATEL comme contrôleurs de télécommunications.

LA POSTE

(Agents Techniques des Postes)

Direction Générale de la Poste : 6, rue Abdoulaye Seck Marie Parsine

La société nationale LA POSTE organise en fonction des besoins en personnel des tests de sélection pour le recrutement direct d'Elèves Agents Techniques des Postes.

I - CONDITIONS D'INSCRIPTION

- être de nationalité sénégalaise
- être titulaire du baccalauréat toutes séries ou de tout autre diplôme admis en équivalence
- être âgés de vingt trois (23) ans au plus au 1^{er} janvier de l'année du concours

II - EPREUVES DE SELECTION

- Dissertation sur un sujet d'ordre général, coefficient 4 ; durée 03 heures
- Géographie classe de Terminale, coefficient 3 ; durée 03 heures
- Mathématiques (programme de terminale A), coefficient 3 ; durée 03 heures

III - DOSSIER DE CANDIDATURE

- Une demande manuscrite adressée au Directeur Général de la POSTE
- Une photocopie certifiée conforme du diplôme ou titre
- Une photocopie certifiée conforme de la Carte Nationale d'Identité
- Un extrait du casier judiciaire datant de moins de trois (03) mois
- Un certificat de visite et contre-visite datant de moins de trois (03) mois
- Deux enveloppes timbrées portant l'adresse complète du candidat
- Le récépissé du mandat de versement de cinq mille francs (5000 F CFA) au nom de la Direction Financière et Comptable de La POSTE, CCP n° 27222-F

Représentant les frais de dossiers.

Les dossiers de candidature seront déposés à la Direction de la POSTE, 6 Rue Abdoulaye Seck Marie Parsine.

CENTRE D'ENTREPRENARIAT ET
DE DEVELOPPEMENT TECHNIQUE
C.E.D.T. LE « G15 »

Ministère de tutelle : Ministère de l'Education

Adresse : Rocade Fann Bel – Air Colobane BP : 12761

Téléphone : 825 39 68 / Fax : 825 39 70

Décret : 99 260 MEN/DAJLD du 24 mars 1999 portant création et organisation du CEDT « le G -15 »

I. BUT DU CENTRE :

- Assurer la formation initiale de jeunes titulaires d'un baccalauréat scientifique ou technique (S₁, S₂, S₃, T₁, T₂) ou d'un brevet professionnel (BP) en vue de les préparer aux tâches de technicien supérieur;
Durée de la formation : 2 ans ; Diplôme : Brevet de Technicien Supérieur ;
- Fournir sous forme de conventions des prestations de services à toutes les entreprises intéressées en vue de l'étude des besoins de formations menées et à l'élaboration de plans de formation ;
- Intégrer toutes les activités de formation ou de recherche appliquée en rapport avec les besoins de formation et les programmes des populations et du secteur productif ;
- Promouvoir l'initiative par une initiation des formés aux mécanismes de l'entrepreneuriat privé (promotion de PME / PMI) ;

Les filières proposées sont les suivantes :

- Maintenance Mécanique
- Electronique
- Froid et Climatisation
- Structures Métalliques
- Génie Civil.

II. QUALITES REQUISES :

- avoir le goût de la technique et du travail manuel ;
- avoir une ouverture d'esprit.

III. CONDITIONS D'INSCRIPTION :

- être titulaire d'un bac (S₁, S₂, S₃, T₁, T₂), d'un brevet de technicien supérieur (B.T.S) ou d'un brevet professionnel (B.P)
- être âgé de 22 ans au plus au 31 décembre de l'année en cours.

IV. EPREUVES :

- Mathématiques
- Sciences physiques ou Mécanique
- Tests psychotechniques
- Entretien

V. DOSSIER DE CANDIDATURE :

- Une demande manuscrite adressée au ministre de l'éducation
- Un extrait de naissance
- Une copie légalisée du diplôme
- Un certificat de scolarité du dernier établissement fréquenté
- Un certificat de visite et contre visite médicale
- Deux enveloppes timbrées portant l'adresse du candidat
- Une dispense d'âge pour les candidats âges de 23 ans au plus au 31 décembre de l'année en cours

Les dossiers sont à déposer au CEDT « le G 15 » Rocade fann – bel air.

VI. DATES ET LIEUX HABITUELS DU CONCOURS :

Le concours a habituellement lieu en octobre, et les inscriptions de septembre à la mi-octobre.

CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE ET TECHNIQUE (CFPT Sénégal - Japon)

FORMATION DE TECHNICIENS SUPERIEURS

Ministère de tutelle : Ministère de l'Éducation

Adresse : VDN Sud FIDAK (CICES) BP : 8411 Dakar

I. BUT DU CENTRE :

La section Brevet de Technicien Supérieur (BTS) forme en deux ans des techniciens supérieurs dans les spécialités suivantes :

- Informatique Industrielle
- Automatique

Le diplôme préparé est le Brevet de Technicien Supérieur (BTS). Le régime du CFPT est l'externat.

II. QUALITES REQUISES :

- habileté et goût du travail manuel
- agilité d'esprit
- bon sens pratique et intérêt pour la technique

III. CONDITIONS D'INSCRIPTION :

- être titulaire dun bac S_1 , S_2 , T_1 , T_2 , d'un brevet de technicien ou d'un diplôme équivalent

IV. EPREUVES :

- français
- mathématiques
- tests psychotechniques

V. DOSSIER DE CANDIDATURE ET LIEU DE DEPOT :

- Une demande manuscrite adressée au Ministre de l'Éducation
- Une copie légalisée du diplôme
- Un certificat de nationalité ou une copie légalisée de la carte nationale d'identité
- Une pièce d'état civil
- Deux enveloppes timbrées portant l'adresse du candidat
- 5 000 F CFA de droits d'inscription

Le dossier est à déposer à la Direction de la Formation Professionnelle Rue Tolbiac x Lamine Guèye 3^{ème} étage.

VI. DATES ET LIEUX HABITUELS DU CONCOURS :

Le concours a eu lieu pour la première fois en 1999.

Les inscriptions ont eu lieu durant le mois de juin - juillet et le concours en octobre

Le CFPT/SJ propose aux candidats qui le souhaitent des formations payantes en cours du soir. Pour toute information se rapprocher de la scolarité de l'école.

ECOLE NATIONALE DU DEVELOPPEMENT
SANITAIRE ET SOCIAL
ENDSS

Ministère de tutelle : Ministère de la Santé, de l'Hygiène et de la Prévention

Adresse : km 4,5 avenue Cheikh Anta Diop BP : 5603 Dakar-fann

Téléphone : 825 04 02

Textes : décrets n°92-1430 du 07 - 10 -92 / n° 96-634 du 18-07-96

A) DEPARTEMENT D'ETUDES EN SCIENCES SOCIALES

SECTION : ASSISTANT SOCIAL

I. BUT DU DEPARTEMENT :

A ce niveau l'Ecole forme en trois ans des Assistants Sociaux.

L'Assistant a pour tâche principale d'intervenir auprès des personnes, des familles, des groupes ou collectivités, de les aider à faire face aux difficultés qu'ils rencontrent et d'accroître leurs capacités à assumer et à améliorer leurs conditions de vie.

Il travaille souvent en équipe avec des professionnels : médecins, magistrats, éducateurs spécialisés, psychologues conseillers, enseignants, et avec certains organismes (aide à l'enfance, etc.)

II. QUALITES REQUISES :

Ce métier exige une bonne santé, un parfait équilibre nerveux, le sens des contacts humains, une grande disponibilité, une personnalité affirmée, beaucoup de maturité.

III. CONDITIONS D'ADMISSION :

- Etre titulaire d'un bac ou d'un diplôme admis en équivalence.
- Etre âgé de 18 ans au moins au 31 décembre de l'année du concours

IV. EPREUVES DE SELECTION :

- Dissertation ;
- Commentaire de texte

V. DOSSIER DE CANDIDATURE :

- Une demande manuscrite adressée au Ministre de la Santé ;
- Un extrait de naissance de moins de trois mois ;
- Un extrait du casier judiciaire de moins de trois mois ;

- Une copie légalisée du diplôme requis ;
- Un certificat médical de visite et contre – visite ;
- Un certificat de nationalité sénégalaise ;
- Une enveloppe timbrée portant l'adresse du candidat ;

Les dossiers sont reçus à la Division de la Formation du Ministère de la Santé, de l'Hygiène et de la Prévention Rue 3 prolongée x Boulevard de l'Est , Point E.

VI. DATES ET LIEUX DU CONCOURS :

Concours : 1^{ère} quinzaine d'avril

Ouverture des inscriptions décembre

Clôture des inscriptions fin février

VII. FORMATION ET MATIERES ENSEIGNEES :

Seize (16) semaines de cours – 20 semaines de stage.

Psychologie générale, génétique, sociale, sociologie, psychopédagogie, méthodologie sociale, techniques professionnelles, économie, géographie politique et économique de l'Afrique, législation sociale du travail, administration, droit civil, classement, correspondance administrative, statistique, démographie, budget, comptabilité.

Matières médicales : Hygiène – pathologie – nutrition – psychiatrie – éducation sanitaire – anatomie (+obstétrique, PMI).

Technique d'expression écrite et orale.

Au cours de leur formation les élèves font beaucoup d'enquêtes et de stages en milieu rural et urbain pour être le plus possible en contact avec leur futur milieu de travail.

VIII. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES :

Les candidats sénégalais déclarés définitivement admis doivent s'acquitter obligatoirement de leur frais de scolarité d'un montant 20 000 F CFA par an à payer au début de chaque année scolaire.

Le diplôme délivré par l'école ne donne pas droit à l'accès automatique à la fonction publique. Le régime de l'école est l'externat.

Les élèves admis à l'école peuvent déposer un dossier de demande de bourse ou d'aide scolaire.

Les étudiants étrangers présentes par leur gouvernement ou par des organismes internationaux peuvent être admis à l'école dans la limite des places disponibles, s'ils remplissent les conditions requises.

L'admission des élèves étrangers à l'école est subordonnée au règlement préalable de leurs frais de scolarité qui s'élèvent à 650. 000 F par an conformément au disposition de l'arrêté N° 000. 347 / MPAS / CAB / CT2 / BFR du 14 janvier 1993.

B) DEPARTEMENT DES ETUDES SPECIALISEES EN SCIENCES DE LA SANTE

I. BUT DU DEPARTEMENT :

Ce département forme en deux ans des techniciens supérieurs de la santé dans les spécialités suivantes : Anesthésie, Réanimation, Biologie, Kinésithérapie, Odontologie, Ophtalmologie, Imagerie médicale.

Mais avant la formation les candidats suivent des cours en classe préparatoire à l'issue de laquelle ils subissent un concours.

II. QUALITES REQUISES :

- Bonne santé physique ;
- Bon équilibre nerveux ;
- Personnalité affirmée ;
- Grande disponibilité ;
- Qualités humaines ;
- Empathie.

III. CONDITIONS D'INSCRIPTION EN ANNEE PREPARATOIRE :

- Etre de nationalité sénégalaise ;
- Etre titulaire du bac ;
- Etre âgé de 18 ans au moins au 31 décembre de l'année du concours ;
- Réussir aux tests psychotechniques de sélection.

IV. EPREUVES DE SELECTION :

Tests psychotechniques qui ne demandent pas de préparation particulière.

V. DOSSIER DE CANDIDATURE :

- Une demande manuscrite adressée au Ministre de la Santé ;
- Un extrait de naissance datant de moins de trois mois ;
- Un extrait du casier judiciaire de moins de trois mois ;
- Une copie légalisée du certificat de nationalité ;
- Un certificat médical de visite et contre -visite de moins de trois mois ;
- Une copie certifiée conforme du bac ;
- Une enveloppe timbrée portant l'adresse exacte du candidat ;

Les dossiers sont reçus à la Division de la Formation du Ministère de la Santé, de l'Hygiène et de la Prévention Rue 3 prolongée x Boulevard de l'Est , Point E.

VI. DATES ET LIEUX DU CONCOURS :

Concours : 1^{ère} quinzaine d'avril

Ouverture inscriptions : décembre.

Clôture inscriptions : fin février.

VII. FORMATION ET MATIERES ENSEIGNEES :

Le programme porte sur :

1 - Certaines notions de sciences de base qui comptent pour 25 % :

Anatomie / Physiologie.

Psychologie / Sociologie

2 - Certaines notions de techniques infirmières pour 33 % :

Soins infirmiers

Secourisme

3 - Certaines notions de sciences de la santé, pour

Microbiologie / Parasitologie,

Pathologies médicales et chirurgicales courantes,

Obstétrique,

Pharmacologie,

Santé publique.

4 - Certaines notions de culture générale, pour 2%.

Le volume horaire global est de 1110 heures.

Le découpage horaire se fait en trois (3) trimestres :

- Enseignements technologiques pendant les trois trimestres ;
- Travaux en situation simulée au courant du deuxième trimestre ;
- Travaux en situation réelle au courant du troisième trimestre.

ECOLE NATIONALE DE FORMATION EN ECONOMIE
FAMILIALE ET SOCIALE
(ENFEFS)

Ministère de tutelle : Ministère de l'Éducation

Adresse : avenue Malick Sy x impasse Cosec, Dakar. BP : 3259

Téléphone : 821 38 18 / 821 69 16

BTS DIETETIQUE

I. BUT DE LA FORMATION :

Amener les étudiants à devenir des professionnels de la santé en matière de nutrition. Collaborateurs de médecins, de gestionnaires, de chercheurs, ils apportent leurs compétences scientifiques et techniques pour assurer la qualité des aliments et des préparations, l'équilibre nutritionnel, l'établissement des régimes sur prescription médicale, le respect des règles d'hygiène.

Ils peuvent aussi intervenir tout au long de la chaîne alimentaire, conception, production, distribution. Ils assurent aussi une mission de formation, de prévention et d'éducation en matière de nutrition.

II. QUALITES REQUISES :

Bonne maîtrise des matières scientifiques, esprit de logique, curiosité intellectuelle, réflexion capable de dépasser l'enseignement scolaire. La préparation du diplôme nécessite un investissement complet pendant deux ans.

III. CONDITIONS D'INSCRIPTION :

- Etre âgé de 28 ans au plus au 31 décembre de l'année du concours ;
- Etre titulaire du baccalauréat des séries S_1 , S_2 , F_7 , du BT Analyses Biologiques ou du Certificat d'Aptitude à l'Enseignement de l'Economie Familiale (C.A.E.E.F.S) toutes options.

IV. EPREUVES DE SELECTION :

- Epreuves d'admissibilité :
 - Français : durée 03 heures, coefficient 2
 - Sciences physiques : durée 04 heures, coefficient 3
 - Sciences de la vie et de la terre : durée 04 heures, coefficient 3 ;
- Epreuves d'admission :
 - Tests psychotechniques : durée 02 heures, coefficient 1
 - Entretien avec le jury : durée 30 minutes, coefficient 1.

V. DOSSIER DE CANDIDATURE :

1. Une demande manuscrite adressée au Ministère de l'Education ;
2. Extrait de naissance datant de moins d'un an ;
3. Une copie légalisée du baccalauréat scientifique ou technique
4. Une copie de la carte d'identité nationale ou du certificat de nationalité sénégalaise ;
5. Une enveloppe timbrée ;
6. Cinq mille cinq cents francs (5 500F CFA) de frais d'inscription.

VI. DATES ET LIEUX HABITUELS DU CONCOURS :

Ouverture des inscriptions : mars – avril

Période habituelle du concours : mai

Les épreuves se déroulent habituellement à l'ENFEFS et les dossiers sont reçus à la Direction de la Formation Professionnelle, sise à la rue Tolbiac angle avenue Lamine GUEYE en face de « Office One Superstore » 3^{ème} étage tous les jours ouvrables sauf le vendredi après midi ; préciser votre n° de téléphone sur la demande.

VII. DEBOUCHES :

Les titulaires d'un BTS de Diététique peuvent se faire embaucher dans les centres hospitaliers (carrière dans la fonction publique), les centres de santé, les restaurants de collectivités (d'enfants et d'adultes), les hôtels ou les laboratoires d'analyses alimentaires.

Des emplois en milieu industriel pour l'élaboration des produits diététiques ou des organismes de recherches sont aussi possibles. Il est aussi possible se s'installer à son compte.

VIII. PROGRAMME DE BTS DIETETIQUE :

- Techniques d'expression française : activités d'apprentissage relatives à l'expression écrite et orale ;
- Biologie-Biochimie : biochimie (biochimie structurale, enzymologie, biochimie métabolique, génétique moléculaire) physiologie (organisation cellulaire et tissulaire, fonction de nutrition, système nerveux, appareil endocrinien, régulations et adaptations physiologiques, défense de l'organisme : immunité, transmission de la vie et développement de l'enfant) microbiologie, virologie, parasitologie, toxicologie. Travaux dirigés et travaux pratiques.
- Nutrition – Alimentaire : besoins nutritionnels et apports recommandés en fonction de l'âge, de l'état physiologique, du mode de vie.

Alimentation rationnelle, connaissances des aliments, droit de l'alimentation.

- Bases physiopathologiques de la diététique : œsophage, estomac, intestin grêle, côlon, rectum, foie, voies biliaires, pancréas, maladies de nutrition, pathologie rénale, pathologie cardio-vasculaire, pédiatrie, gériatrie, grossesses normales et pathologiques, allergies alimentaires, brûlures. Notions générales sur l'alimentation entérale et parentale, les processus physiologiques et pathologiques pouvant avoir un retentissement nutritionnel.
- Régimes (méthodologie, organisation, mode d'administration)
- Techniques culinaires (équipement, techniques culinaires)
- Economie et gestion
- Informatique - Anglais
- Elaboration, suivi et évaluation de projets
- IEC - Techniques de communication
- Normalisation et qualités -Stages

ECOLE NATIONALE DES TRAVAILLEURS
SOCIAUX SPECIALISES
ENTSS

Ministère de tutelle : Ministère du Développement Social
Texte : décret 94-562 portant organisation de l'ENTSS
Adresse : Avenue Cheikh Anta Diop BP : 5057 Dakar
Téléphone : 824 07 70/ 824 09 53

I. BUT DE L'ECOLE :

Le premier cycle assure la formation de cadres moyens en travail social (avec le bac au départ) selon les filières suivantes :

- Education Surveillée
- Travail Social Communautaire
- Formation et Réinsertion Sociale des Personnes Handicapées.

Les options des différentes filières ainsi que les filières additionnelles seront fixées par arrêté du Ministère du Développement Social sur proposition du conseil de perfectionnement ;

II. QUALITES REQUISES

Les métiers sociaux sont des professions très actives qui exigent une bonne santé, un bon équilibre nerveux, le sens des contacts humains, une grande disponibilité, une personnalité affirmée et beaucoup de maturité.

III. CONDITIONS D'INSCRIPTION :

- être sénégalais ou étranger
- avoir 18 ans au moins
- être apte physiquement
- avoir le baccalauréat ou un diplôme équivalent.

IV. EPREUVES DE SELECTION :

- Epreuve d'admissibilité d'une durée de 4 heures relative à la dimension sociale du développement, notée sur 20
- Epreuve d'admission : entretien avec un jury pour apprécier la personnalité et les motivations du candidat, durée : 20 minutes, notée sur 20

V. DOSSIER DE CANDIDATURE :

- une demande manuscrite adressée au Directeur de l'ENTSS
- un extrait de naissance datant de moins de trois mois

- un extrait de casier judiciaire datant de moins de trois mois
- un certificat de visite et contre visite médicale datant de moins de trois mois
- une copie des diplômes
- un certificat de nationalité ou photocopie légalisée de la carte nationale d'identité
- droits d'inscription 2500 FCFA

VI. DATES ET LIEUX HABITUELS DU CONCOURS :

Ouverture des inscriptions : juillet

Clôture des inscriptions : début août

Concours : en août

Lieu : ENTSS, avenue Cheikh Anta Diop

Le concours est organisé chaque année

VII. FORMATION ET MATIERES ENSEIGNEES :

EDUCATION SURVEILLEE	TRAVAIL SOCIAL COMMUNAUTAIRE	FORMATION ET REINSERTION SOCIALE DES PERSONNES HANDICAPEES
Méthodologie d'intervention en service social	Méthodologie d'intervention en service social	Méthodologie d'intervention en service social
Méthodologie de recherche	Méthodologie de recherche	Méthodologie de recherche
Psychologie sociale	Psychologie sociale	Psychologie sociale
Initiation à l'informatique	Initiation à l'informatique	Initiation à l'informatique
Droit civil	Droit civil	Droit civil
Géomatique	Géomatique	Géomatique
Stratégie politique	Stratégie politique	Stratégie politique
Stratégie et communication	Stratégie et communication	Stratégie et communication
Stratégie et démographie	Stratégie et démographie	Stratégie et démographie
Méthodologie de recherche	Méthodologie de recherche	Méthodologie de recherche
Documentaire	Documentaire	Documentaire
Economie sociale	Economie sociale	Economie sociale
Techniques d'élaboration de projets	Techniques d'élaboration de projets	Techniques d'élaboration de projets
Psychopédagogie	Droit administratif	Psychopédagogie
Psychopathologie	Développement rural intégré	Psychologie des sourds
Méthodologie d'inté- service éducatif Supervision pédagogique	Sociologie générale	Langage des signes
Droit travail	Sociologie rurale	Braille
Sociologie rurale et urbaine	Comptabilité	Comptabilité
		Sociologie

Au cours de leur formation, les élèves font des stages et enquêtes en milieux urbain et rural pour être le plus possible en contact avec leur futur milieu de travail. En principe le stage dure un mois en première année, un mois en deuxième année et deux stages pré-professionnels de un mois chacun en troisième année.

VIII. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES :

- 1 - Les frais d'inscription sont de cinquante mille francs pour les Sénégalais.
- 2 - A la fin de la formation, l'embauche dans la fonction publique n'est pas automatique. Les sortants peuvent déposer des dossiers d'embauche dans certains ministères ou organismes.
- 3 - La première année d'études est un tronc commun aux trois filières. Et

c'est à l'issue de celle-ci que les élèves en fonction de leurs résultats scolaires et de leurs vœux vont dans l'une ou l'autre filière.

INSTITUT SUPERIEUR DE GESTION

I.S.G.

(Le tertiaire de l'ex -ENSUT)

Ministère de tutelle : Ministère de l'Education

Adresse : Faculté des Sciences Economiques et de Gestion de l'UCAD

BP. 15839 Dakar – Fann

Téléphone : 824 71 39 / 824 00 49/ 825 55 59

Fax : 825 55 94 / 822 75 28

I. BUT DE L'ECOLE :

Dispenser aux étudiants une solide formation en gestion aussi bien théorique que pratique qui leur permet de s'adapter en milieu professionnel.

Diplôme préparé : Diplôme Universitaire de Technologie (D. U.T) avec mention de la spécialité correspondante.

Durée de la formation : deux années.

II. QUALITES REQUISES :

Etre motivé et capable de fournir une très grosse somme de travail – bonnes potentialités.

Les absences non justifiées atteignant 80 heures l'année entraînent son invalidation.

III. CONDITIONS D'INSCRIPTION :

- Mixte
- Etre titulaire du bac G, S₁, S₂, S₃ ou être élève de Terminale d'une de ces séries ou tout autre diplôme admis en équivalence à l'UCAD.

IV. MODE DE RECRUTEMENT :

Candidats résidant au Sénégal :

Ils sont sélectionnés sur la base de tests, de l'examen sur dossier scolaire et du nombre de places à pouvoir.

Candidats résidant hors du Sénégal :

Ils sont sélectionnés sur examen du dossier scolaire. Le jury d'admission sélectionne les candidats en tenant compte de la qualité du dossier, des résultats obtenus au bac et du nombre de places disponibles.

V. DOSSIER DE CANDIDATURE :

Elèves de terminale :

- Fiche de candidature à retirer au niveau de votre établissement ;
- Bulletin de notes du premier semestre de la classe de terminale ;
- Bulletins de notes des deux semestres de la classe de première ;
- Bulletins de notes des deux semestres de la classe de seconde en cas de redoublement, ne joindre que les bulletins de l'année de passage ;
- Enveloppe timbrée à 400 F du format 16 x 22,7 ;
- Enveloppe timbrée à 200 F du format 11,5 x 16 portant toutes les deux le nom et l'adresse du candidat ;
- Trois mille cinq cents francs (3500 F CFA) pour les frais de dossier.

Les dossiers constitués au niveau des établissements, doivent être déposés par chaque établissement, sous bordereau d'envoi, à la scolarité de l'ISG.

Bacheliers et candidats individuels au bac :

- Fiche de candidature à remplir à la scolarité lors du dépôt du dossier ;
- Photocopie légalisée de l'attestation du bac ;
- Bulletin de notes du premier semestre de la classe de terminale ;
- Bulletins de notes des deux semestres de la classe de première ;
- Bulletins de notes des deux semestres de la classe de seconde ;
(candidats individuels uniquement) en cas de redoublement, ne joindre que les bulletins de l'année de passage ;
- Enveloppe timbrée à 400 francs du format 16 x 22.7
- Enveloppe timbrée à 200 francs du format 11.5 x 16 portant toutes les deux le nom et l'adresse du candidat ;
- Trois mille cinq cents(3500FCFA) francs pour les frais de dossier.

Le dossier complet devra être déposé par l'intéressé à la scolarité de l'ISG.

Ouverture des inscriptions : mi - février

Clôture des inscriptions : fin mars - début avril

VI. DATES ET LIEUX HABITUELS DU CONCOURS :

Date du concours : début mai

Centres d'examens : - Lycée commercial Delafosse pour les élèves de la région de Dakar ;

- Lycée Malick Sy, élèves de la région de Thiès ;
- Lycée Valdiodio Ndiaye, élèves des régions de Kaolack, fatick et Tambacounda ;
- Lycée Peytavin de Saint - Louis, élèves des régions de Saint - Louis , Louga et Matam ;
- Lycée Cheikh A. Bamba, élèves de la région Diourbel ;

- Lycée Djignabo, élèves des régions de Ziguinchor et Kolda ;
- Faculté des Sciences Economiques et de Gestion, pour les bacheliers, étudiants et candidats libres.

VII. FORMATION ET RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES :

La formation est axée sur les finances-comptabilité et le marketing. Les programmes sont souvent modifiés de manière à répondre aux besoins des marchés.

Pour des renseignements complémentaires, s'adresser à la scolarité de l'ISG.

CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE **ET COMMERCIALE** **(C.F.P.C.)**

Ministère de tutelle : Ministère de l'Éducation
Adresse : complexe technique du Lycée Maurice Delafosse
Téléphone : 822-15-22 BP : 4004 Dakar

I. BUT DE L'ÉCOLE :

Former :

- des secrétaires de direction des deux sexes, chargés d'occuper un poste de confiance qui implique la possession de solides connaissances générales et techniques, et chargés d'aider, pour tout le travail de bureau, un directeur, un cadre et, d'une façon générale, une personne qui a de grandes responsabilités dans une entreprise, dans une administration, etc.
- des techniciens supérieurs en gestion comptabilité chargés de traduire en termes comptables toutes les opérations commerciales, industrielles et financières affectant le patrimoine de l'entreprise.
- Des techniciens supérieurs en commerce international aptes à travailler dans les services import export des entreprises industrielles et commerciales.

Diplôme obtenu : Brevet de Technicien Supérieur « option secrétaire de direction » ou option « comptabilité gestion » ou option « commerce international »
La durée des études est de 18 mois, complétée par deux mois de stage à partir du mois d'avril pour l'option secrétaire de direction. Un seul redoublement est toléré.
Le régime de l'école est l'externat. Les élèves peuvent bénéficier d'une bourse. Le montant de la bourse entière est de 36 000 francs CFA.

II. QUALITES REQUISES :

1) Option Secrétaire de direction :

a) sur le plan personnel : attention constante et soutenue, bonne mémoire pour suppléer éventuellement celle défaillante de son chef, qualités d'ordre, de méthode et de précision, sens aigu du travail bien fait, faire preuve d'intelligence, d'esprit d'initiative et avoir le sens des responsabilités, être très discret, avoir une bonne santé, une présentation bien soignée, une élégance de bon goût, des qualités d'amabilité, de courtoisie et de tact indispensables.

b) sur le plan intellectuel : avoir une très bonne connaissance de l'orthographe et une rédaction correcte du français, une bonne culture générale.

2) **Option comptabilité Gestion:** Bonne culture générale, sens des responsabilités, esprit méthodique, qualité d'ordre, honnêteté plus sens aigu de la précision.

Avoir de réelles aptitudes en mathématiques.

. Avoir de réelles aptitudes en mathématiques.

3)Option Commerce international: Bonne culture générale, sens des responsabilités, esprit méthodique, qualité d'ordre, honnêteté, sens aigu de la précision. Avoir de réelles aptitudes en mathématiques. Bon niveau dans les langues vivantes, sens des contacts, amour de la vente.

III. CONDITIONS D'INSCRIPTION :

- être titulaire du baccalauréat (toutes séries) ;
- il est parfois possible d'être admis sur titre (licence ou maîtrise) ; cependant une sélection pourrait être organisée en cas de candidatures nombreuses ;
- mixte.

IV. EPREUVES DE SELECTION :

Le recrutement se fait par voie de concours en deux étapes :

a) Epreuves de connaissances :

- tests orthographiques (30 mn), résumé de texte ou dissertation (2h30mn) pour l'option secrétaire de direction.
- composition française et maths pour les options comptabilité et commerce international + une épreuve d'anglais pour l'option Commerce international

b) Tests psychotechniques ne nécessitant aucune préparation pour les trois options et entretien avec un jury pour l'option secrétaire de direction.

V. DOSSIER DE CANDIDATURE - LIEU DE DEPOT :

- Une demande manuscrite adressée à la Direction du CFPC ;
- Un extrait d'actes de naissance ;
- Une copie certifiée conforme du diplôme ;
- Un certificat médical de visite et contre visite ;
- Deux enveloppes timbrées portant l'adresse exacte du candidat ;
- Une copie légalisée de la carte nationale d'identité ou certificat de nationalité
- Frais d'inscription de 2 000 francs CFA.

VI. DATES ET LIEUX HABITUELS DU CONCOURS :

Concours : au début du mois de juin au CFPC à Dakar, à Thiès, à Ziguinchor, Saint-Louis, Kaolack et Diourbel

Ouverture des inscriptions : mi-février Clôture des inscriptions : début avril

VII. FORMATION ET MATIERES ENSEIGNEES :

Option secrétariat de direction : 4h d'anglais – 3h de français – 2h de statistiques et de gestion – droit – 2h d'économie – 7h de dactylographie – 7h de sténographie pour la première année – 5h de dactylographie et 5h de sténographie pour la deuxième année – 2h d'espagnol – 2h de technique commerciale.

Etude de cas en deuxième année - 2h organisation des entreprises – 2h organisation administrative – 2h de correspondance commerciale – 2h de secrétariat en première année – 6h de bureau de secrétariat en deuxième année.

Option comptabilité gestion : comptabilité, droit, outils mathématiques de gestion.

VIII. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES :

Les secrétaires de direction et les comptables ont leur place dans tous secteurs d'activité ; dans l'administration aussi bien que dans les entreprises industrielles ou commerciales de toute nature et de toute importance, auprès des médecins, des avocats, des architectes, des agences de voyages, etc.

Les techniciens du commerce international trouvent des débouchés dans les entreprises d'import export, les sociétés commerciales, les centrales d'achats, les sociétés de transport....

Le concours est organisé annuellement et l'école propose des formations payantes .

INSTITUT INTERNATIONAL DES ASSURANCES

I.I.A - Yaoundé

Ministère de tutelle : Ministère de l'Economie et des Finances
Direction des Assurances BP : 21 147 Dakar - Ponty

L'institut International des Assurances (I.I.A) de Yaoundé organise selon les besoins un concours d'entrée aux cycles Professionnels de Formation à l'Assurance (CPFA) aux cycles de Diplôme d'Agent Technique d'Assurances (DATA) et du Diplôme de Technicien d'Assurances (DTA).

I - CONDITIONS D'ACCES

Pour le DATA : être titulaire de l'un des diplômes suivants :

- Le CAP - Assurances ou tout autre diplôme jugé équivalent par l'I.I.A plus deux années d'expérience professionnelle après l'obtention de ce diplôme.
- Le CAP - Banque ou tout autre diplôme jugé équivalent par l'I.I.A plus deux années d'expérience professionnelle après l'obtention de ce diplôme.
- Le B.E.P.C ou tout autre diplôme jugé équivalent par l'I.I.A plus deux années d'expérience professionnelle après l'obtention de ce diplôme.
- Le Probatoire
- Le niveau de la classe de Terminale si le candidat avait préalablement obtenu le BEPC.

Pour le DTA : être titulaire de l'un des diplômes suivants :

- Le Baccalauréat ou tout autre diplôme jugé équivalent par l'I.I.A.
- Le DATA de l'I.I.A.

II - EPREUVES DU CONCOURS

Pour le DAT-A :

- Mathématiques générales : durée 2 heures
- Dictée et questions durée : 2 heures - Rédaction durée : 2 heures

Pour le DT-A :

- Techniques d'Assurances ou Mathématiques
- Statistiques et calcul de probabilités (niveau Terminale L durée : 2 heures
- Français et culture générale : durée 3 heures

III - DOSSIER DE CANDIDATURE

- Demande manuscrite adressée à Monsieur le Ministre de l'Economie et des Finances précisant le cycle choisi (DATA ou DTA)
- Un extrait de naissance datant de moins de trois mois
- Un extrait du casier judiciaire datant de moins de trois mois
- Un certificat de nationalité sénégalaise
- Un curriculum vitae
- Deux enveloppes timbrées portant l'adresse exacte du candidat
- L'attestation de l'employeur (uniquement pour les candidats devant justifier d'une expérience professionnelle)
- Une copie légalisée du diplôme requis
- Trois mille francs (3000F CFA) de frais d'inscription
- Un certificat de visite et contre visite médicale.

IV - LIEU DE DEPOT

Pour le dépôt des dossiers et pour toutes informations complémentaires, s'adresser à la Fédération Sénégalaise des Sociétés d'Assurances (FSSA) au 43, avenue Albert Sarrault.

ECOLE NATIONALE DE FORMATION
HOTELIERE ET TOURISTIQUE
E.N.F.H.T

Ministère de tutelle : Ministère du Tourisme

Textes de référence : Décrets n° 71-385 du 05-04-71 / n° 89-188 du 13-02-89

Adresse : 2, avenue Albert Sarrault – BP 816 Dakar

Téléphone : 822 34 71

I. BUT DE L'ECOLE :

C'est un établissement d'enseignement professionnel qui a pour vocation principale la formation au niveau moyen et supérieur dans les domaines hôtelier et touristique ; elle assure aussi la formation permanente.

Au niveau bac, elle forme dans le domaine touristique (accueil, techniques de production et de vente, administration, aménagement) et dans le domaine hôtelier (gestion hôtelière).

Durée de la formation : deux ans.

Régime de l'école : externat – possibilité de bourse.

II. QUALITES REQUISES :

Sens de l'initiative – goût du contact – patience, disponibilité et amabilité – savoir bien s'exprimer – bon niveau en langues étrangères – bonne organisation – rapidité – exactitude – bonne résistance à la fatigue.

III. CONDITIONS D'INSCRIPTION :

Concours A (niveau bac) :

- mixte – sénégalais ou boursier de son pays d'origine
- 17 ans au moins et 30 ans au plus au 31 décembre de l'année du concours
- être apte physiquement
- être titulaire du baccalauréat (toutes séries) – avoir étudié l'anglais.

IV. EPREUVES DE SELECTION :

a) épreuves écrites d'admissibilité :

- présélection : tests psychotechniques (ne nécessitant aucune préparation)
- sélection : français, culture générale : 3h – coef 3 ; géographie ou histoire : 1h30 mn – coef 2 ; anglais : 1h30 mn – coef 2

b) épreuve d'admission : entretien avec le jury.

V. DOSSIER DE CANDIDATURE - LIEU DE DEPOT :

- Une demande manuscrite adressée au Directeur de l'école ;
- Une copie certifiée conforme du diplôme ;
- Un certificat de visite et de contre visite médicale ;
- Un extrait de naissance datant de moins de trois mois ;
- Deux photos d'identité récentes ;
- Une enveloppe timbrée grand format portant les nom et prénom(s) et l'adresse du candidat ;
- Un certificat de nationalité ;
- Un extrait du casier judiciaire ;
- Des droits d'inscription.

Le dossier doit être déposé à l'Ecole Nationale de Formation Hôtelière et Touristique.

VI. DATES ET LIEUX HABITUELS DU CONCOURS :

Concours : mi-juin à mi-juillet

Inscriptions : mi-avril – fin mai

Les inscriptions sont closes un mois avant la date du concours.

VII. FORMATION ET MATIERES ENSEIGNEES :

8 mois d'école – 30 à 33 heures par semaine et 2 mois de stage pratique + stages pendant les vacances de Noël et Pâques.

Première année : formation générale – moyens d'expression – géographie touristique – psychologie et sociologie du tourisme – 1^{ère} langue vivante (anglais par exemple) 2^{ème} langue vivante (allemand par exemple) 3^{ème} langue vivante (facultative) – législation du travail – droit civil – organisation et règlement du tourisme – techniques d'émission et de vente – dactylo – sport – stages et conférences.

Deuxième année : économie appliquée à l'entreprise – économie du tourisme et des transports – établissement du forfait et son exploitation – itinéraires – établissement et commentaires – relations humaines – relations publiques.

VIII. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES :

Débouchés dans le secteur touristique et hôtelier (surtout privé) qui est actuellement en expansion. Le placement des sortants se fait en fonction des résultats obtenus et des besoins. Il existe un bureau de placement au Ministère du Tourisme.

Les besoins ont été recensés et sont vastes (dans l'immédiat comme dans le moyen et long terme). L'école peut former 10 à 15 techniciens supérieurs en tourisme ou

gestion hôtelière.

Les salaires et la promotion sont variables et dépendent surtout de la valeur personnelle, de l'efficacité dans le travail.

Le métier comporte parfois des avantages en nature (voyages, logements, etc..)

Possibilité de travailler au Sénégal (Dakar et régions) mais aussi à l'étranger (chaîne d'hôtels).

Les élèves inscrits à l'ENFHT ne peuvent pas entreprendre ou poursuivre parallèlement des études universitaires sous peine de radiation.

L'école propose depuis quelques années des formations payantes pour les candidats qui le souhaitent. Se renseigner auprès de la scolarité pour les modalités d'inscription.

INSTITUT NATIONAL SUPERIEUR DE L'EDUCATION **POPULAIRE ET DU SPORT** **(I.N.S.E.P.S)**

Ministère de tutelle : Ministère des Sports

Textes de référence :

Loi n° 79-65 du 16 juillet 1979 portant création de l'INSEPS

Loi n° 94-16 du 04-01-94 modifiant et complétant la loi n° 79-65 du 16-07-79

Décret 79-1012 du 31 octobre 1979 fixant les règles d'organisation et de
fonctionnement de l'INSEPS.

Décret 82-22 du 25 janvier 1982 portant organisation des études dans les
départements d'Etudes de l'INSEPS.

Décret 82-24 du 25 janvier 1982 fixant les programmes, les horaires des cours
et les modalités de contrôle des aptitudes et
des connaissances dans le 1^{er} et le 2^{ème} cycle de l'INSEPS.

Décret 81-639 du 06 juillet instituant le CAPES et fixant le programme et les
modalités d'obtention dudit certificat.

Adresse : Stade I ba Mar Diop – Rue 11 angle Blaise diagne

Téléphone: 823 33 84 BP : 3256

Section Professorat

I. BUT DE L'INSTITUT :

- a) former des professeurs d'Education physique et sportive, des conseillers d'éducation populaire, et des inspecteurs de l'éducation populaire de la jeunesse et des sports.
- b) faire des recherches fondamentales et appliquées dans le domaine des Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives (STAPS).
- c) assurer la formation permanente des agents du Ministère des Sports.

Diplôme obtenu : Certificat d'Aptitude aux Fonctions de Professeur d'EPS (CAPEPS).

Durée de la formation : 6 ans après le baccalauréat

Le régime de l'institut est l'externat avec possibilité de bourse.

II. QUALITES REQUISES :

- avoir de bonnes aptitudes sur le plan physique et intellectuel ;
- aimer le sport – aimer s'occuper des jeunes.

III. CONDITIONS D'INSCRIPTION :

- garçons et filles ;
- être de nationalité sénégalaise ;
- être âgé de 24 ans au plus au 1^{er} janvier de l'année du concours ;
- être titulaire du baccalauréat ou d'un titre équivalent, ou être dispensé ou être en classe de terminale sous réserve de l'obtention du diplôme ;
- satisfaire aux épreuves du concours ;
- satisfaire à la contre visite médicale organisée à l'INSEPS dès l'ouverture de l'année universitaire ;
- pas d'admission sur titre.

IV. EPREUVES DE SELECTION :

1) épreuves physiques :

- test du sergent (détente des membres inférieurs) ;
- test de course navette ou luc-léger (endurance – résistance) ;
- test d'endurance musculaire (traction de bras à la barre fixe) ;
- test de vitesse (100m)
- test de quintuple saut (puissance – coordination) ;
- test de résistance (400m) ;

NB : les épreuves physiques sont éliminatoires et seuls les candidats ayant obtenu un total d'au moins 60 points sur 120 sont admis à subir les épreuves écrites.

2) épreuves écrites :

- une épreuve de français : résumé et discussion d'un texte (durée 2h, coef 1)
- une épreuve de sciences naturelles portant sur la biologie humaine, programme de terminale S2 (durée 1h30 mn coef 1)
- une épreuve pratique de jeu dans un sport collectif au choix du candidat coef 1

NB : les tests ont lieu habituellement à l'INSEPS sous le contrôle des professeurs de l'établissement. La présentation d'une pièce d'identité est exigée avant chaque épreuve.

V. DOSSIER DE CANDIDATURE :

- Un certificat médical d'aptitude à l'éducation physique ;
- Une attestation de réussite au baccalauréat ;
- Deux enveloppes timbrées portant l'adresse exacte du candidat ;

NB : le dossier est déposé à l'INSEPS ou dans les services régionaux de la jeunesse et des sports.

VI. DATES ET LIEUX DU CONCOURS :

A Dakar au début du mois d'octobre

Ouverture des inscriptions : début août Clôture inscriptions : fin septembre

VII. FORMATION ET MATIERES ENSEIGNEES :

- sciences biologiques : anatomie – physiologie
- sciences sociales et humaines : psychologie – sociologie
- langues : anglais – allemand
- statistiques
- psychopédagogie
- sports collectifs : foot-ball, hand-ball, volley-ball, basket-ball
- sports individuels : combat, gymnastique, athlétisme.

VIII. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES :

A leur sortie, l'embauche à la fonction publique n'est plus automatique.

Les indices des salaires vont de 1423 à 3350.

Promotion possible : inspectorat

Le concours a lieu annuellement. Pour passer ce concours, il est préférable d'avoir un bac S₂ à cause de l'importance des sciences naturelles. Cependant toutes les séries sont acceptées.

Il existe aussi un concours professionnel ouvert aux agents de la fonction publique hiérarchie B. Les titulaires du CAPES peuvent aussi devenir entraîneurs sportifs ou encadreurs de salle de conditionnement physique et de musculation (installation dans le privé).

CENTRE NATIONAL D'EDUCATION
POPULAIRE ET SPORTIVE
C.N.E.P.S.

Ministère de tutelle : Ministère des Sports

Adresse : BP 191 THIES

Tél : 951 36 94

I. BUT DE L'ECOLE :

Permettre à des jeunes déjà engagés dans des activités sportives ou culturelles d'accéder à des fonctions d'encadrement.

Diplôme préparé : Diplôme d'Instructeur d'Education Populaire et Sportive (DI EPS)

Durée de la formation : 1 an

Régime de l'école : externat avec une bourse de 36 000 FCFA par mois. (Les professionnels conservent leur salaire).

II. QUALITES REQUISES :

- avoir une bonne constitution physique ;
- être de bonne santé ;
- avoir une bonne culture générale ;
- avoir le sens du commandement ;
- aimer les jeunes et les activités culturelles ;
- pratiquer assidûment une activité sportive ou culturelle.

III. CONDITIONS D'INSCRIPTION :

Concours direct :

- Etre âgé de 18 ans au moins et de 27 ans au plus au 1^{er} janvier de l'année du concours ;
- Etre titulaire du bac ou de tout autre diplôme admis en équivalence ;
- Etre titulaire d'un diplôme de moniteur des collectivités éducatives et d'animateur socio-éducatif (option éducation physique du 2^e degré d'une fédération sportive (option sportive).

IV. DOSSIER DE CANDIDATURE ET LIEU DE DEPOT :

Concours direct :

- Une demande d'inscription sur la liste des candidats adressée au M.S ;
- Une copie certifiée conforme du baccalauréat ou une attestation de terminale ;
- Un extrait d'actes de naissance ;

- Six photos d'identité ;
- Un extrait du casier judiciaire datant de moins de trois mois.
- Un certificat de nationalité ;
- Un certificat de visite et contre visite médicale ;
- Un certificat de bonne vie et mœurs ;
- Un curriculum vitae faisant apparaître l'expérience du candidat dans le domaine des mouvements et activités scolaires ;
- Deux enveloppes timbrées à l'adresse du candidat.

Le dossier est à déposer au CNEPS de Thiès ou au M.S (Direction de la Formation et du Contrôle) à Dakar ou auprès des services régionaux et départementaux de la jeunesse et des sports.

V. DATES ET LIEUX HABITUELS DU CONCOURS :

Le concours a lieu en juin ou juillet au CNEPS de Thiès ou au MS (Direction de la Formation et du Contrôle) ; il est organisé selon les besoins.

Ouverture des inscriptions : avril

Clôture des inscriptions : fin mai.

VI. FORMATION ET MATIERES ENSEIGNEES :

La durée de la formation est de 1 an.

Contenu de la formation :

- La jeunesse actuelle au Sénégal et dans le monde ; le sport ;
- Droit constitutionnel et droit administratif ;
- Législation et gestion financière ; législation sociale, etc.

VII. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES :

Les élèves sortants sont immédiatement affectés dans les structures d'accueil du M.S (services centraux, CDEPS, IRJS, Fédérations, etc.).

Le redoublement peut être autorisé par le M.S après avis du responsable de la section populaire au C.A.I.A.E.P.J.S.

Salaires : indices 1423 – 2700 avec des indemnités de logement et sujétion.

Les titulaires du C.A.I.A.E.P.J.S peuvent se présenter à l'inspection après deux années d'exercice pour les professionnels et quatre ans pour les admis du concours direct – le concours n'a pas lieu régulièrement.

**INFORMATION GENERALES SUR L'ADMISSION DES BACHELIERS DANS
 LES ETABLISSEMENTS PUBLICS ET PRIVES D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR**

**CRI TERES D'ADMISSION DES BACHELIERS DANS LES UNIVERSITES
 METHODOLOGIE DE CLASSEMENT**

Les dossiers sont examinés par une commission d'admission qui siège au sein de chaque Faculté ou Unité de Formation et de Recherche (U.F.R.) et statue sur la base de critères spécifiques liés au profil de formation.

I. UNIVERSITE CHEIKH ANTA DIOP DE DAKAR

A. FACULTE DES SCIENCES ET TECHNIQUES

1. Profil de l'étudiant (e) en sciences

- Avoir un bon niveau en mathématiques ;
- Avoir un bon niveau en français et en anglais ;
- Etre titulaire du baccalauréat ;
- Section Mathématique-Physique (M.P) : des séries S_1 , S_3 ;
- Section Physique et Chimie (P.C.) des séries S_1 , S_3 et S_2 ;
- Section Sciences Naturelles (S.N) des séries S_2 et S_1 ;
- Etre âgé (e) de 23 ans au plus au 31 décembre de l'année en cours.

2. Critères de classement

Départements	Matières dominantes	Coefficients	
		<u>Seconde, première, Terminale</u>	<u>Bac</u>
M.P	Math.	1,5	6
	Physique	1	6
P.C	Physique	1,5	6
	Math	1	6
S.N	Physique	1	6
	Math.	1	6
	Physique	1	6
	Sciences Nat.	1	6

Le classement par département est effectué sur la base de la moyenne générale obtenue de ces dominantes du baccalauréat, affectées de leurs coefficients.

B. FACULTE DE MEDECINE, DE PHARMACIE ET D'ODONTO-STOMATOLOGIE

1. Profil de l'étudiant (e)

- avoir un bon niveau en mathématiques ;
- avoir un bon niveau en français ;
- être titulaire du baccalauréat S_1 ou S_2 de l'année en cours avec au minimum la moyenne

Pour la Médecine : admission dans la limite des places disponibles et avoir 20 ans au plus au 31 décembre de l'année encours

Pour la Pharmacie ou la Chirurgie dentaire : avoir 22 ans au plus au 31 décembre de l'année en cours

2. Critères de classement

Les matières dominantes retenues : Maths, Physiques, Sciences Naturelles

Le classement est effectué sur la base des moyennes cumulées, globales, des matières dominantes (Maths, Physiques, Sciences Naturelles) du baccalauréat. Les notes de Seconde, Première et Terminale servant à départager les candidats.

C. FACULTE DES SCIENCES ECONOMIQUES ET DE GESTION

1. Profil de l'étudiant(e) en sciences économiques

- Avoir un bon niveau en mathématiques
- Avoir un bon niveau en français
- Etre titulaire du baccalauréat S_1 , S_2 , G

2. Critères de classement : les matières dominantes retenues par série :

S_1	S_2	G	Coefficients
Maths	Maths	comptabilité	3
Français	Français	Economie	2
Anglais	Anglais	Anglais	1

Le classement est effectué sur la base des moyennes de ces dominantes du baccalauréat, affectées de leur coefficient ; les notes de Seconde, Première et Terminale intervenant pour départager les candidats.

D. FACULTE DES SCIENCES JURIDIQUES ET POLITIQUES

1. Profil de l'étudiant (e)

- Avoir un bon niveau en français et en culture générale
- Etre titulaire d'un baccalauréat des séries : L, S_1 , S_2 , G ;
- Etre âgé (e) de 23 ans au plus au 31 décembre de l'année en cours

2. Critères de classement

Les matières dominantes retenues sont les suivantes :

Matières dominantes	Coefficients
Philosophie	3
Français	2

Le classement est fait à partir des moyennes cumulées des dominantes obtenues au baccalauréat, les notes correspondantes de seconde, première et terminale étant utilisées à titre indicatif.

E. FACULTE DES LETTRES ET DES SCIENCES HUMAINES

1. Profil de l'étudiant (e)

- Avoir un bon niveau en français
- Etre titulaire d'un baccalauréat des séries : L, S₁, S₂
- Etre âgé (e) de 23 ans au plus au 31 décembre de l'année en cours

2. Critères d'admission

Les matières dominantes retenues sont les suivantes : (voir tableau)

DEPARTEMENTS	MATIERES			COEFFICIENTS			
	Dominante 1	Dominante 2	Dominante 3	Seconde	Première	Terminale	Bac
Philosophie	Philosophie	Français	1 ^{ère} LVE	1	2	3	4
Sociologie	Philosophie	Maths	1 ^{ère} LVE	1	2	3	4
Lettres Modernes	Français	Philosophie	1 ^{ère} LVE	1	2	3	4
Lettres Classiques	Français	Philosophie	1 ^{ère} LVE	1	2	3	4
Anglais	Anglais	Français	2 ^e LVE	1	2	3	4
Langues Civ Germ	Allemand	Français	2 ^e LVE	1	2	3	4
Arabe	Arabe	Français	2 ^e LVE	1	2	3	4
Langues romanes							
- Espagnol	Espagnol	Français	2 ^e LVE	1	2	3	4
- Portugais	Portugais	Français	2 ^e LVE	1	2	3	4
- Italien	Italien	Français	2 ^e LVE	1	2	3	4
Histoire	Histo-Géo	Français	1 ^{ère} LVE	1	2	3	4
Géographie	Histo-géo	Français	1 ^{ère} LVE	1	2	3	4
Russe	Russe	Français	2 ^{ème} LVE	1	2	3	4

Le classement est effectué sur la base de la moyenne générale des dominantes affectées des coefficients.

II. UNIVERSITE GASTON BERGER DE SAINT-LOUIS

1. Profil de l'étudiant (e)

- Avoir un bon niveau en français, et en Anglais ;
- Avoir un baccalauréat exigé par l'Unité de Formation et de Recherche
- Etre âgé (e) de 23 ans au plus au 31 décembre de l'année en cours

2. Critères de classement

Les candidats (e) s de chaque UFR sont sélectionné (e) s par ordre de mérite et dans la limite des places disponibles (fixées chaque année par arrêté ministériel) parmi les élèves titulaires du baccalauréat requis, de l'année en cours, remplissant ces critères -

une mention ;

- Avoir réussi au baccalauréat avec
- Avoir réussi au baccalauréat au premier groupe ;
- Avoir accompli des performances ou obtenir la moyenne aux compositions de Terminale, Première, Seconde.

Les dossiers sont étudiés par une commission d'admission qui siège au sein de chaque UFR et délibère sur chaque cas.

CRITERES DE CLASSEMENT PAR UFR.

UFR de Sciences Economiques et de Gestion

BAC	Matières dominantes
S ₁ - S ₂	Mathématique
G	Mathématique Economie

UFR de Sciences Appliquées et Technologie

Filières	BAC	Matières dominantes
MAI (Mathématiques Appliquées et Informatique)	S ₁ S ₃	Mathématique Physique Mathématiques
MPI (Mathématiques Physique et Informatique)	S ₁ S ₂ S ₃	Maths Physique Maths
MASS (Maths Appliquées aux Sciences Sociales)	S ₁ S ₂ S ₃	Mathématique Physique Maths- Sciences naturelles Maths

UFR de Lettres et de Sciences Humaines

Les matières dominantes varient selon la section (anglais, français, sociologie, géographie, LEA).

UFR de Sciences Juridiques

- Baccalauréat L, S₁, S₂, G
- Avoir un bon niveau de culture générale

RENSEIGNEMENTS SUR LES CONDITIONS D'ACCES AUX FORMATIONS PERMANENTES PAYANTES DE L'UNIVERSITE CHEIKH ANTA DIOP DE DAKAR

L'Université Cheikh Anta Diop de Dakar propose des offres de formation professionnelle sanctionnée par un diplôme, d'une durée de un à deux ans, et des préparations aux concours administratifs de la Fonction Publique.

ECOLE SUPERIEURE POLYTECHNIQUE ESP

DEPARTEMENT	DUREE	DIPLOME /CONCOURS
GENIE MECANIQUE	2 ans	Diplôme Supérieur de Technologie DST de Productique et Maintenance des Systèmes Industriels
GENIE INFORMATIQUE	2 ans	DST en Informatique
GENIE ELECTRIQUE	2 ans	DST Electronique Electrotechnique, Automatique, Informatique Industrielle
GENIE CIVIL	1 an	Diplôme de Technicien DT en Bâtiment
TELECOMMUNICATION	2 ans	DST en Téléinformatique
GENIE CHIMIQUE ET BIOLOGIE APPLIQUEE	2 ans	DST en Industrie Chimiques et Agro -Alimentaire
	2 ans	DST en Biologie Appliquée
	2 ans	DST en Froid Industriel

**INSTITUT SUPERIEUR DE GESTION ISG / FACULTE DES
SCIENCES ECONOMIQUES ET DE GESTION**

FORMATION	DUREE	DIPLOMES
Comptabilité (Centre de Préparation aux examens Comptables du Sénégal CEPECS)	1an	Diplôme Elémentaire Comptable DEC
	2 ans	Diplôme Supérieur Comptable DSC
	3 ans	Diplôme Sup. d'Etudes Compt. et Gestion
Marketing	1 an	Diplôme Marketing
Commerce International	1 an	Diplôme de Commerce International
Ressources Humaines	2 ans	Diplôme de Gestion du Personnel et R Hum
Tourisme	2 ans	Diplôme Supérieur de Tourisme

**INSTITUT DE FORMATION EN ADMINISTRATION ET EN CREATION
D'ENTREPRISE IFACE/ FACULTE DES SCIENCES ECONOMIQUES ET DE
GESTION**

Administration des Entreprises	2 ans	Diplôme Universitaire de Gestion DUG
--------------------------------	-------	--------------------------------------

**ECOLE NORMALE SUPERIEURE D'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET
PROFESSIONNEL**

Commerce International	2 ans	BTS de Commerce International
------------------------	-------	-------------------------------

FACULTE DES SCIENCES JURIDIQUES ET POLITIQUES

Comptabilité	1 an	Diplôme d'Etudes Comptables
Préparation aux concours admin profess	1 an	Concours administratifs

ECOLE NORMALE SUPERIEURE

F ₁ C ₂ formation de professeurs	2 ans	Certificat d'aptitude aux fonctions de professeurs de collège d'enseignement moyen CA - CEM
--	-------	---

LISTE DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR
AGREES PAR LE MINISTERE DE L'EDUCATION

(Direction de l'Enseignement Supérieur)

INSTITUTIONS	FILIERES	INSTITUTIONS	FILIERES
Institut Privé de Gestion (IPG) Tél : 824 38 39	Gestion des entreprises 1 ^{er} cycle	Jant Bi BP 6078 – Dakar – Tél 821 01 09	Professeurs de Danse
Ecole Technique Supérieure des Hôtesses et des Secrétaires (ETSHOS) Tél : 824 78 08	BTS et DTS de - secrétariat de direction - tourisme - gestion hôtelière - secrétariat médical - administration des affaires - secrétariat juridique - informatique et gestion - interprétariat traduction - commerce international	Ecole des Hautes Etudes de Gestion (H.E.G) 12 698 Colobane Tél : 822 51 18	- BTS Gestion Commerciale et Marketing - BTS Commerce International - Ingénieur Marketing et Management - BTS Comptabilité et Gestion Ingénieur Financier - DESS AUDIT ET Contrôle de Gestion - DESS Gestion des projets - DESS Finance
Institution Sainte Jeanne d'Arc Avenue des Jambar x Boulevard Roosevelt Tél : 821 67 69 – 821 95 49	- classe préparatoire aux grandes écoles de commerce – section générale/ éco - BTS commerce international - BTS action commerciale ou force de vente - BTS marketing	Institut de Formation et d'Assistance AFI 2660, Avenue Bourguiba Tél : 824 71 10	- BTS Informatique et Gestion - BTS Comptabilité Gestion - DSG (Diplôme Supérieur de Gestion Informatique) - DEC (Diplôme Elémentaire Comptable)
Institution Immaculée Conception Tél : 822 55 26	- BTS Secrétariat	Groupe Scolaire Fanaicha Sotrarc Mermoz N° 37/C Tél 824 40 36	-BTS Comptabilité Commerce/Informatique - BTS Bureautique/ Secrétariat

Institut Supérieur de Management ISM Tél 825 93 74	- Prépa HEC - DSG Marketing – commerce international - DSG Finance - DSG Gestion des R. Humaines - DSG Management tourisme - DSG Multimédia/ NTIC - Bachelor Business Administration - Master Business Administration	Université Dakar Bourguiba 12, Avenue Bourguiba Tél 825 36 11	- UFR Génie mathématique - UFR Génie économique - UFR Génie juridique
Institut Supérieur de Formation en Gestion ISFG Tél : 825 01 30	- DSG (Diplôme Supérieur de Gestion)	Afrique Informatique 2000 A.I 2000 Tél 824.23.22 – ENSUT.DAKAR BP 5085	- BTS informatique Gestion - Diplôme d’Analyste Programmeur
Collège Saint –Michel Tél : 821 51 73 – 822 22 07	- BTS Secrétariat - DEC (Diplôme d’Etudes Comptable) - BTS Analyse programmeur	ISSIC – Institut Supérieur des Sciences de l’Information et de la Communication Point E – Rue 2 - DAKAR	- DESC (Diplôme d’Etudes Supérieures en communication) - DES (Diplôme d’Etudes Supérieures en Journalisme) - DES- AER (Diplôme d’Etudes Supérieures d’Administration des Entreprises de presse) - BSTC (Brevet d’Etudes Sup Techniques de communication)
Institut de Formation Professionnelle IFP Allées Pape Guèye Fall BP 15 363 – DAKAR-FANN Tèl 821 39 95 – 821 74 20	- BTS Comptabilité - Gestion - BTS Secrétariat et Bureautique - DEC (Diplôme d’Etudes Comptable) - BTS Analyste Programmeur - BTS Commun. Et Actions publicitaires	M.G.P / Afrique HLM N° 673	- DAP (Diplôme d’Aptitude pratique gestion des Projets) Maîtrise en Gestion des Projets
Groupe ESIG Ecole Supérieure d’Informatique et de Gestion BP 15174, Rue Mass Diokhané x A. A. N’doye Tél : 822 61 54 Fax 823 53 46	- Banque - Finance - Assurance - Droit des Affaires - Comptabilité et Gestion - Commerce et Vente	Ecole Supérieure de Commerce de Dakar – SUP DE CO Avenue Faidherbe Tél 822 80 80 822 00 35	- Commerce International et Transports - Marketing et Communication - Master de finance - Assurance

<p>Institut Supérieur d'entrepreneur Ship et de Gestion (ISEG) BP 5085 Tél 824. 71. 45</p>	<ul style="list-style-type: none"> - BTS Informatique de Gestion - BTS Comptabilité - Gestion 	<p>Institut Supérieur de Commerce et d'Administration des Entreprises – ISCAE Cours Grand Jean Boulevard du Canal Zone B BP 11 050 - DAKAR</p>	<ul style="list-style-type: none"> - DEC (Diplôme Elémentaire Comptable) - BTS / Brevet Technicien Supérieur et Analyste programmeur
<p>I.S.I Km 1. Av. Cheikh Anta Diop BP. 5355 Tél. 822.19.81 Fax : 822.31.90</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Diplôme de Technicien Supérieur (DTS) - Diplôme d'Ingénieur en Techniques Informatiques (DITI) 	<p>Institut Polytechnique de Dakar (ex I.A.F.P) Thomas SANKARA Point E (près piscine olympique) BP. 5771 – DAKAR – Fann Tél / Fax : 825.71.18</p>	<ul style="list-style-type: none"> - BTS Informatique -BTS Comptabilité Gestion -BTS Secrétariat Bureautique -BTS Gestion des Entreprises -BTS Transit et Commerce International - Licence profes . en Administration des Entre. -Licence professionnelle en Management de projets
<p>Académie endogène et intégrée -Amadou Hampathé Ba Tèl. 825.88.43 (Région du Sud du Sénégal)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Diplôme Supérieur d'Ingénieur et de Technicien Supérieur et Erudits de Haut niveau 	<p>Institut Supérieur de Technologie Industrielle ISTI Sacré Cœur II Tél : 824.38.39</p>	<ul style="list-style-type: none"> -Technicien supérieur en Electronique Industrielle, Informatique et Froid Industriel, - Ingénieur en électronique, en électronique Industrielle, Informatique, et Froid Industriel
<p>Institut africain de Management (IAM) 7606 MERMOZ BP 15 391 – DAKAR Tél. 825. 16. 16</p>	<ul style="list-style-type: none"> -Bachelor of business Administration - Bachelor en Informatique de Gestion - Général Management Diploma - Diplôme Supérieur d'Informatique et de Gestion 	<p>Institut Supérieur Privé d'informatique et de Management Groupe Scolaire Carter Avenue Cheikh A. Bamba x Castors Tél. 825. 39. 57 Fax : 825.95.01</p>	<ul style="list-style-type: none"> - BTS Comptabilité et Gestion - BTS Secrétariat de Direction et Informatique
<p>Institut Sénégalais de Formation Professionnelle (ISFP) 29, Boulevard du Sud Point E BP. 12 297 – DAKAR – Colobane Tél. 825. 96.14</p>	<ul style="list-style-type: none"> - BTS Secrétariat de Direction - BTS Informatique - BTS Comptabilité et Gestion 	<p>EIA – Ecole Internationale des Affaires Sacré –Cœur 1 N° 8252 B.P. 21 285 Dakar Tél : 824. 18. 90</p>	<ul style="list-style-type: none"> - D.E.S.M (Diplôme d'Etudes Supérieures en Management) - B.E.S..M (Brevet d' Etudes Supérieures en Management - D.S.I.G (Diplôme Supérieur en Informatique de Gestion) - B.S.I.G (Brevet Supérieur en Informatique de Gestion)

<p>ESIM : Ecole Supérieure d'Informatique et de Management BP. 158 – Quartier Carrière – Thiès Tèl / Fax : 951.51.73</p>	<ul style="list-style-type: none"> - BTS en Secrétariat Bureautique en Informatique de Gestion et Administration des Entreprises en Comptabilité - Gestion en commerce International en Marketing - DTS en Gestion de Projets de développement communautaire et Administration d'Entreprises 	<p>ISMRR – Institut Supérieur des Métiers et Réseaux Ruraux 8382 Sacré –Cœur 1 BP. 10 404 DAKAR - Liberté</p>	<ul style="list-style-type: none"> -BTS Horticulture - BTS Ressources Animales - BTS Ressources Naturelles - BTS Services en milieu rural
<p>ESTI : Ecole Supérieure de Traduction et d'Interprétariat BP : 2639 Dakar – Sénégal</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Diplôme de traducteur ou interprète(Arabe – Anglais – Français) 	<p>IAE Abyacine 77 avenue Peytavin Dakar</p>	<ul style="list-style-type: none"> - DEG : Diplôme d'Etudes en Gestion - DSEAE : Diplôme Supérieur en Administration des Entreprises
<p>IUP : institut Universitaire Professionnel Villa sacré cœur III BP : 5362 Dakar Sénégal</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Diplôme d'ingénieur technico commercial - BTS gestion commerciale - BTS marketing et commerce international - DUP gestion commerciale - DUP BTS marketing et commerce international - DESS finance d'entreprise et gestion des projets 	<p>ISFEI : Institut Supérieur de Formation Eurexo International Rue Ibrahima Sarr x A.M Javouhey BP : 479 Saint- Louis</p>	<ul style="list-style-type: none"> - DTIG : Diplôme Technicien en Informatique de Gestion - DTSIG : Diplôme Technicien Supérieur en Informatique de Gestion - DTCF : Diplôme de Technicien en Comptabilité Finance - DTSCF : Diplôme de Technicien Supérieur en Comptabilité Finance - DABBA : Diplôme Bureautique Bilingue Avancé - Mastère et Diplôme d'ingénieur en Informatique de gestion, en comptabilité et finance
<p>Ecole Supérieure d'Administration et de Gestion ESAG 8, rue Abdoulaye Seck Marie Parsine St Louis</p>	<ul style="list-style-type: none"> - DSG en commerce et marketing - DSG en finances et comptabilité - DSG en gestion informatique DSG des ressources humaines 	<p>Institut Supérieur d'Etudes Commerciales PIGIER 54, rue Elhadji Assane Ndoye BP : 6295 Dakar Etoile Dakar - Sénégal</p>	<ul style="list-style-type: none"> - BTS /DTS Secrétariat Bureautique - BTS/dts comptabilité – gestion et marketing

<p>Université Elhadji Ibrahima Niass Ecole de Médecine Saint-Christopher – IIAA Rue 70 x 55 BP : 15 504 Dakar – Sénégal</p>	<p>- Diplôme de docteur en Médecine</p>	<p>Ecole Supérieure des Sciences d'Entrepreneuriat et de Gestion ESSEG 9, rue Porquet x Blaise Dumont(Sud) BP : 351 Saint – Louis</p>	<p>- BTS comptabilité gestion - DTS des Sciences d'Entrepreneuriat et de Gestion</p>
<p>Ecole Supérieure des Transports et de Logistique ESTL BP : 21 593 Sicap Sacré cœur 1 N° 8252 Dakar- Sénégal</p>	<p>- Diplôme d'Economie des Transports et de la Logistique</p>	<p>Institut Africain de Commerce et de Marketing IACOM Sicap Amitié II n° 4187 Dakar - Sénégal</p>	<p>BTS en : - commerce international - marketing /action commerciale - comptabilité - gestion - secrétariat bureautique - informatique de gestion</p>
<p>Institut International des Sciences et de la Technologie IIST VDN x rue des Ecoles n° 14 sicap Karack BP : 5729 Dakar</p>	<p>- BTS en gestion commerciale - DES en gestion commerciale et financière - Maîtrise en gestion des Entreprises - Master en management</p>	<p>Groupe HECI : Hautes Etudes Canadiennes et Internationales Route des Amaldies Ngor villa n° 12 Tél : 820 24 80 636 75 60</p>	<p>- Diplôme des Hautes Etudes Commerciales (HEC) - Bachelor en Administration des Affaires (BAA) - Diplôme des Hautes Etudes Informatiques (HEI) - Diplôme d'Etudes Supérieures Spécialisées en Adm des Affaires (DESS) - Master in Business Administration</p>
<p>CEMIS Daniel Suter Centre d'Etudes Supérieures en Management et en Informatique 2, avenue Birago Diop Point E BP : 12 126 Tél : 824 74 67</p>	<p>- Diplôme d'études Supérieures en Management (finances-marketing) - Bachelor en management - BTS /DTS informatique gestion - Certificat d'Etudes Spéciales en Entrepreneurship - Certificat d'Etudes Spéciales en marketing, finances ; comptabilité</p>	<p>ISF Institut Supérieur de Finance CED (ENAM) Bd Dial Diop BP : 12 997 ou 22 638 Tél : 825 02 54 825 03 79</p>	<p>- Diplôme Supérieur de Finance mention « ingénierie financière et gestion d'entreprise » - Diplôme Supérieur de Finance mention « Banque, Finance, Assurance » - Diplôme Supérieur de Finance mention «Gestion Financière »</p>

<p>ESTM Ecole Supérieure de Technologie et de Management Avenue Bourguiba prolongée x front de terre BP : 5549 – Dakar – Fann Tél : 825 28 89 636 26 34 E-mail : eestm@hotmail.com</p>	<p>Diplôme de Technicien Supérieur Spécialisé (DTSS) en : - informatique de gestion réseaux téléinformatique - maintenance informat - management et marketing BTS en : - Informatique de gestion Diplôme d'Ingénieur (diplôme d'école) en : - Informatique de gestion - Réseaux téléinformatique</p>	<p>ESFIAM Ecole Supérieure de Finance, d'Audit et de Management de Dakar 7195, Sicap Mermoz Tél : 825 16 65 534 82 00 E-mail : taphamag@hotmail.com</p>	<p>- Certificat d'Etudes Supérieures en Finance et Comptabilité (CESFIC) - Diplôme d'Etudes Supérieures de Finances, Audit et Management (DESFIAM)</p>
<p>Institut Biblique Parole Vivante : Institut Supérieur de Théologie Villa 558, Sicap Baobab BP : 10 099 – Dakar Sénégal Tél : 824 48 33 – 632 29 69 E-mail : horner321@hotmail.com</p>	<p>Bible Diploma en Théologie (1^{ère} année) Associates of Arts Degree (2^{ème} année) Bachelors Degrees (licence)</p>		

REPUBLICQUE DU SENEGAL
 MINISTERE DE L'EDUCATION
 DIRECTION DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR
 Tél. 821. 08. 81 – Dakar, SENEGAL

DEMANDE D'ADMISSION A L'UNIVERSITE
GASTON BERGER DE SAINT - LOUIS

Prénoms : Nom :

Né (e) le : à :

Nationalité :

Adresse :

Téléphone :

Bac série : Jury : Groupe : Mention :

Candidat (e) officiel (le)

Candidat (e) individuel (le)

ETABLISSEMENTS FREQUENTES DEPUIS LA SECONDE

CLASSE	ANNEE	MOYENNE ANNUELLE	ETABLISSEMENT FREQUENTE
Seconde	19...../19.....
	19...../19.....
Première	1999/2000
	2000/2001
Terminale	2001/2002
	2002/2003

IMPORTANT :

1. En application du régime des franchises et libertés universitaires, les facultés, U.E.R. Etablissement d'enseignement supérieur et Instituts des Universités ont ouvert à tous les étudiants remplissant les conditions requises, sans distinction de nationalité, de race, de religion, ni d'opinion dans la mesure des places disponibles (art. 14 de la loi N° 94 -74 du 24 novembre 1994 relative aux franchises et libertés universitaires).
2. Avant de remplir la présente fiche, vous êtes invité (e) à prendre connaissance des critères d'admission spécifiques à chaque institution universitaire : voir pages 2 et 3.
3. Les dossiers seront déposés à la Direction de l'Enseignement Supérieur au plus tard le 31 août
4. Ces demandes d'admission ne concernent pas les bacheliers des séries T.

CHOIX DES ETUDES ENVISAGEES PAR ORDRE DE PRIORITE

1 ^{er} Choix	2e Choix	3e Choix
U.F.R	U.F.R	U.F.R
SECTION	SECTION	SECTION

Fait à le.....

Je certifie sincères les renseignements portés ci-dessus

Signature de l'intéressé (e)

(voir pages 2 et 4)

EXTRAIT DE L'ARRETE N° 007914 / MEN / DES/ DU 9 SEPTEMBRE
1994 PORTANT PROCEDURE D'ADMISSION DES BACHELIERS
SENEGALAIS A L'UNIVERSITE DE SAINT - LOUIS

Le Ministère de l'Education
Vu la Constitution, notamment en ses articles 37 et 65 ...

ARRETE

CHAPITRE PREMIER : DISPOSITIONS PRELIMINAIRES

Article 1 : L'admission à l'Université de Saint - Louis se fait sur la base d'une sélection.

Article 2 : Les candidats à l'admission à l'Université de Saint -Louis doivent fournir un dossier de candidature et répondre aux critères de sélection ci-dessous

CHAPITRE II : DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Article 3 : Le dossier de candidature à une admission à l'Université de Saint -Louis comprend :

- Une fiche d'admission à l'Université dûment remplie et signée du candidat ;
- Une copie légalisée de la carte d'Identité Nationale ;
- Les bulletins de notes des deux semestres de la classe de Terminale ;
- Les bulletins de notes des deux semestres de la classe de Première ;
- Les bulletins de notes des deux semestres de la classe de Seconde ;
- Un relevé de notes du baccalauréat délivré par l'Office du baccalauréat ;
- Une enveloppe timbrée portant l'adresse habituelle du candidat ;

CHAPITRE III : DES COMMISSIONS D'ADMISSION

Article 4: Il est créé dans chaque Unité d'Enseignement et de Recherche et de Recherche (U.E.R) une commission d'admission chargée d'étudier les dossiers de candidature.

Article 5 : La commission comprend :

Le Directeur de l'U.E.R, Président ;

Le Sous - Directeur ;

Les Chefs de section ;

Un représentant des enseignants titulaires par section ;

Le chef du service central de la scolarité ;

Le chef du service pédagogique de l'U.E.R., Secrétariat.

CHAPITRE IV : DES CRITERES GENERAUX D'ADMISSION

Article 6 :

Les candidats sont sélectionnés, par ordre de mérite et dans la limite des places disponibles parmi les élèves titulaires du baccalauréat de l'enseignement secondaire de l'année en cours.

Article 7 :

Ils doivent en outre avoir :

- Déposé dans les délais fixés, le dossier complet d'admission à l'une des U.E.R. de l'Université de Saint - Louis ;
- Comme première ou deuxième langue en Terminale, l'Anglais.

Les dossiers complets pour l'Université devront être déposés, par le chef d'Etablissement muni d'un bordereau d'envoi au Bureau des Admissions de la Direction de l'Enseignement Supérieur sis dans l'ex Camp Lat Dior

Tél. 821.08.81.

Quant aux candidats individuels, ils devront déposer eux- mêmes leurs dossiers au Bureau des Admissions.

Ne pasagrafer les pièces du dossier S.V.P.

Récépissé de dépôt de dossier (1)	Récépissé de dépôt du dossier (1)
Prénoms et nom : Date et Lieu de naissance : Adresse : U.F.R du 1 ^{er} choix : Section : Date de dépôt :	Prénoms et nom : Date et Lieu de naissance : Adresse : U.F.R du 1 ^{er} choix : Section : Date de dépôt :
<u>NB</u> : Ce récépissé de dépôt ne tient pas lieu d'admission à l'Université (1) : A remplir par le bachelier	<u>NB</u> : Ce récépissé de dépôt ne tient pas lieu d'admission à l'Université (1) : A remplir par le bachelier

REPUBLICQUE DU SENEGAL
 MINISTERE DE L'EDUCATION
 DIRECTION DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR
 TEL. 821.08. 81 – DAKAR, SENEGAL

DEMANDE D'ADMISSION A L'UNIVERSITE CHEIKH ANTA DIOP
NOTICE DE RENSEIGNEMENTS

Prénoms : Nom :

Né (e) le : à :

Nationalité :

Adresse :

Téléphone :

Bac série : Jury : Groupe : Mention :

Candidat (e) officiel (le)

Candidat (e) individuel (le)

ETABLISSEMENTS FREQUENTES DEPUIS LA SECONDE

CLASSE	ANNEE	MOYENNE ANNUELLE	ETABLISSEMENT FREQUENTE
Seconde	19../19...
	19../19...
Première	1999/2000
	2000/2001
Terminale	2001/2002
	2002/2003

IMPORTANT :

1. En application du régime des franchises et libertés universitaires, les facultés, U.E.R. Etablissement d'enseignement supérieur et Instituts des Universités ont ouvert à tous les étudiants remplissant les conditions requises, sans distinction de nationalité, de race, de religion, ni d'opinion dans la mesure des places disponibles (art. 14 de la loi N° 94 -74 du 24 novembre 1994 relative aux franchises et libertés universitaires).
2. Avant de remplir la présente fiche, vous êtes invité (e) à prendre connaissance des critères d'admission spécifiques à chaque institution universitaire : voir pages 2 et 3.
3. Les dossiers seront déposés à la Direction de l'Enseignement Supérieur au plus tard le 31 Août de l'année en cours.
4. Ces demandes d'admission ne concernent pas les bacheliers de la série T.

CHOIX DES ETUDES ENVISAGEES PAR ORDRE DE PRIORITE

1 ^{er} Choix	2e Choix	3e Choix
FACULTE	FACULTE	FACULTE
Département	Département	Département

Fait à le

Je certifie sincères les renseignements portés ci-dessus

Signature de l'intéressé (e)

(voir au verso)

ECOLEES NATIONALES SUPERIEURES (Statut d'institut d'Université)

ETABLISSEMENTS	CONDITIONS D'ADMISSION
Ecole Supérieure Polytechnique ESP	Test d'entrée
Ecole des Bibliothécaires, Archivistes et Documentalistes EBAD	Concours d'entrée
Centre d'Etudes des Sciences et Techniques de l'Information CESTI	Concours d'entrée
Ecole Normale Supérieure	Concours d'entrée
Ecole Normale supérieure d'Enseignement Technique et Professionnel ENSETP	Concours d'entrée
Institut national Supérieur d'Education Populaire et de Sport INSEPS	Test d'entrée

INSTITUTS DE FACULTE (Statut d'institut de Faculté)

ETABLISSEMENTS	CONDITIONS D'ADMISSION
Institut des Sciences de la Terre IST (Faculté des Sciences et Techniques)	Test d'entrée
Institut Supérieur de Gestion ISG (Faculté des Sciences Economiques et de Gestion)	Test d'entrée

L'admission aux écoles de formation professionnelle précitées se fait par voie de test ou de concours. Les renseignements sur les procédures sont fournis par les établissements.

PROCEDURE D'ADMISSION DES BACHELIERS DANS LES UNIVERSITES

L'admission des bacheliers dans les universités se fait conformément aux procédures prévues par les arrêtés 007996 du 13 septembre 1994 et 007914 du 09 septembre 1994 portant procédure d'admission des bacheliers sénégalais ainsi que l'article 14 de la loi n° 94-79 du 24 novembre 1994 relative aux libertés et franchises universitaires .

Ainsi les universités sont ouvertes à tous les étudiants remplissant les conditions requises sans distinction de nationalité, de race, de religion, ni d'opinion dans la mesure des places disponibles.

Les conditions d'admission ont été fixées par les différents établissements (facultés et/ou UFR) et font partie du paquet d'informations mis à la disposition de chaque bachelier (informations générales sur l'admission des bacheliers dans les établissements d'enseignement supérieur : critères d'admission des bacheliers aux universités et méthodologie de classement) par la Direction de l'Enseignement Supérieur. L'admission se fait en deux étapes.

Première étape : Retrait et transmission des demandes d'admission

La transmission des demandes d'admission aux établissements scolaires et la distribution aux candidats individuels se font dès l'annonce des résultats du baccalauréat.

Les chefs d'établissement des lycées et collèges viennent eux-mêmes retirer les fiches à la Direction de l'Enseignement Supérieur aussitôt les résultats proclamés (en fin juillet). Il est mis à la disposition des bacheliers deux dossiers de demande d'admission pour l'université Cheikh Anta Diop de Dakar et pour l'Université Gaston Berger de Saint-Louis. Chaque candidat a ainsi la possibilité de présenter des dossiers d'admission dans les deux universités. Ces documents sont remis aux candidats individuels contre présentation du relevé de notes du baccalauréat de l'année en cours.

Les demandes dûment remplies par les bacheliers sont déposés par les chefs d'établissement à la Direction de l'Enseignement Supérieur pour vérification et un premier examen avant la transmission aux universités (en fin septembre). Quant au candidat individuel, il dépose son dossier directement à la Direction de l'Enseignement Supérieur au plus tard le **31 août** de l'année en cours..

Deuxième étape : Examen des dossiers par les Commissions d'admission

A l'université, les dossiers sont examinés sur la base du premier choix émis par le bachelier, par une commission qui siège au sein de chaque faculté ou UFR et statue sur la base de critères spécifiques liés au profil de formation. Un classement est opéré sur la base des moyennes obtenues dans les disciplines dominantes retenues chaque filière d'études. Les candidats sont

sélectionnés, par ordre de mérite et dans la limite des places disponibles et recrutés parmi les élèves titulaires du baccalauréat de l'enseignement secondaire de l'année en cours. Ce classement s'appuyant sur l'excellence est utilisé dans l'attribution des bourses par les facultés et UFR.

Les 2^e et 3^e commission statuent sur la base des deuxième et troisième choix exprimé par le bachelier.

EXTRAIT DE L'ARRETE N° 007914/MEN/DE/DU 9 SEPTEMBRE 1994
PORTANT PROCEDURE D'ADMISSION DES BACHELIERS SENEGALAIS
A L'UNIVERSITE CHEIKH ANTA DIOP

Le Ministre de l'Education Nationale,
Vu la Constitution, notamment en ses articles 37 et 65 ...

ARRETE

CHAPITRE PREMIER : DISPOSITIONS PRELIMINAIRES

Article 1 : l'admission à l'Université de Saint-Louis se fait sur la base d'une sélection.

Article 2 : les candidats à l'admission à l'Université de Saint-Louis doivent fournir un dossier de candidature et répondre aux critères de sélection ci-dessous définis.

CHAPITRE II : DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Article 3 : le dossier de candidature à une admission à l'Université de Saint-Louis comprend :

- une fiche d'admission à l'université dûment remplie et signée du candidat ;
- une copie légalisée de la carte nationale d'identité
- les bulletins de notes des deux semestres de la classe de terminale
- le bulletin du dernier semestre de la classe de première
- le bulletin du dernier semestre de la classe de seconde
- un relevé de notes du baccalauréat délivré par l'office du baccalauréat
- une enveloppe timbrée portant l'adresse du candidat.

CHAPITRE III : DES COMMISSIONS D'ADMISSION

Article 4 : il est créé dans chaque Unité de Formation et de Recherche (UFR) une commission d'admission chargée d'étudier les dossiers de candidature.

Article 5 : la commission comprend :

- le Doyen, Président
- les Assesseurs
- les Chefs de département
- le Chef des Services Administratifs
- le Chef du bureau de la scolarité.

CHAPITRE IV : DES CRITERES GENERAUX D'ADMISSION

Article 6 : les candidats sont sélectionnés, par ordre de mérite et dans la limite des places disponibles parmi les élèves titulaires du baccalauréat de l'enseignement secondaire de l'année en cours.

Article 7 : ils doivent en outre déposer dans les délais fixés, le dossier complet de la demande d'admission à l'une des facultés de l'université Cheikh Anta Diop de Dakar.

**CHAPITRE V : DES CRITERES D'ADMISSION DANS LES ECOLES DE
FORMATION UNIVERSITAIRE**

Ecole Normale Supérieure (E.N.S.)

Ecole Supérieure Polytechnique (ex ENSUT, EPT, ENSETP)

Centre d'Etudes des Sciences et Techniques de l'Information (CESTI)

Institut National Supérieur de l'Education Populaire et de Sport (INSEPS)

Institut des Sciences de la Terre (IST)

Article 13 : l'admission des bacheliers aux écoles de formation précitées se fait par voie de concours ou de test.

Les dossiers complets pour l'Université devront être déposés, par le Chef d'Etablissement muni d'un bordereau d'envoi au Bureau des Admissions de la Direction de l'Enseignement Supérieur sis dans l'ex Camp Lat Dior - Tél : 821 08 81
Quant aux candidats individuels, ils devront déposer eux-mêmes leurs dossiers au Bureau des Admissions.

Ne pasagrafer les pièces du dossier S.V.P

Récépissé de dépôt de dossier (1)	Récépissé de dépôt de dossier (1)
Prénoms et nom :.....	Prénoms et nom :.....
Date et lieu de naissance :.....	Date et lieu de naissance :.....
Adresse :.....	Adresse :.....
U.F.R du 1 ^{er} choix :.....	U.F.R du 1 ^{er} choix :.....
Section :.....	Section :.....
Date de dépôt :.....	Date de dépôt :.....
NB : Ce récépissé de dépôt ne tient pas lieu d'admission à l'Université.	NB : Ce récépissé de dépôt ne tient pas lieu d'admission à l'Université.
(1) : A remplir par le bachelier	(1) : A remplir par le bachelier

Ce récépissé de dépôt se trouve au verso de la demande d'admission de chaque université.

SIGLES

B.F.E.M	Brevet de Fin d'Etudes Moyennes
B.T.S	Brevet de Technicien Supérieur
C.E.S.A.G	Centre Africain d'Etudes Supérieures en Gestion
C.H.U	Centre Hospitalier Universitaire
D.E.A	Diplôme d'Etudes Approfondies
D.E.E.G	Diplôme d'Etudes Economiques Générales
D.E.J.P.G	Diplôme d'Etudes Juridiques et Politiques Générales
D.E.S.S	Diplôme d'Etudes Supérieures Spécialisées
D.E.U.G	Diplôme d'Etudes Universitaires Générales
D.U.E.L	Diplôme Universitaire d'Etudes Littéraires
D.U.E.S	Diplôme Universitaire d'Etudes Scientifiques
I.F.A.N	Institut fondamental de l'Afrique Noire
L.E.A	Langues Etrangères Appliquées
SONATEL	Société Nationale des Télécommunications
U.C.A.D	Université Cheikh Anta Diop
U.F.R	Unité de Formation et de Recherche
U.G.B/S.L	Université Gaston Berger / Saint-Louis
U.V	Unité de Valeur